

Le Livre du Village

ou

ALMANACH DU VALAIS

POUR L'ANNÉE 1856,

PUBLIÉ PAR

CH.-LOUIS DE BONS.

Tome III.



SION,

Imprimerie Ganiot.



323

Bibl. cant. VS Kantonsbibl.



1010216093

LE LIVRE DU VILLAGE

OU

Almanach du Valais

pour l'année

1856,

publié par Ch.-L. de Bons.

C'est en éclairant le peuple qu'on le rendra meilleur et plus heureux. MATTER.

TOME III.



Sion,

IMPRIMERIE GANIOZ.

N 132

3380019

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

<i>Lettre dominicale</i>	F E	<i>Epacte</i>	xxiy
<i>Lettre du Martyrologe</i>	D	<i>Indiction Romaine</i>	14
<i>Nombre d'or</i>	14	<i>Cycle solaire</i>	17

FÊTES MOBILES.

<i>Septuagésime</i>	20 janv.	<i>Pentecôte</i>	1 mai.
<i>Les Cendres</i>	6 fév.	<i>La S Trinité</i>	18 »
<i>Pâques</i>	23 mars.	<i>Fête de Dieu</i>	22 »
<i>Ascension</i>	1 mai.	<i>Dim. après Pentecôte</i>	28

QUATRE TEMPS.

<i>13, 15 et 16 février.</i>		<i>17, 19 et 20 septembre.</i>
<i>14, 16 et 17 mai.</i>		<i>17, 19 et 20 décembre.</i>

COMMENCEMENT DES 4 SAISONS.

<i>Printemps, le 20 mars,</i>	à	10	heures,	37	min.	du soir.
<i>Été, le 21 juin,</i>	à	7	»	55	»	»
<i>Automne, le 22 septembre,</i>	à	9	»	19	»	du mat.
<i>Hiver, le 21 décembre,</i>	à	3	»	4	»	du soir.

ECLIPSES.

Il y aura, dans cette année, quatre éclipses, dont deux de soleil et deux de lune.

La première, une éclipse totale de soleil, le 5 avril, ne sera visible que dans la Nouvelle-Hollande et une grande partie des îles situées au Nord et à l'Est de ce continent.

La deuxième, une éclipse partielle de lune, le 20 avril, sera visible en Amérique, dans la Nouvelle-Hollande et en partie dans les contrées orientales de l'Asie.

La troisième, une éclipse annulaire de soleil, le 29 septembre, sera visible dans la plus grande partie de l'Asie, dans une petite partie nord-est de l'Europe et à la pointe nord-ouest de l'Amérique septentrionale.

La quatrième, une éclipse presque totale de lune, le 13 et le 14 octobre, sera visible pendant toute sa durée en Europe et en Afrique, son commencement le sera dans quelques parties de l'Asie et de la Nouvelle-Hollande, sa fin dans quelques parties de l'Amérique.

Janvier.

mardi	1	Circoncision.
merc.	2	s Macaire, <i>évêque</i>
jeudi	3	s Geneviève
vendr.	4	s Tite, <i>évêque.</i>
samedi	5	s Téléphore
dim.	6	Trois Rois
lundi	7	s Lucien
mardi	8	s Maxime
merc.	9	s Second <i>M.</i>
jeudi	10	s Agathon, <i>pape</i>
vendr.	11	s Hygin, <i>pape</i>
samedi	12	s Modeste, <i>M.</i>
dim.	13	<i>Bapt. de N. S.</i>
lundi	14	s Hylaïre
mardi	15	s Paul, <i>herm.</i>
merc.	16	s Marcel, <i>pape</i>
jeudi	17	s Antoine
vendr.	18	Chaire de s P.
samedi	19	s Canut, <i>roi</i>
dim.	20	<i>Septuag.</i> s Sébast.
lundi	21	s Agnès, <i>vierge</i>
mardi	22	ss Vincent et Anast.
merc.	23	Epous. de ND.
jeudi	24	s Timothée
vendr.	25	Conv. de s Paul
samedi	26	s Polycarpe
dim.	27	<i>Sexag.</i> s J. Chrys.
lundi	28	s Charlemagne
mardi	29	s Franç. de S.
merc.	30	s Martine, <i>vierge</i>
jeudi	31	s Pierre Nol.

Février.

vendr.	1	s Ignace, <i>Ev. M.</i>
samedi	2	Purific. de ND.
dim.	3	<i>Quinq. (Carnav.)</i>
lundi	4	s Joseph, <i>capuc.</i>
mardi	5	ste Agathe, <i>V. M.</i>
merc.	6	<i>Cendres.</i> ste Dorot.
jeudi	7	s Romuald, <i>ab.</i>
vendr.	8	s Jean de Matha
samedi	9	ste Apol. <i>V. M.</i>
dim.	10	s Scholastiç.
lundi	11	s Sévérin, <i>ab.</i>
mardi	12	ste Eulalie
merc.	13	4 <i>Temps.</i> s Greg.
jeudi	14	s Valentin
vendr.	15	s Faustin, <i>M.</i>
samedi	16	s Porphyre
dim.	17	s Fintan
lundi	18	s Siméon
mardi	19	s Gabin
merc.	20	s Eucher
jeudi	21	s Théodore
vendr.	22	Chaire de s P.
samedi	23	s Pierre Damien
dim.	24	ss <i>Martyrs</i>
lundi	25	s Mathias, <i>ap.</i>
mardi	26	s Félix III, <i>pape</i>
merc.	27	s Nestor
jeudi	28	s Léandre, <i>ev.</i>
vendr.	29	s Romain, <i>ab.</i>

Dernier quartier	le 30
Nouvelle lune	le 7
Premier quartier	le 14
Pleine lune	le 22
Dernier quartier	le 30

Les jours croissent pendant ce mois de 58 min.

Nouvelle lune	le 6
Premier quartier	le 13
Pleine lune	le 20

Les jours croissent pendant ce mois de 84 min.

Mars.

samedi	1	s Albin
dim.	2	s Simplicie
lundi	3	ste Cunégonde
mardi	4	s Casimir
merc.	5	s Jean-Joseph
jeudi	6	B. Colète
vendr.	7	s Thomas d'Aq.
samed.	8	s Jean de Dieu
dim.	9	<i>Passion.</i>
lundi	10	ss 40 martyrs
mardi	11	s Constantin
merc.	12	s Grégoire
jeudi	13	s Althée
vendr.	14	<i>VII Doul. de ND.</i>
samedi	15	s Longin
dim.	16	<i>Rameaux</i>
lundi	17	s Patrice
mardi	18	s Gabriel
merc.	19	s Joseph
jeudi	20	<i>Jeudi-saint</i>
vendr.	21	<i>vendr.-saint.</i>
samedi	22	<i>samedi-saint.</i>
dim.	23	Pâques
lundi	24	Pâques
mardi	25	Annonciat.
merc.	26	ste Maxime
jeudi	27	s Rupert
vendr.	28	s Sixte, <i>pape</i>
samedi	29	s Cyrille, <i>M.</i>
dim.	30	<i>Quasimodo</i>
lundi	31	ste Balbine, <i>V.</i>

Avril.

mardi	1	s Théodore
merc.	2	s Franç. de Paule
jeudi	3	s Richard
vendr.	4	s Isidore, <i>év.</i>
samedi	5	s Vincent Ferrier
dim.	6	s Sixte, <i>pape</i>
lundi	7	s Célestin, <i>pape</i>
mardi	8	s Amance, <i>év.</i>
merc.	9	ste Valdegrude
jeudi	10	s Férence, <i>M.</i>
vendr.	11	s Léon I, <i>pape</i>
samedi	12	s Jules I, <i>pape</i>
dim.	13	Protoc. de St. Jos.
lundi	14	s Elie, <i>év.</i>
mardi	15	s Abunde
merc.	16	ste Julie, <i>M.</i>
jeudi	17	s Anicète, <i>P. M.</i>
vendr.	18	s Galdin, <i>card.</i>
samedi	19	s Léon IX, <i>pape</i>
dim.	20	s Marcien, <i>prêtre</i>
lundi	21	s Anselme, <i>év.</i>
mardi	22	ss Soter et C.N.
merc.	23	s Georges, <i>M.</i>
jeudi	24	s Fidèle, <i>cap. M.</i>
vendr.	25	s Marc, <i>évang.</i>
samedi	26	ss Clet et Mar. <i>PP.</i>
dim.	27	s Anastase, <i>pape</i>
lundi	28	<i>Rog. s Vital, M.</i>
mardi	29	s Pierre, <i>M.</i>
merc.	30	s Sylve, <i>év. d'Oct.</i>

Dernier quartier	le 29
Nouvelle lune	le 6
Premier quartier	le 3
Pleine lune	le 21
Dernier quartier	le 29

Nouvelle lune	le 12
Premier quartier	le 20
Pleine lune	le 22
Dernier quartier	le 27

Les jours croissent pendant ce mois de 90 min.

Mai.**Juin.**

jeudi	1	Ascens. de N. S.	dim.	1	<i>S. Cœur de Jesus.</i>
vendr.	2	s Athanase	lundi	2	s Eugène, <i>pape</i>
samedi	3	Inv. de la Croix	mardi	3	ste Clotilde
dim.	4	ste Monique	merc.	4	s François Carrac.
lundi	5	s Pie V, <i>pape</i>	jeudi	5	s Boniface, <i>év.</i>
mardi	6	s Jean de la P. lat.	vendr.	6	s Norbert, <i>év.</i>
merc.	7	s Stanislas, <i>év. M.</i>	samedi	7	s Robert
jeudi	8	Appar. de s Michel.	dim.	8	s Médard, <i>év.</i>
vendr.	9	s Gothard, <i>év.</i>	lundi	9	s Félicien, <i>M.</i>
samedi	10	<i>Jeûne</i> s Antonin, <i>év.</i>	mardi	10	ste Marguerite
dim.	11	Pentecôte	merc.	11	s Barnabé, <i>ap.</i>
lundi	12	Pentecôte	jeudi	12	s Onuphre
mardi	13	s Servace	vendr.	13	s Antoine de Pad.
merc.	14	4 temps s Paschal.	samedi	14	s Basile le grand
jeudi	15	s Isidore, <i>labour.</i>	dim.	15	s Bernard de M.
vendr.	16	s Jean Nepom.	lundi	16	s Aurélien, <i>év.</i>
samedi	17	s Paschal Bayl.	mardi	17	s Manuel, <i>M.</i>
dim.	18	<i>T. ste Trinité</i>	merc.	18	ste Marine, <i>V.</i>
lundi	19	s Pierre-Célestin	jeudi	19	ste Julienne, <i>V.</i>
mardi	20	s Bernardin	vendr.	20	ste Florentine
merc.	21	s Felix de Cantal.	samedi	21	s Aloyse de Gonz.
jeudi	22	Fête-Dieu	dim.	22	s Paulin
vendr.	23	s Didier, <i>év. M.</i>	lundi	23	<i>Jeûne.</i> s Zénon
samedi	24	ND. Auxiliatrice	mardi	24	Nat. de s J.-B.
dim.	25	s Grégoire VII	merc.	25	s Guillaume
lundi	26	s Philippe de Neri	jeudi	26	ss Jean et Paul.
mardi	27	ste Madel. de Paz.	vendr.	27	s Ladislas, <i>roi</i>
merc.	28	s Germain, <i>év.</i>	samedi	28	<i>Jeûne.</i> s Léon II, <i>P.</i>
jeudi	29	ste Théodosie	dim.	29	ss Pierre et P.
vendr.	30	s Ferdinand, <i>M.</i>	lundi	30	Mém. de s Paul.
samedi	31	ste Pétronille, <i>V.</i>			

Nouvelle lune	le 4
Premier quartier	le 11
Pleine lune	le 20
Dernier quartier	le 27

Les jours croissent pendant ce mois de 70 min.

Nouvelle lune	le 3
Premier quartier	le 10
Pleine lune	le 18
Dernier quartier	le 25

Du 1 au 21 de ce mois les jours croissent de 18 min. et du 21 au 30 ils diminuent de 4 min.

Juillet.

mardi	1	s Thibaut, <i>abbé</i>
mercr.	2	<i>Visit. de ND.</i>
jeudi	3	s Eliodore
vendr.	4	s Ulrich
samedi	5	ste Philomène
dim.	6	<i>Précieux sang</i>
lundi	7	B Laurent, <i>cap.</i>
mardi	8	ste Elisabeth
mercr.	9	ste Véronique
jeudi	10	ss 7 frères mart.
vendr.	11	s Pie I, <i>P. M.</i>
samedi	12	s Jean Gualbert
dim.	13	s Anaclete, <i>P. M.</i>
lundi	14	s Bonaventure
mardi	15	s Henri
mercr.	16	s Hilarin
jeudi	17	s Alexis
vendr.	18	s Camille
samedi	19	s Vincent de P.
dim.	20	<i>Scapul. ste Marg.</i>
lundi	21	s Arbogaste
mardi	22	ste M. Madelaine
mercr.	23	s Apollinaire
jeudi	24	ste Christine
vendr.	25	s Jacques, <i>ap.</i>
samedi	26	ste Anne
dim.	27	s Pantaléon
lundi	28	s Victor
mardi	29	ste Marthe
mercr.	30	s Rufin
jeudi	31	s Ignace de Loyola

Août.

vendr.	1	s Pierre aux liens
samedi	2	<i>Portioncule</i>
dim.	3	Inv. de s Etienne
lundi	4	s Dominique
mardi	5	ND. aux neiges
mercr.	6	Transfig. de N. S.
jeudi	7	s Cajétan
vendr.	8	ss Cyriaque
samedi	9	s Romain, <i>M.</i>
dim.	10	s Laurent, <i>M.</i>
lundi	11	s Alph. de Ligori
mardi	12	ste Claire
mercr.	13	s Hypolite, <i>M.</i>
jeudi	14	<i>Jeune. s Rion</i>
vendr.	15	Assomp. de ND.
samedi	16	s Théodule <i>év.</i>
dim.	17	s Joachim
lundi	18	ste Hélène
mardi	19	s Louis, <i>év.</i>
mercr.	20	s Bernard
jeudi	21	ste Jeanne
vendr.	22	s Symphorien
samedi	23	s Philippe Bén.
dim.	24	s Barthélemy, <i>ap.</i>
lundi	25	s Louis, <i>roi</i>
mardi	26	s Théodore I
mercr.	27	s Jos. Calasance
jeudi	28	s Augustin, <i>év.</i>
vendr.	29	Decollat. de s J-B.
samedi	30	s Guérin, <i>év.</i>
dim.	31	ss anges gardiens.

Nouvelle lune	le 2
Premier quartier	le 10
Pleine lune	le 17
Dernier quartier	le 24

Les jours diminuent pendant ce mois de 54 min.

Nouvelle lune	le 30
Premier quartier	le 9
Pleine lune	le 16
Dernier quartier	le 22

Les jours diminuent pendant ce mois de 90 min.

Septembre.

lundi	1	ste Véréne, V.
mardi	2	s Etienne, roi
merc.	3	ste Séraphie,
jeudi	4	ste Rosalie
vendr.	5	s Laur, Justin
samedi	6	s Pétrone
dim.	7	s Gratien, év.
lundi	8	Nativ. de ND.
mardi	9	B. Séraphine
merc.	10	s Nicolas
jeudi	11	s Prothée
vendr.	12	s Sylvain
samedi	13	s Amé, év.
dim.	14	<i>Exalt. de la ste †</i>
lundi	15	s Nicodème
mardi	16	ste Euphémie
merc.	17	<i>4 tps.</i> Stig. de s. Fr.
jeudi	18	s Jos. Cupertin
vendr.	19	ss Janvier
samedi	20	ss Eustache
dim.	21	<i>Jeû. féd.</i> s Math. év.
lundi	22	ss Maurice , M.
mardi	23	s Lin, pape
merc.	24	ND. de la Merci
jeudi	25	s Pacifique
vendr.	26	ste Justine
samedi	27	s Florentin
dim.	28	<i>VII Doul.</i> de ND.
lundi	29	<i>Dédic.</i> de s Michel.
mardi	30	s Jérôme

Nouvelle lune	le 29
Premier quartier	le 7
Pleine lune	le 14
Dernier quartier	le 21

Les jours diminuent pendant ce mois de 96 minutes.

Octobre

merc.	1	s Remis
jeudi	2	s Léger, év. M.
vendr.	3	s Gérard
samedi	4	s Franç. d'Assise
dim.	5	<i>Rosaire.</i> s Placide
lundi	6	s Bruno
mardi	7	s Serge
merc.	8	ste Brigitte
jeudi	9	s Denys
vendr.	10	s Franç. Boïgia
samedi	11	s Emilien
dim.	12	<i>Dédic.</i> de Sion
lundi	13	s Edouard
mardi	14	s Calliste, P.
merc.	15	ste Thérèse
jeudi	16	s Gall, abbé
vendr.	17	ste Hedvige
samedi	18	s Luc, évan.
dim.	19	<i>Dédic.</i> de Valère
lundi	20	s Jean de Kant
mardi	21	ste Ursule, V. M.
merc.	22	ste Alodie †
jeudi	23	s Jean de Cap,
vendr.	24	s Raphaël arch.
samedi	25	s Chrysanhte
dim.	26	s Evariste
lundi	27	s Frumence
mardi	28	ss <i>Simon et Jude</i>
merc.	29	s Narcisse
jeudi	30	s Maxime
vendr.	31	<i>Jeûne.</i> s Volfgang.

Premier quartier	le 7
Pleine lune	le 13
Dernier quartier	le 20
Nouvelle lune	le 28

Les jours diminuent pendant ce mois de 98 min.

Novembre.

samedi	1	Toussaint.
dim.	2	s Ambroise
lundi	3	<i>Trépassés</i>
mardi	4	s Charles Bor.
merc.	5	s Philothée
jeudi	6	s Protais
vendr.	7	s Achille
samedi	8	s Claude
dim.	9	s Théodore
lundi	10	s André Avell.
mardi	11	s <i>Martin, év.</i>
merc.	12	s Didace
jeudi	13	<i>ND. des 7 Joies.</i>
vendr.	14	s Sérapion
samedi	15	ste Gertrude
dim.	16	ste Agnès
lundi	17	s Grégoire
mardi	18	s Odon, <i>abbé</i>
merc.	19	s Pontien
jeudi	20	s Bénigne
vendr.	21	Présent. de ND.
samedi	22	ste Cécile
dim.	23	s Clément
lundi	24	s Chrysogone
mardi	25	ste Catherine
merc.	26	s Gélase
jeudi	27	s Virgile
vendr.	28	s Jacques de la M.
samedi	29	s Saturnin
dim.	30	<i>I avent. s. André</i>

Décembre.

lundi	1	ste Nathalie
mardi	2	ste Bibiane
merc.	3	s François-Xav.
jeudi	4	ste Barbe, <i>V. M.</i>
vendr.	5	<i>Jeûne. s. Jn. Chry.</i>
samedi	6	<i>Jeûne. s. Nicol. év.</i>
dim.	7	<i>II Av. s. Ambroise</i>
lundi	8	Im. Conc. d ND.
mardi	9	s Cyprien, <i>abbé</i>
merc.	10	Melchiade, <i>pape</i>
jeudi	11	s Damase, <i>pape</i>
vendr.	12	<i>Jeûne. s. Synèse, m.</i>
samedi	13	<i>Jeûne. ste Lucie, V.</i>
dim.	14	<i>III Av. s. Arsène</i>
lundi	15	Eusèbe, <i>év. M.</i>
mardi	16	ste Albine
merc.	17	<i>4 temps s. Florian</i>
jeudi	18	s Gratien,
vendr.	19	s Nemèse
samedi	20	s Théophile
dim.	21	<i>IV Av. s. Thomas</i>
lundi	22	s Flavien
mardi	23	ste Victoire
merc.	24	<i>Jeûne. ste Irmine</i>
jeudi	25	Noël. ste Anas.
vendr.	26	s Etienne I. M.
samedi	27	s <i>Jean, ap. et évan.</i>
dim.	28	<i>Innocents</i>
lundi	29	s Thomas de Can.
mardi	30	s Exupérance
merc.	31	s Sylvestre.

Premier quartier	le 5
Pleine lune	le 12
Dernier quartier	le 19
Nouvelle lune	le 27

Les jours diminuent pendant ce mois de 71 min.

Premier quartier	le 5
Pleine lune	le 11
Dernier quartier	le 19
Nouvelle lune	le 27

Du 1 au 21 de ce mois les jours diminuent de 22 min. Du 21 au 31 ils croissent de 9 minutes.



Une nouvelle charrue.

Histoire servant d'introduction.

Dans les premiers jours de l'automne de 1835, un Parisien avait été appelé et retenu pour affaires dans la petite ville de Vic, près de Château-Salins, département de la Meurthe, au plein cœur de l'ancienne province de Lorraine. On lui parla d'une expérience agricole pour la matinée suivante : il s'agissait d'une charrue nouvelle que l'on devait essayer, en présence d'une assemblée compétente, dans un champ qui touche au bois de Vic. Il s'y rendit par désœuvrement beaucoup plus que par curiosité ; car il est peu agriculteur, ce qui tient peut-être à ce qu'il n'est pas du tout propriétaire.

La réunion était nombreuse. Les amateurs étaient accourus et du chef-lieu d'arrondissement et des chefs-lieux du canton, et aussi des simples communes, même de celles les plus arriérées en civilisation. Il y avait là tel tricorne à bords rabattus, tel habit d'un gros drap violet bien ample, à basques longues et carrées, avec le large gilet de même étoffe, telle culotte courte à braguette, tels bas de laine à coin et couvrant le genou, et tels souliers à boucles, qui avaient un grand prix pour un homme curieux d'étudier le costume indigène d'avant la vieille révolution, la révolution-mère. La traditionnelle petite coiffe de toile qui persiste encore à encadrer plus d'un visage féminin, et, par dessus, le petit chapeau de paille bordé d'un galon de velours noir, n'étaient pas non plus à dédaigner, d'autant mieux que le sang lorrain est généralement beau.

Tandis que le prodige annoncé fonctionnait, le Parisien, qui ne porte aux progrès de l'agriculture qu'un intérêt médiocre, prit lai-

sir à regarder les jeunes filles à la mise élégante, étudiée, coquette, aux traits fins, délicats, empreints d'une candeur gracieuse quoique légèrement composée; sur plus d'un visage d'homme il put reconnaître, derrière le voile d'une bonhomie calme et placide, les signes d'une intelligence déliée, d'une conception forte et étendue, en un mot, ce qu'on appelle vulgairement une *excellente judiciaire*; il devina dans la foule bon nombre de tendres *Valentines* donnant le bras à leurs joyeux *Valentins*: ce sont les jolis noms dont on appelle en Lorraine la fiancée et son fiancé. Des groupes d'enfans chantaient de vieilles chansons en patois sur des airs simples et naïfs; il se fit traduire quelques délicieux couplets, entre autres celui qui commence par

La! qui vouro bien être

L'oselot des bô voulant, &c.

Las! que voudrais bien être — l'oiselet des bois volant! — Tout droit prendrais mon vol — à travers les bois du roi; — aux étangs de mon père — m'en viendrais me baigner, — au giron de ma vie — viendrais me ressuyer.

Il visita une petite troupe de bohémiens de Bichte, qui, dans l'espoir de vendre quelques poteries de Sarreguemines et quelques verreries de St-Louis, transportées sur le dos de cinq ou six ânes étaient venus planter leur piquet et creuser le foyer de leur maigre cuisine tout proche du champ désigné pour la solennité du camp agronomique. Il acheta des cigares de contrebande que lui offrit le patriarche de la tribu nomade, vigoureux gaillard au cuir basanné, velu, grenu autant que celui d'un requin et soigneusement enduit d'une épaisse couche de suif destinée à entretenir les membres dans un état convenable de souplesse.

Après qu'il eut savouré goutte à goutte et épuisé toutes ces folles joies, le Parisien, voyant que l'officielle charrue continuait à fonctionner, et ne voulant pas cependant rentrer seul en ville, où s'ouvrirait pour lui sa triste chambre d'auberge, se dirigea vers la lièzière du bois, dans l'intention d'y attendre, couché mollement sous

l'ombrage du hêtre ou du chêne, que la fête fut terminée et que vint pour tout ce monde l'heure de la retraite.

Il avise donc à la base d'un chêne séculaire de l'arbre le plus honorable de tout le voisinage, un petit tertre rembourré de mousse, bien verdoyant, bien frais et qui lui semble on ne peut plus propice. L'asile comptait déjà un premier occupant ; mais les petits tertres ne sont pas, comme le trône, tellement étroits qu'on n'y puisse tenir deux. Le Parisien, en s'asseyant, fit un signe de tête en manière de salut. L'inconnu, dont la mise était celle d'un paysan, et d'un paysan des plus modestes, y répondit en portant la main à son tricorne et en se découvrant. Sa maigreur pâle, son geste lent, sa pose languissante, annonçaient un homme jeune encore, mais qu'une longue maladie aurait épuisé.

„ Or çà, mon brave, commença le Parisien, une fois qu'il eut trouvé pour son dos et pour ses jambes les points d'appui les plus commodes, il paraît que vous êtes de mon avis, vous ne raffolez pas des charrues. Vous laissez celle-ci marcher tout à son aise, sans vous en inquiéter.

— Quant à cette charrue, Monsieur, si vous ne me voyez pas me traîner dans le sillon pour baiser chacun des pas de celui qui la conduit, prenez-vous-en à mes pauvres jambes, mes jambes de malades, qui ont eu tout juste assez de force pour m'amener, et que je dois ménager pour le retour.

— Que me dites-vous-là ? c'est donc un homme bien extraordinaire ?

— Monsieur, c'est Jean-Joseph. „

Le Parisien s'inclina, et son sourire doucement railleur sembla demander : Qu'est-ce que Jean-Joseph ?

Sans s'émouvoir, le paysan reprit :

“ C'est mon camarade, un simple valet de ferme comme moi ; mais pour l'imaginative et en même temps pour le cœur, je défie qu'on trouve son pareil. Ah ! Monsieur, si le monde pouvait jamais savoir l'histoire de Jean-Joseph, le monde....

— Une histoire ! il y a une histoire ? Vous allez me la raconter.

Volontiers. Pour cela, je ne me fais pas prier. Je voudrais la raconter du haut d'un toit, et que toute la Lorraine, toute la France, toute la terre fût là pour m'entendre. »

Et il commença ainsi :

« Jean-Joseph et moi nous sommes ce qu'on appelle *pays*, tous deux natifs d'Harol, à plus de vingt lieues d'ici, auprès d'Epinal ; un joli petit village qui a Darney pour justice de paix et Mirecourt pour sous-préfecture. Nous ne nous sommes jamais quittés, et nous nous sommes toujours aimés depuis notre enfance. J'avais beau avoir trois ans plus que lui, il avait déjà dès cette époque trois fois plus d'esprit que moi. C'était comme un instinct, comme une révélation qui lui disait, au plus épais d'un bois, la place où l'on trouverait des fraises, des cornouilles, un nid. En grandissant, il en fut de même pour le travail. Quand il fallait remuer un bloc de pierre, un tronc d'arbre, il inventait toujours une certaine manière de l'attaquer, il plaçait le levier à la meilleure place, et le poids devenait moins lourd. Que de fois il a raccourci ou rallongé le manche de mon fléau, de ma pioche ! et à l'instant même, Monsieur, avec le même outil, je me sentais bien autrement fort et j'abattais le double de besogne. « Chaque outil, disait-il, fait l'office d'un levier ; il en faut calculer juste la proportion. » Il a toujours été vraiment l'homme du levier. Aussi, voyez-vous, je suis habitué à écouter chaque parole de Jean-Joseph comme si c'était un mot d'Évangile. Le jour où il m'a dit qu'il serait plus profitable de se rapprocher de Nancy, qu'on y cultivait mieux, qu'il y avait plus à apprendre, j'ai tourné sans sourciller les talons au clocher d'Harol, j'ai suivi Jean-Joseph, et j'ai passé des Vosges dans la Meurthe ; je le suivrais au quatre coin de la France. Je le verrais se jeter par une fenêtre, n'importe de quel étage, que je m'y mettrais après lui, bien convaincu que ce serait l'action la plus raisonnable à faire.

« Nous avons trouvé à nous employer ensemble chez le même maître, dans une grosse ferme que je pourrais vous montrer du doigt, pour peu que nous eussions gravi le petit coteau que vous

voyez la-bas vers le couchant. Par une matinée de l'avant-dernier printemps, il y a eu hier seize mois et une semaine (les malades comptent les jours), nous labourions tous les deux une grande belle pièce. Sa charrue mordait par la droite et la miennè par la gauche, de manière que chaque nouveau sillon creusé nous rapprochait l'un de l'autre. Nos charrues marchaient depuis une heure au plus, et déjà la sienne avait l'avantage de près de deux sillons. J'étais piqué, car je sais diriger un soc droit et ferme, je vous prie de le croire, mais ce diable d'homme a un secret pour aller en tout mieux et plus vite que personne. Nous avions affaire à un sol argileux, tenace, compact, mais égal, non pferreux, et où rien ne donnait lieu à soupçonner une mauvaise rencontre. Aussi j'y allais de confiance, encourageant de la voix mes huit chevaux. Vous avez pu voir qu'en Lorraine nous en mettons quelquefois jusqu'à dix et même douze à nos lourdes charrues. Mon conducteur les émoustillait de son fouet, et tout cela tirait à plein collier et d'un rude pas. De mon côté, je pesais de tout ce que j'avais de force sur le manche. Tout-à-coup un choc survient; quel choc! Monsieur; le plus épouvantable choc. Les traits, les harnais de l'atelage s'en étaient rompus en mille endroits. *L'age*, cette longue poutre qui est comme l'échine de la charrue, en était courbée et à demi brisée; figurez-vous votre canne que vous auriez essayé de rompre sur votre genou. Jugez quel contre-coup j'avais ressenti dans tout mou pauvre corps! Mes deux mains lachèrent à l'instant le double mancheron pour se porter sur le creux de mon estomac, laissant charrue et chevaux aller à la débandede.

“ Aux cris que jette le conducteur, Jean-Joseph retourne la tête de notre côté. En voyant ma charrue sur le flanc, mes huit chevaux à demi-déshabillés, les oreilles dressées, le naseau ardent, qui commençaient à se quereller, et moi qui ne bougeait pas plus qu'une statue, il accourt. Il me trouve la figure pâle, effarée, les yeux éteints, regardant sans voir; mes dents claquaient, mes jambes tremblaient, et mes deux mains n'avaient pas quitté ma poitrine. Je ne puis vous dire quelle étrange douleur j'avais éprouvée

ici, dans le creux de l'estomac. Cela n'avait duré qu'une seconde, mais cela avait été horrible, absolument comme si l'on m'y eût enfoncé la pointe d'un clou rougi au feu. Jean-Joseph eut besoin de me faire mille choses avant de me voir revenir un peu à moi.

« Quand le désordre fut réparé et que nous cherchâmes la cause de la catastrophe, nous découvrîmes que le soc avait heurté contre un damné bloc de pierre qui était enfoui là depuis des milliers d'années, dit-on. Plus tard, nous l'avons transporté à la ferme ; les maçons en ont fait la pierre angulaire d'un bâtiment. L'autre jour, il est venu un bourgeois de Nancy pour le visiter. Il l'a regardé aussi tendrement qu'on regarderait une maîtresse ; il l'a frotté avec son mouchoir pour nettoyer une douzaine de petits creux qu'il a appelés de l'écriture. Il l'a mesuré dans tous les sens ; il l'a dessiné. J'ai dû lui raconter dans les moindres détails mon affreux accident. Après quoi il a fallu le conduire dans le champ, lui faire toucher du doigt la place même, tout en recommençant à chaque pas mon histoire. Il a fini par me dire que c'était un grand honneur pour moi, que je devais m'en réjouir, en être fier ; que c'était une faveur du ciel. N'eût été une pièce de vingt sous qu'il avait tirée de sa poche et qu'il m'a donnée pour boire, j'allais lui répondre par des injures.

« Croirez-vous, Monsieur, que depuis ce fatal événement je n'ai pas eu un seul jour de bonne santé ! Je ne tarderai pas à perdre le sommeil et l'appétit, rien ne passait du peu que j'avais essayé de manger ; aussi je commençai à maigrir à vue d'œil. C'est alors que j'ai pu connaître tout l'excellent cœur de Jean-Joseph. Il s'inquiétait, il était en vérité plus chagrin que moi, bien qu'il s'efforçât de son mieux pour me le cacher. Etre pris par une maladie violente, une pleurésie, une colique de *Miserere*, qui vous couche pour une bonne fois sur le grabat, ce n'est rien ; au bout de huit jours vous êtes dans la bière ou vous êtes guéri. Mais, se trouver chaque matin à demi malade, se miner de jour en jour et s'en aller en détail ; sentir que le travail vous tue, songer qu'avec une année de soins et de tranquillité, en se promenant la canne à la main pendant une année, on aurait peut-être la chance d'échapper ; et cependant chaque

jour être obligé de retourner au collier de misère ! Etre obligé de travailler pour gagner la plus triste des vies, une vie à laquelle on ne peut prendre goût, puisque d'heure en heure on perd davantage l'espérance et qu'on a plus que sa fosse en perspective, c'est une chose dure. Heureux le riche ! son argent lui sert à se sauver de la mort, ou, quand il ne lui reste plus qu'à l'attendre, lui permet de croiser les bras. Le malade pauvre se voit poussé à elle au lieu de pouvoir la fuir ; chaque morceau de ce pain quotidien qu'il lui faut continuer à arracher lui coûte un pas de plus au-devant d'elle. Le pauvre est à plaindre ! Et pourtant, Monsieur, moi du moins, je n'étais pas abandonné comme il y en a tant, moi j'avais un ami.

« Jean-Joseph, en outre de sa tâche, trouvait moyen d'expédier une bonne partie de la mienne ; mais le mal n'en continuait pas moins à faire d'effrayants progrès. Que de fois dans mes courts momens de repos, après qu'il était venu s'asseoir auprès de moi pour me donner un signe d'amitié, une parole d'encouragement, n'avons-nous pas adressé ensemble un regard amer à cette charrue qui était là à me réclamer au milieu d'un champ commencé ! On eût dit que le double mancheron me présentait une sommation ironique de me relever et de venir le reprendre. « Cette charrue, disais-je, est à la fois ma mère nourricière et mon assassin. » A quoi Jean-Joseph ajoutait : « C'est singulier, comme depuis ton accident je la trouve chaque jour plus lourde et plus pénible à manier ! Auparavant je n'avais jamais songé à y faire attention ; mais vois donc comme toutes ces pièces de bois sont mal combinées ! Ses défauts m'ont sauté aux yeux tout d'un coup, après qu'elle t'a eu fait tant de mal. Mauvaise charrue ! depuis ce temps-là j'en rêve. »

« Je me plaignais d'un point de côté, qui ne me quittait pas, et aussi d'une douleur entre les deux épaules. A certains mots du premier médecin que nous allâmes consulter, j'avais deviné que j'étais condamné comme pulmonique. Il m'ordonna des boissons adoucissantes et gluantes, qui ne me firent ni bien ni mal, et que je finis par m'ennuyer de prendre, d'autant plus que tout délabré que je me sentais, il y avait des instans où je me flattais intérieurement que le

médecin se trompait, que ce n'était pas du poumon que j'étais attaqué, que ma maladie était d'une autre nature, et de celles dont il y a moyen de revnir.

« Le meilleur remède, disait Jean-Joseph, serait de t'épargner le plus possible de fatigue. Une charrue qui serait très-légère et tout-à-fait facile à conduire te procurerait déjà un grand soulagement. N'en pourrait-on pas imaginer une? Il ne se passe pas de nuit que je ne demande à Dieu qu'il m'envoie là-dessus une bonne idée. »

« Nous couchions côte à côte dans une écurie. Un matin je le vois levé avant moi, et qui, le menton appuyé sur l'une de ses mains, regardait gravement des manches de fouet disposés à terre devant lui d'une certaine façon. « Que fais-tu la? » demandai-je. Pour toute réponse, et sans me regarder, il me fit signe de ne pas l'interrompre. Cela dura assez longtemps. Il avait pris une figure sérieuse qui m'aurait presque imposé. Un rayon du jour naissant glissait d'une lucarne sur son front, et l'éclairait plus vivement que le reste de sa personne. Je comptai sur ce front des plis mobiles qui s'y creusaient et s'y nivelaienent tour à tour; puis enfin, et cela, Monsieur, je vous l'atteste, ce n'est point une vision de malade, j'y distinguai comme une légère flamme qui s'étendit et passa aussi vite qu'un soufle. Au même instant, la voix forte de Jean-Joseph me criaît: « J'y suis, je tiens ce qui va te guérir; j'ai trouvé la charrue. »

« Il m'entraîne chez le charron: celui-ci n'était pas encore levé. « Ouvrez, ouvrez vite, il y va de la vie de notre malade. » Le charron nous reçoit, les yeux à demi ouverts, en baillant et en se déti-rant les bras. Jean-Joseph saisit un morceau de craie dans un coin de la boutique, et le voilà qui trace sur la muraille des barres dans tous les sens, et puis des carrés et des ronds. Si sa craie marchait, sa langue ne restait pas fainéante. Il parlait, parlait, miséricorde! C'est la première fois et çà été la seule que j'aie entendu sortir de sa bouche un tel flux de paroles. Nous autres Lorrains, l'éloquence n'est pas notre vice; nous nous tenons assez volontiers la bouche cousue. De la main qui lui restait libre il empognait au bras, aux boutons de la veste, le charron qui s'éveillait davantage, et qui

commençait à le regarder en dessous d'un air de compassion, et en même temps de l'air d'un homme qui n'est pas tout-à-fait rassuré.

« Vous comprenez, disait ou plutôt criait à tue-tête Jean-Joseph, car il s'échauffait en diable, vous comprenez, mon levier prend ici et vient aboutir là. Suivez-moi bien, mon cher; voici ma double chaîne. Attention! mon timon entre en jeu et le poids se porte sur ce point. » De temps en temps le charron, vigoureusement maintenu, se tournait vers moi du moins mal qu'il le pouvait, pour me lancer quelques mots à voix basse: « Ce n'est pas un coup de vin qu'il a dans la tête; Jean-Joseph ne boit pas. Serait-ce par hasard?... »

« Quand Jean-Joseph eut jeté son premier feu, il se retourna et lut sur la figure du charron que celui-ci ne l'avait pas du tout compris. Alors, il recommença son explication posément et à diverses reprises. « Si je ne me trompe, dit le charron complètement éveillé, je crois entrevoir que tu veux me parler d'une nouvelle manière, d'une manière à toi, de refaire la charrue? — Justement. — Peste! mon garçon, comme tu y vas! c'est un plus malin que toi et que moi qui a inventé la vieille charrue, sois-en sûr. Toutes les fortes têtes des Sociétés d'agriculture, des Académies de province, de l'Institut de Paris, ont essayé d'y fourrer le nez; les plus savants n'ont fait que de l'eau claire. Ce n'était pas la peine de nous lever tous les trois si matin. — Que vous coûterait-il d'essayer? — C'est cela! rien que mes matériaux et mon temps! et un billet signé de toi pour me couvrir de mes avances, n'est-ce pas? merci! — Faites-le par charité; faites-le pour celui-ci qui est malade. — Une charrue pour un malade! la drôle d'idée! Demandez à l'apothicaire de Château-Salins de s'en charger.

« Jean-Joseph n'est pas vaniteux. Le refus du charron le désola, mais sans l'offenser: « Je m'entends mal au dessin, me dit-il, il n'aura rien saisi dans tout mon gribouillage. Je ne suis pas du métier, je n'en puis pas parler comme lui; je me serai trop mal expliqué. C'est égal: j'ai la conviction que mon idée est bonne, et que tu en retireras un grand bien. Aussi, dussé-je faire le charron moi-même, je n'y renoncerai pas. »

“ Ce qu'un Lorrain veut, il le veut bien, et, sous le rapport de la persévérance et de la volonté, je ne connais pas de Lorrains qui en remontrerait à Jean-Joseph. On entrait en hiver: c'est la saison où il y a moins à faire dans une ferme. Jean-Joseph avait donc un peu de temps à sa disposition. En échange de quelques services rendus dans le voisinage à de petits cultivateurs, comme d'aller battre en grange chez celui-ci (pendant les heures de repos,) d'aider cet autre dans une corvée, il se procura du bois, un soc demi-vieux, un coutre, des débris de ferrures qu'il se proposait de rajuster à ses roues. Il trouva à emprunter chez le charron, qui, à tout prendre, n'était pas un méchant homme, une bisaigué et une herminette, et il se mit bravement à l'œuvre.

“ Je vous laisse à penser si les mauvais plaisants se firent un jeu de le tourmenter: “ Te voilà donc passé maître charron, toi, et sans apprentissage? c'est commode. — Ah ça, il paraît que c'est une charrue que tu nous fabriques; une charrue à la vapeur, n'est-ce pas? On dit qu'elle labourera toute seule. — Et ensuite qu'elle coupera la moisson. — Il y aura sur l'avant-train une meule qui fera de la farine. — Et par derrière un four à cuire. — On aura plus qu'à rentrer en grange le pain tout chaud. „ Parlait-on d'un mariage douteux: “ Ils seront mari et femme quand Jean-Joseph aura fini sa charrue. „ Dans une affaire manquée, on disait: „ Ça marche comme la charrue à Jean-Joseph. „ Mon pauvre ami laissait dire et n'en allait pas moins son train, équarrissant et tarandant son bois, dérouillant sa ferraille avec la même ardeur opiniâtre, et continuant à me donner bon courage.

“ Et vraiment, j'en avais besoin. Ce n'était plus le travail, mais la rigueur de la saison que j'avais contre moi. Mon mal était encore empiré. Un second médecin parla du pylore, d'une obstruction qui menaçait de se former. Il ordonna d'horribles drogues, tout ce qu'il y a de plus fort, pour donner du ton, à ce qu'il disait, et rouvrir le passage au manger. Je n'y gagnai que d'endetter par-dessus les oreilles moi et Jean-Joseph auprès du patron, pour payer l'apothicaire. A la fin de l'hiver, j'en étais à me demander quelques fois s'il

ne valait pas mieux me laisser tout bonnement mourrir. Je frémis-sais surtout à l'idée que nous entrions en mars, et qu'il m'allait falloir retourner aux champs et au terrible labour.

« Heureusement le printemps s'annonça chaud et point humide. Jean-Joseph, après s'y être pris de plus de vingt manières, après avoir refait telle pièce, supprimé telle autre, ajouté une cheville par-ci, un boulon par là, en était venu à son honneur. A lui seul, sans que personne lui ait jamais rien montré, sans avoir été aidé du moindre conseil, le valet de ferme avait construit une charrue, une vraie charrue, toute une charrue, depuis le mancheron jusqu'aux roues. Nous l'essayâmes en cachette dans un champ retiré. Elle marchait dans la perfection. Une charrue tout aimable et qui obéit d'elle-même au doigt et à l'œil, une charrue qui a l'air de vous comprendre et de vous deviner ! Vous n'avez pas plus besoin d'appuyer que sur la détente d'un fusil de munition. Un enfant de dix ans aurait la force de la manier. Mais tenez, j'en appelle à vous même, car vous la voyez d'ici qui fonctionne à deux cents pas de nous devant tout ce monde. Je ne dis pas pour la masse et pour l'apparence, mais pour la légèreté réelle, elle est à l'ancienne charrue ce qu'est la pesante bêche du manouvrier à la bêche mignonne dont une jolie bourgeoise se sert pour jardiner, pour changer de place une touffe d'œillets, de pensées. Et n'imaginez pas qu'elle reste en arrière pour la besogne, oui da ! Elle vous creuse un sillon aussi avant, elle vous retourne une bande aussi large, et cela pour le moins aussi vite que la vieille et stupide machine qui a failli me tuer.

« Brave Jean-Joseph ! avons-nous été heureux ce jour-là ! nous avons eu l'enfantillage d'en pleurer tous les deux, de nous embrasser, comme s'il était tombé du ciel une fortune à l'un ou à l'autre. Chose singulière, c'était moi qui me montrais le plus fier ; j'éprouvais presque de l'orgueil, j'avais l'air d'avoir mis du mien dans l'invention ; il ne pensait, lui, qu'au soulagement que j'allais ressentir et à ma guérison prochaine. Depuis lors, le labour a cessé d'être pour moi un supplice : c'est devenu un travail supportable.

« Un bonheur ne va pas sans l'autre. Je vous dirai que peu après, en défrichant une lande, autrefois boisée, nous fîmes la découverte d'une petite source ; une eau qui ressemblait à du cristal de roche. J'eus la fantaisie d'en boire. Souvent la nature nous indique mieux que personne notre véritable remède, comme elle fait aux animaux. L'eau était très-fraîche, presque glacée, elle me procura une sensation délicieuse. J'en bus à longs traits, et à plusieurs reprises et tout le long du jour, et chaque fois avec le même plaisir, suivi d'un grand bien-être. Je recommençai les jours suivans. Certainement l'eau de cette source doit avoir quelque vertu admirable ; car depuis lors je me suis mis à aller mieux, et le mieux se soutient et se consolide. Un troisième médecin m'a dit dernièrement que mon mal était un petit ulcère qui avait pointé à l'intérieur de l'estomac quelque temps après le contre-coup de la vieille charrue. Les boissons innocentes du premier médecin ont laissé l'ulcère se former tout à son aise ; les drogues violentes du second médecin l'avaient profondément irrité ; l'eau fraîche de la source l'aide au contraire à se cicatriser.

« Je crois, moi, qu'après le doigt de Dieu, ce qui achèvera peut-être de me guérir. c'est la joie que j'éprouve de la prospérité qu'est venue trouver Jean-Joseph : car, Monsieur, on n'a pas tardé à parler de sa charrue dans toute la contrée, comme cela devait être. Des savants l'ont visité et lui ont fait compliment. Aujourd'hui mon ami n'est plus Jean-Joseph tout court, c'est un homme de mérite, un inventeur distingué, qui a diné avec M. le sous-préfet et tous les personnages les plus huppés du département. Sur l'annonce des journaux, il s'est réuni ici plus de deux mille personnes peut-être pour le voir conduire sa charrue : aujourd'hui, comme de raison, ce n'est plus moi, c'est lui qui a l'honneur de conduire. Tout Château-Salins, tout Nancy parlera demain de *M. Jean-Joseph Grangé.* »

Cette histoire inspira au Parisien le désir de voir de près la fameuse charrue, pour laquelle il s'était montré d'abord si sauvagement insouciant. Il se leva du petit tertre, non sans avoir serré avec chaleur, en signe de reconnaissance, la main du malade ou plutôt de

l'heureux convalescent. Celui-ci ne le suivit pas; l'émotion d'une telle journée l'avait un peu fatigué, et le repos absolu lui était nécessaire. Le Parisien courut se mêler à un groupe de curieux qui devaient être des plus recommandables, à en juger par le ruban rouge qui brillait à un bon nombre de boutonnières. Il y entendit des personnages, qui lui parurent fort doctes, apprécier l'invention soumise à leur examen.

« Messieurs, dit un premier docte, le sage Caton, qui, tout sage qu'il était, a eu tort de ne pas croire au progrès, se plaisait à citer l'adage d'un vieux cultivateur romain : *Ne change pas ton soc* ; ou, pour parler plus catégoriquement, conserve ton même système de charrue. Heureusement Jean-Joseph Grangé ne s'est point arrêté à cette insinuation perfide que l'aristocrate Caton décochait surtout à l'adresse de la classe plébéienne. Je me réserve de lui exprimer en mon particulier ma vive satisfaction de ce qu'il a, comme moi, consacré ses veilles à l'amélioration de la charrue composée, c'est-à-dire à avant-train, que l'on commençait en France à beaucoup trop négliger pour sa rivale, la charrue simple ou l'araire. Au surplus, je saisirai cette occasion de vous apprendre que le système de M. Grangé a la plus grande analogie avec certaine invention dont j'ai chez moi la pensée première en porte-feuille. Il y a dix ans que j'ai eu l'idée de M. Grangé, absolument la même idée; mais vous comprenez on est absorbé par l'étude; les idées vous fourmillent au cerveau, sans qu'on puisse jamais trouver le temps... Le temps, hélas! le temps fuit! d'en exécuter une. »

« Messieurs, dit un second docte, ce que j'estime avant tout dans la tentative de M. Grangé, c'est qu'il s'y montre profondément pénétré des théories que j'ai été le premier à développer depuis trente ans, dans mes nombreux mémoires aux diverses Académies et Sociétés d'agriculture du royaume. Mes longues veilles ont porté leur fruit, puisqu'enfin voici M. Grangé qui se décide à mettre en pratique certaines de mes théories les plus importantes. Il suffit, pour s'en convaincre, de relire mes différents mémoires, c'est un appel que je fais à vos consciences. Relisez, Messieurs, relisez, de grâce,

avant d'asseoir une opinion définitive sur la charrue qui nous est présentée à vous et à moi. On prétend que la pensée dominante de M. Grangé a été l'amélioration de la charrue à avant-train: erreur! Messieurs, erreur! Il est facile de deviner le but. Je soutiens, moi, que si M. Grangé, qui, en ce point, j'en conviendrais, mais à ce point seul, s'écarte de mes théories, a conservé un avant-train, c'est par une sorte de timidité; c'est une concession aux vieux préjugés de la contrée où il a reçu le jour, où s'est écoulée son enfance. M. Grangé n'a pas osé arborer franchement mon drapeau; mais, j'en appelle aux hommes de bonne foi, qui ne reconnaîtra, dans l'œuvre de M. Grangé, la confession d'un transfuge abandonnant le camp de la charrue à avant-train pour passer dans mon camp, dans celui de l'araire? Son œuvre est une araire déguisée; M. Grangé doit être considéré comme mon disciple. »

Un troisième docte parla, mais du moins sans y mettre de la vanité personnelle, sans s'occuper d'introduire son moi dans l'affaire, Il ne fut que lourd: on ne traite pas d'agriculture en style de madrigaux. Une allure bovine est même une grâce de circonstance.

D'autres orateurs pérorèrent encore. Il y avait là un homme en qui rien ne trahissait le docte, bien que sa physionomie annonçât une haute et sagace intelligence. Il gardait le silence, tout en suivant d'un œil scrutateur la marche et l'action du soc, le jeu des bras du laboureur et la tension des traits de l'attelage. On voulut connaître son opinion.

C'est ici, dit-il, un de ces cas où la science reste confondue et n'a plus qu'à s'incliner. Le simple ouvrier qui manie du matin au soir le même outil, qui en démonte et en remonte à chaque instant les pièces une à une, qui apprécie, par une expérimentation continue, et à la sueur de son front, quelle pièce aide le mieux à l'action de ses bras, ou quelle la contrarie, sera toujours l'homme le plus propre à perfectionner cet outil, pour peu que son cerveau soit capable de réflexion suivie, et qu'une passion forte échauffe et soutienne sa volonté. Voici un homme qui, par l'invention de son grand levier, a fait de la charrue un outil tout nouveau. L'idée de déplacer une por-

tion du poids de l'avant-train pour la porter sur l'action du soc au profit des bras du laboureur, qui n'a plus à dépenser que de la surveillance, est une idée de génie. Les chevaux y gagnent également, puisque le frottement des roues devient moindre et que le tirage est diminué d'une différence qu'on peut évaluer du quart au sixième. C'est le plus grand perfectionnement qui, dans les temps modernes, ait été apporté à la charrue, n'importe de quelle espèce. »

Le Parisien demanda qui était ce savant, dont la parole était modeste et accordait un éloge franc et sans restriction. On lui apprit que c'était le célèbre M. Dombasle, le fondateur de la ferme modèle de Roville et l'inventeur de l'araire reconnue pour la meilleure.

L'expérience publique faite sous le bois de Vic fut bientôt suivie d'une autre dans les environs d'Epinal. D'après un rapport adressé à la Société d'Encouragement, un terrain que l'on ne pouvait labourer avec la charrue ordinaire qu'en y laissant de nombreux intervalles et des trous, a été labouré par la charrue Grangé dans toute sa surface, sans laisser de trou ni de places en friche. A Maisons-Alfort, près Paris, dans un terrain qui avait servi de chemin, et dont le sol était d'une dureté extrême et pierreux, la charrue a cassé son grand levier, un levier ayant trois pouces de diamètre à son milieu, sans que le laboureur éprouvât de secousse; la destruction du levier a préservé la charrue.

A l'honneur de la Toscane, c'est un corps savant de Florence qui a décerné, le premier, une médaille à l'inventeur français.

Si ce récit tombe par hasard sous vos yeux, M. Grangé, je vous vois d'ici sourire au manque d'une exactitude parfaitement scrupuleuse dans quelques détails. En regardant les médailles à vous offertes par tant de Sociétés célèbres, et la croix, qui cette fois repose sur une noble poitrine, vous direz que votre gloire, si officiellement populaire, pouvait se passer d'un hommage parti d'un homme qu'aucun titre ne distingue, et qui n'est nullement connu de vous; mais il éprouvait, lui, le besoin d'exprimer son admiration sympathique. Ce qu'il estime en vous, c'est moins encore peut-être la naïve et

vigoureuse intelligence que la grande âme qui a dédaigné les bénéfices légaux d'un brevet d'invention. Dieu daigna vous choisir pour faire germer en vous une pensée; vous n'avez point songé à la débiter à un prix numéraire derrière un tréteau. Vous êtes pauvre, elle vous eût enrichi; c'était votre droit: mais combien de pauvres eussent enduré quinze années encore de fatigues mal dépensées! et, à votre détriment, vous avez voulu que cessassent à l'instant ces fatigues pour le pauvre. Vous avez plus fait que le riche mourant qui fonde un hôpital; l'esprit de charité vous a porté à vous dépouiller de votre vivant de la richesse. Vous avez plus fait et fait mieux que celui qui jette à l'indigent une aumône: vous avez mis, en frère, au service de tous, votre moins rude gagne-pain. Honneur donc, trois fois honneur à vous, l'inventeur utile et le véritable ami de l'humanité!

SAINT-GERMAIN LEDUC.



Coup d'œil sur nos écoles primaires.

Le sort du peuple valaisan a été, depuis des siècles, celui de ces forêts luxuriantes qui couronnent ses montagnes, et où, faute d'une sage administration forestière, qui en aurait fait une source abondante de prospérité, on ne rencontre que des arbres rabougris ou tombant en poussière. Pendant des siècles aussi, l'instruction primaire, cette condition fondamentale du bien-être public, fut négligée d'une manière non moins fâcheuse. Chacun était libre de se faire instruire ou de vivre dans l'ignorance. Il ne pouvait être question d'établissements publics bien organisés; on plaçait comme régent quiconque se trouvait

dans la nécessité de choisir cet état pour gagner sa vie pendant la saison d'hiver (à moins que cette obligation ne fût attachée à un bénéfice ecclésiastique). Le gouvernement lui-même s'intéressait si peu à l'instruction primaire, que tout ce qui y avait rapport était abandonné à la discrétion des communes et des parens. La politique d'alors consacrait le principe : « plus le peuple est ignorant, plus il est docile et moins il est corrompu, » principe adopté par le peuple et ratifié par cette autre maxime tranchante : « nos ancêtres n'étaient pas instruits non plus, et cependant ils ont vécu. » Ainsi le soleil bienfaisant de l'instruction n'éclairait de sa lumière féconde que les plus hautes cimes, les plus heureux de la société, mais il ne pénétrait point dans les profondeurs de la société, dans la masse du peuple. Le sanctuaire de l'éducation était fermé pour quiconque ne passait pas de la chaumière à l'autel par le sacerdoce, à moins que la main invisible du hasard, arrachant ce prédestiné à son troupeau de chèvres, ne vint lui en ouvrir l'entrée, ainsi qu'il arriva au jeune Thomas Platter.

Les suites de cette indifférence générale étaient moins sensibles, moins saillantes autrefois qu'aujourd'hui, soit qu'on ait eu intérêt à ne pas les signaler, soit que le besoin de l'instruction ne se fît pas sentir si impérieusement que de nos jours. En effet, il ne faut pas remonter bien haut dans l'histoire du pays pour chercher, dans les classes dites instruites, l'instruction que maintenant chaque enfant du peuple peut se procurer, et qu'alors on eût regardé avec étonnement. Le temps a pris des ailes et marché sous nos pieds ! Nous sommes revenus de l'illusion à un tel point que le père de famille ne regrette plus l'instruction qu'il doit donner à ses enfans, et qu'il commence

à comprendre qu'elle est nécessaire pour réussir dans le monde, ou même seulement pour se tirer d'affaires.

Chaque année, le nombre des ridicules préjugés contre l'instruction primaire diminue, et on voit tomber une à une les difficultés que lui opposait l'amour des bons vieux temps. Dans bien des communes il se manifeste un élan qui fait naître les plus belles espérances pour l'avenir.

Cependant, malgré ces améliorations visibles, l'observateur éclairé et sans préventions qui examine l'état et la marche des écoles primaires, ne peut se déclarer satisfait de ce qui a été fait, soit qu'il y ait encore beaucoup à désirer, soit que les améliorations mêmes soient plutôt apparentes que réelles. Une matière d'une telle importance et qui peut exercer la plus grande influence sur les destinées du pays, mérite bien qu'on l'examine à fond.

L'instruction primaire, telle que l'école la donne, consiste, à notre manière de voir, à procurer à tous les enfans du peuple, sans distinction de position sociale et de fortune, une éducation profondément religieuse et à les doter de toutes les connaissances qui leur peuvent être nécessaires et utiles dans le cours de la vie. Pour atteindre ce double but, il faut qu'il y ait entente entre l'Etat et l'Eglise, il faut que les deux pouvoirs se donnent la main et agissent de concert pour arriver à la réalisation de cette grande œuvre. Toute vue divergente, tout désaccord formel a toujours nui à la bonne cause et souvent porté des fruits amers. Le prêtre, il est vrai, n'est pas par la loi exclu de l'école, il y a entrée libre pour exercer la surveillance et pour donner l'instruction religieuse; mais ce n'est là qu'un droit inhérent au ministère pasto-

ral, sans lequel la jeunesse, cette portion si intéressante de son troupeau, serait, pour ainsi dire, soustraite à sa sollicitude. Malheur au pasteur, dit un pédagogue célèbre, qui passe devant l'école avec indifférence !... Que son influence sur le progrès et le développement de l'école serait plus efficace et plus salutaire, si, de concert avec le pouvoir ecclésiastique, on accordait au pasteur une plus large part dans l'affaire de l'instruction, en le rendant responsable ! Là est le véritable point de départ pour imprimer à l'enseignement primaire une marche plus sûre et plus stable : car c'est de l'union de toutes les forces que résulte sinon la perfection absolue, du moins la perfection relative.

Il n'entre certainement pas dans notre intention de diminuer le mérite qui revient à juste titre au gouvernement pour le zèle qu'il a déployé à ce sujet. Non seulement il a fait des sacrifices pécuniaires considérables, mais encore il a fait preuve de beaucoup de sagesse et d'énergie, en asseyant sur des bases solides ce nouvel édifice ; cependant il y reste encore beaucoup de choses à réparer et à améliorer. Appeler l'attention des pouvoirs publics sur des défauts et des inconvéniens qu'on y découvre encore, ce n'est certainement pas se donner le plaisir de critiquer à contre-temps.

Une loi sur l'instruction primaire et des réglemens spéciaux règlent l'état et la marche de l'enseignement primaire ; il y a été pourvu, autant que possible, aux besoins du peuple et à sa position financière, ainsi qu'aux nombreuses difficultés locales du pays. Et cependant on est bien loin d'en remplir les prescriptions et les dispositions ; plus d'un article attend encore son exécution. En effet,

nous demandons, non sans fondement : dans combien de communes y a-t-il des fonds suffisans pour entretenir les régens et pour fournir aux frais de l'enseignement ? Combien a-t-on créé de ressources, où il soit permis de puiser conformément à la loi ? Qu'en est-il de l'administration de ces fonds, du traitement des régens ? N'est-ce pas aux enfans qu'on impose des charges pénibles, au lieu de les répartir, en raison de leur fortune, sur tous les habitans de la commune ? Y a-t-il partout des maisons d'école assez spacieuses et convenablement disposées ? Les commissions locales remplissent-elles les obligations attachées à leurs fonctions ? Les régens sont-ils tous bien formés pour l'école et pénétrés de la dignité de leur mission ? Les prescriptions réglant l'ouverture et la durée des écoles, ainsi que les matières à enseigner sont-elles partout fidèlement observées ? Le succès obtenu dans l'enseignement primaire a-t-il jusqu'ici répondu aux besoins du peuple ?

Voilà bien des questions qu'il importe de résoudre d'une manière franche et loyale, et que l'on ne pourrait discuter avec plus d'avantages que dans la feuille qu'on vient de créer pour notre pays, dans le but de répandre sur l'instruction primaire et l'éducation de la jeunesse des idées et des principes plus justes, et de stimuler l'intérêt des magistrats et du peuple.

Nous allons consacrer une série d'articles à ce sujet important, en nous arrêtant à ce qui nous paraîtra, sous tous les rapports, utile à notre pays.

Fonds d'école. — Fabriques.

Quelque chose que l'homme [entreprenne, si toutefois il est sage, il doit se demander avant tout si les moyens dont il dispose sont suffisans pour faire réussir son entreprise, ou comment il peut se les procurer.

Rien n'est plus insensé, rien ne montre mieux l'irréflexion des hommes que de faire une entreprise sans s'occuper des ressources qui peuvent seules en assurer la réussite.

Mille et mille projets sont venus se briser contre cet écueil de la légèreté humaine, et nous avons bien raison d'appeler mauvais architecte celui qui ne fait que bâtir des châteaux en Espagne.

De même, toutes les institutions qui ont pour but l'instruction populaire demeurent infructueuses sur le papier, aussi longtemps que les moyens nécessaires manquent pour les réaliser et leur donner de la consistance.

Ainsi un état, une commune, une corporation quelconque ne peuvent subsister ni prospérer sans les moyens de fournir à tous leurs besoins. Les artistes les plus distingués et les plus habiles ne peuvent produire un seul chef-d'œuvre sans avoir les instrumens et les matériaux nécessaires. Il en est de même d'une école qu'on ne peut fonder et maintenir, lors même qu'il y aurait assez d'instituteurs instruits et aptes, s'il n'est pourvu aux dépenses qu'elle nécessite.

Or, cela ne peut se faire que de deux manières, soit en établissant un capital dont les annuités suffisent pour couvrir les frais scolaires, en d'autres termes en créant

un fonds d'école, soit en imposant, chaque année, tous les habitans de la commune, en raison de leur fortune et des frais occasionnés par l'enseignement. Ce dernier moyen est indispensable lorsque le premier ne suffit pas.

L'application de ces fonds et de ces contributions ne doit avoir absolument d'autre but que ce qui rattache immédiatement à l'enseignement, comme le traitement du régent, la disposition convenable de la maison d'école, le matériel de la classe, et tout ce qui regarde de plus près une bonne école.

Il en résulte pour les communes, conformément à l'art. 13 de la loi sur l'instruction primaire, l'obligation de subvenir aux frais de l'instruction par l'un ou l'autre des moyens indiqués.

Qui veut la fin doit aussi vouloir les moyens. Vous voulez avoir des écoles, eh bien ! placez-y des instituteurs instruits et dévoués, et rétribuez-les, non comme des ouvriers et même moins que ceux-ci, mais comme ils le méritent et que leur vocation l'exige. Vous voulez avoir des écoles, eh bien ! ne vous plaignez pas du plus léger sacrifice que l'entretien et la conservation de votre école vous impose : car vous prouveriez que dans le fond vous ne voulez point d'écoles, point d'éducation, point d'instruction pour vous enfans ; que, semblables aux oiseaux nocturnes qui haïssent la lumière, vous aimez les ténèbres et vous voulez léguer le même triste héritage aux générations à venir. Quelle grave responsabilité vous assumez-là envers vos contemporains et les générations naissantes, envers l'Etat et l'Eglise, mais surtout envers Dieu et votre conscience !

Un fonds d'école est une chose de la première importance pour une commune, parce que tous profitent des bienfaits qui en dérivent, grands et petits, riches et pauvres ; parce qu'il fournit à chacun les moyens d'apprendre quelque chose, et de s'approprier ce qu'il importe avant tout à l'homme de posséder, et parce qu'il devient pour toutes les classes de la société une source intarrissable de bonheur et de bien-être.

Y a-t-il un capital quelconque dont le produit soit d'une utilité plus générale, et ne faudrait-il pas que toutes les forces d'une commune se réunissent pour créer ces fonds ?

Mais ces belles créations sont bien rares chez nous ; la plupart des communes en manquent tout-à-fait ; il en est beaucoup qui fournissent avec peine les dépenses les plus urgentes, soit aux frais de la commune, soit en imposant les parens des élèves qui doivent fréquenter l'école ; d'autres s'en tirent encore à meilleure marché, en refusant toute contribution et en se retranchant derrière leur état de gêne.

Pour démontrer la possibilité de créer des fonds d'école, nous n'avons qu'à appeler l'attention sur les ressources déjà existantes, et à faire connaître les moyens d'en découvrir d'autres.

Convenons d'abord que bien des communes se trouvent dans un état avéré de pénurie. Exiger que ces communes créent des fonds tout d'un coup, dans le terme d'un an, ce serait demander l'impossible. Aussi nous demandons seulement qu'une bonne fois elles mettent la main à l'œuvre ; qu'elles jettent les premières bases, et qu'elles montrent de la bonne volonté et de la persévérance, et le but

désiré sera atteint plus tôt qu'elles ne le pensent. Mais celles qui ne font aucun pas en avant, ou qui s'arrêtent, ne doivent pas s'attendre à jamais réussir. Que les autorités prennent l'initiative, en chargeant des hommes éclairés et dévoués à l'instruction, de l'administration de tout ce qui existe déjà, soit de legs et de fondations, soit de capitaux confondus avec les fonds communaux. C'est ainsi qu'avec de faibles moyens on fera de grandes choses et que le grain de sénévé s'élèvera comme un grand arbre, à l'ombre duquel les générations viendront se reposer. Comment cela se réalisera-t-il? On en trouvera partout les moyens en se donnant la peine de découvrir et d'utiliser les sources qui existent. Malheureusement, il est de fait que ceux qui ont toujours assez pour dissiper, se donnent volontiers pour les plus indigens. Qu'on convertisse en fonds d'école les repas de confréries et d'enterremens, les aumônes mal employées; qu'on fasse chaque année une collecte à l'église, à l'ouverture des écoles; que chaque couple dépose une offrande sur l'autel. Quoi de plus louable, quoi de plus chrétien?

Il va sans dire que les amendes pour absences ou autres transgressions des lois scolaires doivent être employées, au même but. Enfin, le sentiment de bienfaisance qui anime nos concitoyens refuserait-il son concours à une si noble fin, lorsque la première impulsion serait donnée, et que les autorités civile et ecclésiastique, agissant de concert, fournirait au généreux donateur l'assurance que ses dons ne seront pas détournés de leur destination, ni aliénés par une mauvaise administration? Malheureusement encore, nous sommes restés, sous ce rapport, bien loin de nos contemporains, et ce n'est que trop vrai que

peu de cœurs sont touchés des intérêts de l'instruction. Plus il y a des monumens de bienfaisance dans un pays; plus il est avancé sur l'échelle de la civilisation. Puisse cette vérité ne pas rester ignorée plus longtemps dans notre patrie.

Instruction des régens.

Une partie essentielle, nous dirons même l'âme de l'enseignement, est le corps enseignant. Le succès de l'éducation et de l'instruction dépend, en bonne partie, de l'instituteur. Un bon maître peut, avec de faibles ressources, faire beaucoup de bien, tandis qu'un mauvais régent, quelque excellente que soit l'organisation scolaire, fera bien plus de mal que de bien.

Ce que l'Eglise et l'Etat doivent se proposer avant tout, ce qui doit les occuper sérieusement, c'est donc de former des instituteurs capables, que l'on puisse, avec confiance et sans crainte, charger de l'éducation des générations naissantes.

Dans toutes les institutions humaines, le succès tient surtout à ceux qui sont chargés de l'exécution; ainsi, dans celles qui ont pour but l'éducation de la jeunesse, il dépend principalement des premiers agens, des instituteurs.

Personne ne peut communiquer aux autres ce qu'il ne possède pas lui-même. Celui qui peut instruire et enseigner ne doit pas manquer des connaissances nécessaires et d'un degré de culture morale proportionné. Mais cela

ne suffit pas encore ; il faut aussi apprendre la manière d'enseigner, car le mode d'enseignement contribue puissamment au succès de l'instruction. Il en résulte pour l'aspirant à la vocation de régent, la nécessité de faire des études pédagogiques comme école préparatoire à l'exercice de si hautes fonctions. De là ces séminaires établis de nos jours, dans l'unique but de former, par une instruction solide, des jeunes gens doués d'esprit et de bonne volonté. et leur fournir les moyens de diriger une école et de former, à leur tour, des hommes éclairés, des citoyens utiles et des chrétiens vertueux.

Pour se présenter comme régent, il ne suffit pas d'avoir appris, à l'école primaire, à lire, à écrire, à calculer, &c. et d'y avoir puisé l'instruction nécessaire pour les besoins de la vie les plus indispensables ; il faut une préparation spéciale, un apprentissage pour combler la grande lacune qui existe entre l'élève et le maître. En effet, le meilleur apprenti n'est pas encore pour cela maître ; mais il peut le devenir en se rendant habile au métier. Il faut, par conséquent, que le cours préparatoire des aspirans-régens aille plus loin et embrasse plus de matières que celles qui s'enseignent à l'école primaire ; il faut une école spéciale, qu'on appelle pour cela *école normale*, parce qu'elle embrasse tout ce qu'un régent doit savoir, ce qu'il a à faire. Cette création si récente chez nous, a eu, comme tant d'autres institutions, ses adversaires et ses censeurs outrés ou ignorans ; mais appuyée sur la raison et l'expérience qui la justifient, elle prospérera et se développera de plus en plus. Et, à ce sujet, nous demanderons si un Etat n'est pas souverainement intéressé à n'admettre à l'enseignement que des hommes capables, et de créer, à

cet effet, des établissemens pour les former. Et, n'est-ce pas à ce défaut qu'il faut l'attribuer si l'instruction primaire est si peu avancée chez nous ?

Faute de connaissances approfondies des choses et des faits, l'homme n'est rien moins qu'un gâte-métier ; sans elles l'instituteur trahit les intérêts les plus sacrés de l'humanité.

Ce qui rend efficace la vocation de l'instituteur, ce sont ses *principes*, son *caractère* et ses *connaissances*, abstraction faite de certaines qualités physiques, comme une santé robuste, une poitrine forte, l'ouïe fine, la voix intelligible, la prononciation claire et l'extérieur agréable. Par *caractère*, nous entendons une manière d'agir profondément religieuse et qui soit à toute épreuve.

Le mot *caractère*, pris dans sa plus haute acception, constitue pour l'instituteur le premier titre de recommandation ; il ne peut être remplacé par aucun autre, puisque la moralité et la piété sont les conditions fondamentales de toute éducation. Celui qui doit former le cœur de la jeunesse à la vertu et à la piété, doit être lui-même un homme religieux. La parole du régent se perd, s'il ne prêche d'exemple. Un ancien proverbe dit que les paroles touchent, mais que les exemples nous entraînent ; et un célèbre pédagogue va plus loin encore, lorsqu'il dit : On oublie les enseignemens, on se moque des avertissemens et des menaces, on combat les principes et on les révoque en doute ; mais l'exemple s'imprime, il reste ! L'idéal d'une vie religieuse, inculqué à l'âme de l'enfant, sera encore présent à l'esprit de l'homme ; il ne pourra l'effacer ni le renier, sans se renier lui-même ; cet idéal

lui servira de nuée pendant le jour, de colonne de feu pour être son guide pendant la nuit, afin qu'après avoir longtemps erré dans le désert de cette vie, il retrouve enfin la terre promise, dernier but de tous ses désirs.

Il y a donc dans l'individualité du régent, une force civilisatrice, propre à commander le respect et l'obéissance, à inspirer l'affection et la confiance et à ouvrir les jeunes cœurs par la parole et par l'exemple. Aucun établissement sans doute ne connaît le secret de communiquer ce caractère aux aspirans-régens ; tout ce que l'on peut faire, c'est de chercher à le faire naître, de le développer et le nourrir ; mais chacun doit se l'approprier. Rien de plus important, rien de plus nécessaire. Que personne ne se présente aux regards des petits, que personne n'entre au milieu de ces créatures innocentes, sans avoir reçu l'onction de la religion, sans être d'une moralité à toute épreuve !

On a droit, en second lieu, d'exiger que le futur régent ait acquis toutes les connaissances qu'il est appelé à répandre dans son école. Or, nous avons déjà indiqué l'échelle à laquelle il doit les mesurer. Quiconque se voue à l'enseignement ne doit pas se contenter d'être instruit dans les différentes matières ; il doit les connaître par principes et dans leur intime connexion. Un savoir tronqué et purement mécanique ne peut pas fournir à l'instruction des enfans un aliment vivificateur, ni à l'intelligence une lumière qui l'éclaire. Il faut, par exemple, que le jeune élève apprenne, dans l'école normale, à connaître à fond sa langue maternelle et à en appliquer les règles de vive voix et par écrit, afin qu'il soit à même de penser, d'écrire et de s'énoncer clairement. Instruit par une

longue expérience , un excellent instituteur nous dit : La grammaire est la logique de l'enfant, il y apprend à penser. Il en est de même de toutes les autres matières, de l'instruction religieuse, de l'histoire, de la géographie, du calcul, &c. Rien n'est plus nuisible à l'enseignement qu'un savoir superficiel, dénué de sens ; on forme avec cela des polymathes, mais jamais des hommes raisonnables. Ajoutez à cela le don si précieux de la communication, qui, en partie, consiste dans une disposition naturelle, et qui, en partie s'acquiert par l'instruction. Vouloir suppléer à la première, serait peine perdue ; la seconde doit s'acquérir à l'école normale. C'est là que le jeune instituteur doit recevoir des notions claires et précises sur la nature, la culture et la destinée de l'homme ; qu'il doit apprendre à connaître tout ce qui constitue l'essence de l'éducation, les moyens d'instruire et leur application sage et proportionnée aux différens besoins ; qu'il doit se familiariser avec une méthode raisonnée et fondée sur des principes pratiques. Toutes ces connaissances sont aussi nécessaires au régent pour s'acquitter dignement de sa tâche, que l'est aux enfans la connaissance des lettres pour apprendre à lire.

Mais le savoir seul ne fait pas encore le maître d'école, il faut, en outre, qu'il soit homme à bons principes.

Les principes sont les fruits de la conviction intime. Telle est la force de la vérité sur l'intelligence et le cœur de l'homme, qu'elle captive l'une et attire l'autre. Mais trop souvent, hélas ! les vapeurs des passions obscurcissent l'intelligence au point de la rendre inaccessible aux rayons du céleste flambeau. C'est ce qui détermine aussi la conviction individuelle, de manière que des principes

opposés se font jour et entraînent l'homme à la vertu ou au vice, au ciel ou à l'enfer! — Or, qu'il n'y a que des hommes à conviction religieuse profondément ancrée à qui l'on puisse confier l'enseignement, et que c'est à l'école normale à inculquer ces principes, c'est ce qui découle de la vocation de l'instituteur, vocation qui n'est autre que de guider les enfans dans le chemin de la vérité, de la vertu et du bonheur.

En vain, le régent se couvrirait-il du masque de l'hypocrisie pour remplacer la conviction, le regard de l'enfant est pénétrant, il devine facilement les pensées et les opinions du maître.

Mais qu'il serait encore plus funeste et plus déplorable, si le régent se permettait de professer des principes subversifs, de tenir des propos scandaleux et de prêcher des doctrines erronnées! si l'esprit de vertige politique s'emparait de lui, et s'il s'érigait en censeur des institutions civiles et ecclésiastiques! Un tel maître ne ferait que distiller un poison destructeur dans le cœur des enfans; au lieu du bon grain, il sèmerait la zizanie dans le champ de la jeunesse. Qu'il soit à sa place partout ailleurs, mais que l'école lui soit fermée!

Nous aimons à reposer nos regards sur l'école préparatoire établie dans notre canton, l'école normale cantonale, cantonale, sans laquelle l'instruction populaire ne serait jamais sortie des langes de l'enfance, et qui justifie nos espérances pour l'avenir. C'est à elle que nous devons que des jeunes gens doués d'intelligence et de courage se vouent à l'enseignement, que l'ancienne routine ait fait place à une méthode systématique, que le cercle des

matières à enseigner s'élargit de plus en plus, et que, peu à peu, le goût de la culture pénètre aussi dans les classes ouvrières. Mais ce qui fait son principal mérite, c'est que les élèves qui en sortent sont imbus de principes profondément religieux, animés de sentimens chrétiens, pénétrés de la gravité et l'importance de leur auguste mission. Il ne peut en être autrement sous la sage direction de ces hommes éclairés et versés dans l'art d'instruire que le gouvernement appelle à diriger l'école normale (*).

Mais tous les commencemens sont pénibles, et nous ne saurions passer sous silence les obstacles que l'instruction des régens rencontre chez nous. L'instruction populaire a été tellement négligée jusqu'ici qu'il ne faut pas s'étonner si la plupart des aspirans qui se présentent à l'examen pour fréquenter les cours de l'école normale, possèdent des connaissances tellement médiocres que leur admission à l'école normale ne peut se justifier que par l'urgence qu'il y a de se servir des élémens qu'on a sous la main. Tels jeunes candidats des deux sexes ignoraient complètement presque tout ce qu'ils étaient censés, jusqu'à un certain point, savoir. Cet état intellectuel si déplorable exerçait nécessairement une influence très-funeste sur la portée et la solidité des cours, et cela d'autant plus

(*) Ce sont les frères de Marie qui dirigent avec beaucoup de succès l'école primaire de la ville de Sion et y ont établi un pensionnat de jeunes gens ; pendant que ceux-ci sont chargés de l'école normale allemande, des chanoines de la royale Abbaye de St.-Maurice donnent les cours pour la partie française.

On n'a pas été moins heureux dans le choix des maîtresses pour les deux langues, bien qu'il soit beaucoup plus difficile d'en trouver qui réunissent toutes les qualités requises pour former de jeunes institutrices.

que la durée de ceux-ci étaient fixée jusqu'ici à deux mois seulement.

Ce temps si court et si précieux, il fallait l'employer à rattrapper ou à réparer la partie matérielle de l'enseignement qui avait été négligée ou apprise d'une manière très-insuffisante. Ainsi se faisait-il que l'éducation proprement dite de l'instituteur, qui devrait être la chose principale, était laissée en arrière, et que, cet inconvénient se reproduisant chaque année, l'instruction des régens restait très-imparfaite et partielle.

Y a-t-il moyen d'y remédier et comment ? A notre avis, il faudrait, avant tout, être plus sévère qu'on ne l'a été jusqu'ici dans l'admission à l'école normale, et n'admettre que ceux qui rempliraient par leur examen le programme qu'établit la loi. De cette manière tous ceux qui seraient pénétrés de l'importance de la vocation d'instituteur se feraient un devoir d'acquérir les connaissances préalables, tandis que, trop souvent, le désir de cicatriser, aux frais de l'Etat, les plaies d'une ignorance coupable est le seul motif qui les engage à se faire inscrire sur la liste des candidats.

Le nombre des aspirans diminuerait-il de la moitié, il n'en résulterait que du bien, puisque ce n'est pas la quantité, mais la qualité des élèves qui offre des garanties de succès et de prospérité. Parmi les régens brevetés, il y en a d'ailleurs beaucoup qui feraient bien de fréquenter un cours de répétition ; il en est même qui le désireraient, si le gouvernement voulait bien en supporter les frais. Fournir aux régens en fonctions les moyens de se perfectionner, ce serait donner un nouvel essor à l'institution,

ce serait procurer au pays de plus grands avantages. Peut-être pourrait-on, en diminuant le nombre des élèves, augmenter la durée de l'école sans que cela occasionne une augmentation considérable de dépenses. Un motif de plus à l'appui de ce que nous venons de dire, c'est que, d'un côté, la durée de l'école normale est trop courte, et de l'autre, les circonstances actuelles ne permettent pas de faire des sacrifices pécuniaires plus considérables.

Un autre défaut non moins grave et qui bien souvent trompe les plus belles espérances qu'on place sur les régens, c'est qu'ils ne cultivent plus le champ de leur éducation intellectuelle, soit qu'ils manquent de zèle et d'activité, soit qu'ils se trouvent dépourvus des ressources nécessaires. Le premier de ces défauts caractérise les régens qui, sans amour et sans dévouement, par des motifs secondaires, ont embrassé la vocation d'instituteur. Ils s'enorgueillissent du peu de connaissances superficielles qu'ils ont acquises et en font parade, croyant tout savoir et être au-dessus de tout le monde. Or, il leur manque les vertus et les qualités principales d'un instituteur chrétien, *la modestie, l'ordre, l'exactitude, la soumission et l'amour* du travail ; c'est pourquoi chaque heure de classe leur pèse comme un fardeau insupportable, et ils regrettent chaque peine qu'ils doivent se donner. «En enseignant nous apprenons», dit un ancien proverbe ; mais en enseignant mal, non seulement on n'apprend rien, mais on oublie encore ce que l'on avait bien appris. Malheureusement, cette vérité n'est que trop constatée par la conduite de tant de régens qui ne veulent suivre aucun plan d'étude, aucune méthode d'enseignement et ne s'astreindre à aucune prescription ni à aucune règle de conduite dans l'in-

térêt de l'école. Ces régens ne sont ni plus ni moins que des machines inertes qui ne sont d'aucune efficacité pour l'instruction de la jeunesse. Il est aussi important pour le régent de s'instruire toujours davantage qu'il l'est d'arroser souvent les fleurs pour qu'elles ne flétrissent et ne se fanent pas.

Il y en a beaucoup, cependant, si ce n'est le plus grand nombre, qui manquent des ressources nécessaires pour accroître leur instruction. D'autres avant nous, ont déjà signalé l'utilité, la nécessité qu'il y a pour le régent d'avoir un certain nombre de manuels pour les diverses branches d'enseignement et pour son usage particulier, afin de se familiariser avec tout ce qu'il doit enseigner aux enfans. Mais nous sommes à nous demander comment la plupart de nos instituteurs se procureront ces livres, n'étant salariés que pour ne pas mourir de faim; comment ils s'en serviront, si au sortir de l'école les soucis de l'existence les attendent et les poursuivent, et s'ils sont obligés d'employer toute heure de loisir à pourvoir aux besoins de la vie. — Cela ne sera possible que lorsque l'on songera à améliorer la position du corps enseignant, et nous en voyons l'époque encore bien éloignée, d'autant plus qu'un ver destructeur ronge la moëlle du peuple.

Souvent aussi, et dans bien des communes, une indifférence incompréhensible et un aveugle préjugé contre toutes les améliorations de ce genre sont la cause que l'instruction des régens est stationnaire et négligée. En quittant l'école normale, les jeunes élèves sont, pour la plupart, animés des meilleurs sentimens et disposés à suivre et à mettre en pratique, avec une scrupuleuse exacti-

tude, les bons principes et les leçons qu'ils ont reçus. Mais que d'obstacles vont s'opposer à leur ardeur et à leur dévouement ! Leur traitement qui donne lieu à des marchés mesquins, est déjà tellement modique qu'il est facile de voir combien on tient peu compte des peines et des travaux d'un régent, et jusqu'à quel point on méconnaît les services qu'il est appelé à rendre à la société, et, en effet, si le régent n'avait d'autres mesures de ses travaux que l'appréciation du public, les grands sacrifices que depuis des années le gouvernement a faits dans l'intérêt de l'instruction populaire, pourraient être envisagés comme superflus. Or, comme les régens ont de plus en plus de grandes obligations à remplir, non seulement ils ne recueillent point de reconnaissance, mais ils rencontrent une opposition ouverte qui décourage l'esprit et paralyse les forces. Pour n'en citer que quelques exemples, dans combien de communes ne se défend-on pas opiniâtrément de disposer des maisons d'école convenables et bien aérées, de régler l'ouverture et la durée des classes d'après les prescriptions de la loi, de procurer aux enfans le matériel nécessaire, de faire rentrer les amendes pour absences ou autres transgressions scolaires &c. A l'heure qu'il est, plus d'une commission d'école ou autorité locale refusent aux régens leur appui, s'opposent même à ses demandes et à ses exigences. A l'heure qu'il est, dans telle et telle localité, on se récrie avec amertume contre la méthode d'enseignement prescrit et la multiplicité des matières, de sorte que chacun s'arroge le droit d'en décider et de prescrire des règles. Faudrait-il s'étonner après cela, si, dans des conjonctures aussi peu favorables, le régent néglige sa propre instruction ? Vous essaieriez en vain d'allumer un flambeau, tandis que des vents impé-

tueux soufflent de toute part. Si vous voulez qu'il ne s'éteigne pas et qu'il répande une clarté bienfaisante, il faut chercher un lieu tranquille où la matière combustible puisse nourrir la mèche. De même il faut que le régent qui peut être appelé une lumière de la commune, puisse agir librement dans sa sphère, afin qu'il lui soit permis de se servir de ses lumières et de son expérience, et de s'appuyer sur le concours de tous ceux qui l'entourent. A quoi servira toute l'instruction que le régent a reçue, si de telles observations ne sont que de beaux rêves et de pieux désirs !

Ignace Mengis,
Inspecteur des écoles.

Lettre sur les assolemens. (*)

A M. le rédacteur de l'Agriculteur valaisan.

Sion, le 12 août 1850.

Monsieur.

Vous m'avez fait l'honneur de me demander, à plusieurs reprises, le plan d'assolement que j'ai adopté et que je suis depuis six ans pour l'exploitation d'un domaine de

(*) Cette lettre a déjà paru dans le N^o 4 de l'Agriculteur valaisan, journal qui eût pu faire beaucoup de bien, mais qui n'a subsisté que quelques mois. Nous y avons seulement fait quelques adjonctions et changemens.

quelque importance (*). Vous paraissez croire que la publication de ce plan serait utile dans un canton encore peu familiarisé avec les méthodes nouvelles de culture. Je viens aujourd'hui satisfaire à vos désirs et vous donner en même temps quelques explications nécessaires pour la parfaite intelligence de mes opérations rurales.

Principes des assolemens.

Dans un discours qui est un monument de style et de génie, l'illustre Cuvier, exposant à l'académie française les progrès des sciences naturelles, disait «que l'abolition des jachères est due aux hommes qui se sont aperçus que le terrain épuisé pour une plante ne l'est pas pour une autre et que la rotation des récoltes, tenant à la matière diverse dont les plantes se nourrissent, est profitable dans tous les sols et dans tous les climats.»

C'est sur ce principe que repose, en effet, toute la science des assolemens.

La même plante n'aime pas à revenir plusieurs fois de suite sur le même terrain. Cette répulsion paraîtra naturelle si l'on considère que ces racines puisent dans le sol les sucs les plus appropriés à sa nature et à son organisation, et laissent les autres à peu près intacts. Lorsqu'une plante a occupé une place pendant quelque temps, elle a absorbé tous les élémens fécondans qu'elle a trouvés à sa portée, et il faut alors ou la transporter ailleurs ou venir en aide au sol par le moyen des engrais. Mettez, par exemple, plusieurs années consécutives, une récolte épuisante, comme le froment, l'orge, &c. dans le même champ,

(*) A Souvent, rière Bex.

vous n'obtiendrez un produit un peu important qu'à grand renfort de fumier. Mais si, au contraire, le laboureur varie ses cultures, s'il fait succéder les récoltes améliorantes aux récoltes épuisantes, la terre se fatiguera beaucoup moins vite et se passera plus longtemps de tout secours artificiel. Pendant que les plantes nouvellement introduites pompent à leur tour la nourriture qui s'harmonise le mieux avec leurs organes, l'incessant travail de la nature redonne au sol appauvri la vigueur et la fécondité qu'il avait perdues.

Pourquoi une prairie naturelle peut-elle subsister une longue suite d'années, sans avoir besoin d'être renouvelée ? C'est que, composée d'une infinité de plantes différentes, dont les racines plongent à des profondeurs inégales, chacun de ces végétaux n'occupe, sur un espace donné, qu'une place relativement petite et mille fois fractionnée, ce qui permet aux autres de subsister à ses côtés, à la condition toutefois de peu toucher aux sucres qui lui sont propres. Tout ce peuple de graminées vit ainsi, vit des siècles, sans se nuire et sans épuiser le sein intarissable qui le nourrit. Mais remplacez-vous la prairie naturelle par une prairie artificielle ? La vie de celle-ci sera courte, parce que les exigences d'une famille unique sont les mêmes et que ces exigences sont incessantes et impérieuses. La terre ne peut suffire à tant d'appétits uniformément voraces, sans s'épuiser bientôt. Aussi qu'arrive-t-il ? La prairie artificielle s'éclaircit et périt. D'autres graminées, tombées de l'aile des vents, s'imposent d'elles-mêmes à ce banquet dont les convives meurent successivement d'inanition : douées de goûts différents, elles savent trouver encore des alimens là où ceux-ci ne rencon-

traient plus qu'une nourriture antipathique ou mortelle à leurs organes.

De ces observations incessamment recueillies, de ces phénomènes soigneusement comparés, la science a su tirer des inductions d'une portée considérable. L'étude des lois de la végétation, et une connaissance plus approfondie de la nature des plantes et de leur manière de se nourrir devaient faire naître l'idée première des assolemens, qui ne sont pas autre chose que l'art d'introduire une succession de cultures donnant des produits abondans, sans trop fatiguer la terre et partant sans exiger des fumures répétées.

L'introduction générale des assolemens en Valais a une importance d'autant plus grande que c'est un pays vignicole et que les engrais étant à peu près absorbés par les champs, les vignes doivent s'en passer, au grand détriment de leur fécondité. Plus on épargnera de fumier dans la culture des céréales, et plus on aura de fumier disponible pour les vignes.

C'est par des labours répétés fréquemment, c'est en enfouissant parfois des récoltes entières, qu'on supplée, dans les assolemens, à l'absence de ce précieux stimulant.

L'influence des labours sur la faculté végétative du sol est immense. Ouverte par la bêche ou le soc de la charrue, la terre pompe, aspire et s'approprie, par tous les pores, les gaz invisibles répandus dans l'atmosphère et que renouvelle sans cesse le jeu combiné de l'humidité et de la chaleur. Le travail lent mais perpétuel de la nature convertit ces gaz en sucs nutritifs, et la terre épui-

sée voit son inertie cesser à la suite d'une opération qui semble pourtant ne rien ajouter à ses élémens essentiels. Le labour ne sert donc pas uniquement, comme on pourrait le croire, à débarrasser le sol des mauvaises plantes et à faciliter l'action des racines ou des graines ; il sert avant tout à réparer la déperdition de forces qu'il a éprouvée. Maintenant, qui ne voit que ce travail, fréquemment répété, peut, jusqu'à un certain point, rendre l'emploi des engrais moins nécessaire, ou dispenser plus longtemps d'y avoir recours ? C'est au moins ce que pensent la plupart des auteurs dont les écrits sur la matière font autorité et c'est d'après ces observations qu'ils ont écrit qu'un labour vaut une demi-fumure. Appliquant les principes qui viennent d'être exposés à la théorie des assolemens, ils ont établi leurs rotations de récoltes sur le remplacement partiel des engrais par des labours.

Il est en outre une opération fort peu usitée en Valais et qui joue un rôle important dans un assolement bien coordonné : je veux parler de l'enfouissement d'une récolte comme fumure. Le trèfle est merveilleusement propre à ce résultat : il prépare très-bien la terre à recevoir toute espèce de culture, sauf le trèfle lui-même.

Enfin l'art des assolemens repose encore sur les observations que l'on a faites relativement au degré de fertilité que chaque espèce de végétaux enlève à la terre. Toutes les plantes n'épuisent pas également le sol : il en est qui l'améliorent, comme la luzerne, le trèfle, &c., tandis que les céréales telles que le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, les graines à l'huile, les diverses variétés de choux, &c., produisent un effet inverse. L'habileté consiste donc à connaître toutes ces particularités, à y avoir

égard , à entremêler les cultures et à les classer de manière à neutraliser autant que possible l'effet de celles qui sont épuisantes.

Application de ces principes.

Ces principes posés, venons à l'application qu'il est possible d'en faire.

On peut adopter une foule d'assolements différens, suivant les cultures auxquelles on veut se livrer. Je n'ai pas à en donner ici les formules ; je me borne à indiquer le plan que j'ai combiné et dont j'obtiens , depuis six ans, d'importans résultats.

C'est l'assolement de cinq ans , réparti sur cinq champs ayant la même étendue, c'est-à-dire chacun une pose vau-doise (la pose est de 500 toises de 100 pieds). On verra bientôt pourquoi il est important que ces terrains aient une contenance uniforme.

L'emplacement des champs une fois choisi et définitivement arrêté, on y introduit les cultures suivantes :

- 1^{re} année : récolte fumée,
- 2^e » froment et trèfle,
- 3^e » trèfle,
- 4^e » froment et colza,
- 5^e » avoine.

On voit que, dans la rotation qui précède , les cultures épuisantes sont séparées par des intervalles , de manière à ne pas trop fatiguer la terre.

Travaux de la 1^{re} année. Par cette expression : *récolte*

fumée, j'entends celle qui a lieu sur une fumure, comme pommes de terre, betteraves, maïs, etc.

Si l'on opère sur un pré rompu l'automne précédent, ce qui vaut mieux, ou seulement au commencement du printemps, on devra mettre beaucoup de soin à bien niveler le terrain, afin de faciliter la levée des récoltes suivantes, par ex. le fauchage des céréales et du trèfle.

Ce champ doit être fortement fumé, car pendant les quatre années suivantes il ne recevra pas d'engrais, mais une chose presque aussi nécessaire, c'est d'extirper les mauvaises herbes *avant leur floraison* et surtout *avant que la semence se soit répandue sur le sol*. La négligence du laboureur, sous ce rapport, serait funeste à l'opération, parce que la charrue enterrant ces mauvaises graines, elles sont, un an ou deux plus tard, ramenées à la surface par les labours subséquens; elles germent dans le froment ou l'avoine, et comme on ne peut facilement les y chercher, ces céréales se trouvent mêlées d'une foule de petites baies (*graines*) qui nuisent à la qualité de la marchandise.

Si l'on a planté du maïs, la partie supérieure des tiges, c'est-à-dire celle qui s'élève au-dessus de l'épi (*v. pivot*) doit être retranchée dès que celui-ci commence à jaunir, et donnée au bétail qui la mange avec avidité et à qui elle fait produire un lait abondant. Les épis mûrissent alors beaucoup plus vite parce qu'ils ne sont plus aussi ombrés et qu'ils sont plus immédiatement exposés à l'action de l'air et de la chaleur. On commence par le sommet d'un champ et l'on continue jusqu'à l'extrémité opposée, au fur et à mesure que le bétail consomme les tiges. Cette opé-

ration hâte beaucoup la maturité de la récolte sans nuire à la qualité et à la quantité.

Quant aux pommes de terre, on les traite de la manière accoutumée. Je dois dire ici qu'on se dispense généralement, depuis quelque temps, de combler ces tubercules et que l'utilité de ce travail est de plus en plus contestée par les agronomes.

La culture des betteraves sur des *ados* ou petits sillons, espacés d'un pied à un pied et demi, fait des progrès dans le Bas-Valais : c'est la méthode que je suis. Quand la betterave a acquis une partie de sa croissance, on renverse les *ados* et le sol se trouve nivelé. La moitié de la racine seulement reste ainsi en terre.

On transplante communément les betteraves ; toutefois de bons agriculteurs suivent une autre marche : ils sèment 2 grains à la distance voulue, en prenant garde qu'ils ne touchent pas immédiatement au fumier, puis lorsque la reprise est assurée, ils arrachent une des deux plantes qui ont poussé. On prétend que les betteraves semées de cette manière deviennent beaucoup plus grosses.

On arrive bientôt à l'automne. Après avoir rentré les récoltes, ce qu'il faut faire de bonne heure, afin que la semaille qui doit leur succéder ait le temps de croître assez pour que l'hiver ne lui nuise pas trop, on sème du froment, en proportionnant la quantité de la semence à la fertilité naturelle du terrain. Ce froment doit être semé *rare*, à cause du trèfle qu'il recevra le printemps suivant et qui, sans cette précaution, lèverait mal ou périrait étouffé.

Travaux de la 2^e année. En printemps, lorsqu'on voit

qu'il va pleuvoir, on sème du trèfle sur le froment mis en terre l'automne précédent.

Dans la bonne règle, on devrait arracher les mauvaises herbes qui se mêlent encore à la céréale, mais au moment où il faudrait le faire, le terrain se trouve occupé par les jeunes pousses de trèfle et on s'expose à les déraciner par ce travail de nettoyage. Cette opération devient superflue, si l'on a eu soin de tenir la récolte fumée parfaitement propre, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

A l'époque voulue, on coupe le froment à la faucille ou à la faux. Dans ce dernier cas, la faux doit être disposée d'une manière particulière: on place, à l'extrémité du manche de l'instrument une baguette liée aux deux extrémités et formant un demi-cercle. Par ce moyen, les épis, en tombant, ne se mêlent pas; ils conservent la position qu'ils doivent avoir pour être facilement disposés en gerbe.

Il ne faut pas laisser longtemps les meules de froment sur le champ, autrement on nuirait au trèfle qui est encore petit, mais qui, exposé à l'air et au soleil, va croître avec rapidité.

En automne, on fait une première coupe de trèfle.

Travaux de la 3^e année. Le trèfle est en plein rapport: c'est le seul produit de cette année.

On en fait successivement deux coupes. Avant d'en venir à la seconde, on aura soin de faire cueillir, par des femmes ou des enfans, les plus belles fleurs, lorsqu'elles sont arrivées à maturité. Afin d'achever la dessiccation, on les expose à l'air sur des draps, dans un endroit à l'a-

bri des souris qui en sont friandes. On les porte ensuite au foulon et on conserve la graine pour l'employer, le printemps suivant, à l'ensemencement d'un autre champ.

Il est bon, lorsqu'on a fauché le trèfle et en général les artificiels, de ne pas les étendre de suite pour les faire sécher.

Lorsque le temps n'est pas inquiétant, on peut laisser s'écouler 24 heures sans toucher aux endains. Traité selon ce procédé, le trèfle perd beaucoup moins de ses feuilles, qui en sont la partie la plus nutritive.

Après la seconde coupe, le trèfle repousse encore, mais on ne le fauche plus. On l'enterre au contraire à la charrue ou au *faussoir* et l'on sème ensuite le froment qui doit occuper le champ de la quatrième année.

Il est bon, lorsqu'on enfouit le trèfle à la charrue, de se faire suivre par un ouvrier, qui repousse dans le sillon les tiges imparfaitement cachées.

Travaux de la 4^e année. Le champ se trouveensemencé dès l'automne précédent. Après la récolte du froment, on sème du colza non pour le récolter mais pour l'enfouir en terre à la fin de l'automne, ce qui équivaut à une demi-fumure et prépare le terrain pour la récolte d'avoine qui doit suivre.

Travaux de la 5^e année. Au commencement du printemps, on donne un léger labour, après quoi on sème l'avoine, ce qui met fin à la rotation.

Après la levée de la récolte, on herse le sol pour faire germer les mauvaises herbes, puis, plus tard, on donne le labour ordinaire d'automne.

Répartition de cet assolement sur cinq champs.

Jusqu'à présent je n'ai parlé que d'un seul terrain, en indiquant les cultures qui doivent s'y succéder pendant la période quinquennale. Le plus important me resterait à faire, ce serait d'exposer comment la rotation doit être établie, en supposant qu'on opère, comme je l'ai dit et que je le fais, non plus seulement sur un champ, mais sur cinq.

Pour me faire comprendre, je mets sous les yeux de mes lecteurs le *tableau* de l'assolement que je suis dans le domaine dont j'ai parlé : il en dira plus que de longues et fastidieuses explications. Il est placé à la fin de cet article, et dans la pensée que quelques personnes pourraient déjà s'en servir l'année prochaine, j'ai fait partir la rotation de 1856.

Ceux qui le liront avec attention verront que l'assolement est successivement introduit dans chaque champ et poursuivi d'après une règle méthodique et inflexible.

Regardez ce *tableau* dans tous les sens et vous remarquerez que, à partir de la 5^e année, on trouve constamment un champ en culture fumée, deux champs en froment, un en trèfle et un en avoine. Vous remarquerez aussi que les règles posées dans le chapitre précédent sont appliquées avec une rigoureuse exactitude.

Il faut dix ans pour arriver au bout de deux périodes d'assolement. Parvenu à ce terme, on peut en recommencer une troisième, mais je pense qu'il vaudrait mieux soumettre d'autres terrains à ce système et convertir les champs en prairies artificielles, aussi je propose de semer, à la reprise de la troisième période, de la luzerne ou de l'esparcette, au lieu du trèfle. On peut aussi, suivant les

convenances de chacun, borner la rotation à une période et semer de la luzerne ou de l'esparcette après la récolte fumée de la 6^{me} année.

On comprend qu'une exploitation montée sur ce pied exige de nombreux et d'incessans travaux et une surveillance assidue, mais aussi quelle différence dans les produits ! Combien l'agriculteur est récompensé de la peine qu'il se donne ! Demandez à celui qui a soumis ses terres à un assolement méthodique s'il voudrait revenir au système qu'il suivait précédemment.

Il me reste à dire un mot de la contenance que les champs doivent avoir. Elle doit être, je le répète, *autant que faire se peut, égale pour tous*. L'uniformité, en ramenant des travaux identiques, vous procure des récoltes et des revenus semblables. On n'est plus exposé, par exemple, à avoir tantôt beaucoup tantôt peu de grains à vendre, ce qui arrive quand les champs soumis à l'assolement ont une contenance très-différente. En outre, chaque année on emploie la même quantité de semence et d'engrais, chaque année la dépense en journées d'ouvriers, en charois et en labours est la même et chaque année aussi la terre vous paie un tribut d'une importance à peu près égale. L'exploitation d'un domaine n'est plus alors qu'une affaire d'agrément, parce qu'elle est montée comme une horloge et qu'elle épargne à l'agriculteur le plus grand de ses soucis, celui de combiner longuement ses opérations.

Mais si les champs doivent être égaux entr'eux, quelle contenance doivent-ils avoir isolément ? Cela dépend de la quantité de terrain que chacun possède. La première question qu'il faut se poser lorsqu'on veut introduire un

assolement, est celle-ci : quelle est l'étendue de terrain que je puis fumer annuellement, après avoir prélevé l'engrais dont j'ai besoin pour mon jardin et pour mes vignes ? Dans la réponse qu'on se fait à soi-même il faut faire entrer en ligne de compte la récolte de trèfle que l'assolement fournit. L'examen fait, on trouvera pour résultat qu'on peut fumer annuellement 100 toises, 200 toises, un seiteur, ou telle autre surface de terrain. Cela connu, on *taille* les champs en conséquence, en leur donnant à tous la même étendue.

Objections.

— Mais, dira-t-on, si votre système peut vous faire obtenir d'importans résultats, durant un temps donné, n'entraînera-t-il pas, d'un autre côté, des désavantages inquiétans ? En ne les fumant qu'une seule fois en cinq ans, n'épuisez-vous pas vos champs, c'est-à-dire ne ruinez-vous pas l'avenir ?

A cette objection, je réponds que je ne me suis nullement aperçu qu'ils s'appauvrissent en effet.

Je répète ici qu'il est de principe en agriculture qu'un *labour équivaut à une demi-fumure*. Or les labours répétés qu'il faut donner aux terres, labours qui deviennent de plus en plus fréquens à mesure qu'on approche de la fin de l'assolement, suppléent, dans une certaine proportion, aux fumiers qui ne leur sont pas fournis. Bien plus, comme avant la semaille de la troisième année, la dernière coupe de trèfle doit être rompue et mise en terre, et qu'en automne de la quatrième année, le colza est pareillement enfoui, ces expédiens viennent en aide à l'action de la charrue et fécondent assez le sol pour que les deux autres récoltes puissent s'obtenir sans nouvel engrais.

Sans doute si l'on mettait, sur une seule fumure, cinq fois de suite une céréale épuisante, le champ serait à peu près ruiné au bout de la rotation. Mais si l'on a bien saisi l'exposé qui précède, on aura compris que ce n'est point ici le cas.

Sur cinq cultures successives, il y en a d'épuisantes et d'améliorantes. Elles se succèdent dans un ordre logique. La terre ne fournit pas à ces cultures les mêmes sucs : la déperdition de forces n'est donc pas considérable. En outre, l'intervalle qui s'écoule jusqu'à ce que les mêmes plantes reviennent occuper la même place, laisse au sol le temps de se reposer et de s'emprégner des influences telluriques et atmosphériques dont il a besoin pour que son action végétative ne soit pas affaiblie.

Il est d'ailleurs un moyen bien simple de parer à cet inconvénient. Si l'on opère sur un terrain de médiocre ou mauvaise qualité, rien n'empêche qu'on ajoute un peu de fumier au trèfle qui doit être enfoui à la fin de la troisième année, ou au colza qui sera mis en terre à la fin de la quatrième. Il faudra, dans ce cas, l'acheter, car si l'on a procédé d'après les règles posées ci-dessus, on a dû proportionner l'étendue des champs à la quantité d'engrais que l'on peut fabriquer et l'engrais enfoui, la *fumacière* doit être vide. Il est vrai toutefois qu'on peut aussi ne pas faire les champs aussi grands, ce qui procurera le moyen d'avoir toujours un peu de fumier en réserve.

Seconde objection. Mais, dira-t-on, tout cela est bel et bon, cependant pour suivre ponctuellement votre système, il faudrait avoir une grande pièce et pouvoir y *tailler* à plaisir les cinq champs dont vous parlez. Or ce n'est pas

notre cas. Nous avons un morceau ici, un morceau là ; l'un est grand, l'autre petit , &c. Comment faut-il faire ?

Réponse. En disant qu'il faut donner aux champs la même étendue, j'ai toujours ajouté : *autant qu'il est possible.* Lorsque cela n'est pas possible, on sacrifie la forme au fond, c'est-à-dire on a des champs inégaux, mais alors vous n'aurez plus, toutes les années, la même quantité approximative de produits. Il est d'ailleurs moins difficile qu'on le pense au premier abord, d'égaliser des contenances : on partage les grands terrains en deux ou trois zones ; on ne fait qu'un champ d'un terrain beaucoup plus petit. C'est une affaire de sagacité et il suffit de s'en rapporter, sous ce rapport, à l'intelligence des particuliers.

Troisième objection. Moi, me dira un agriculteur, j'ai déjà plusieurs champs en pleine exploitation ; je ne puis donc adopter votre tableau, parce qu'il suppose qu'on opère sur un pré dont, à l'origine de la rotation, on rompt chaque année une zone pour la soumettre à l'assolement.

Réponse. Je me suis moi-même trouvé dans ce cas, ce qui ne m'a pas empêché d'aller en avant. J'ai commencé par mesurer exactement le terrain, et les cinq champs une fois tracés, ce que je n'ai pu faire qu'en prenant tantôt sur un pré pour obtenir la contenance voulue, tantôt en remettant en pré une parcelle surabondante de champ, je suis entré de plein saut dans la rotation. On peut en faire autant, en commençant en 1856, par ex., par les cultures prescrites pour 1858 ou 1859, suivant les circonstances. Seulement il faut avoir égard à l'état d'épuisement de chaque champ en particulier et établir la rotation de manière que les terrains les plus maigres soient les premiers à recevoir la culture fumée.

Quatrième objection. Moi, me dira un autre agriculteur, je voudrais bien suivre ces directions, mais la qualité de mes terres ne convient pas aux cultures que vous indiquez. Le froment, par exemple, ne réussit pas aussi bien, chez moi, que le seigle, etc.

Réponse. Si le froment ne réussit pas dans votre terrain, semez-y du seigle ! Je n'en parle pas par expérience, mais je crois que, dans la rotation indiquée, on pourrait, sans inconvénient, substituer l'une de ces céréales à l'autre. Si votre sol ne s'accomode pas du trèfle, remplacez-le par une culture qui y prospère mieux, mais qui soit de nature analogue, c'est-à-dire améliorante et non pas épuisante, autrement combinez un assolement différent, d'après les principes généraux qui viennent d'être exposés. Je l'ai dit et le répète en finissant, le tableau que je donne n'est pas le seul qu'on puisse suivre : chacun peut le modifier à son gré, tout en restant fidèle à ces principes.

J'ai l'intime conviction qu'en renonçant au système d'agriculture actuellement suivi et en adoptant les nouvelles méthodes de culture, le Valais peut, dans une courte période, doubler ses produits. Ce résultat sera d'autant plus promptement obtenu, que les agronomes véritablement dignes de ce nom mettront plus d'empressement à éclairer le public de leurs lumières et de leurs observations. J'ai mis la première main à cette œuvre et je fais des vœux pour que des hommes plus compétens que moi, l'achèvent.

Agréé, etc.

CH.-L. DE BONS.

TABLEAU DE ROTATION DES CULTURES, OU D'ASSOLEMENT.

Années.	CHAMP N° 1. <i>(Vers le saule).^(*)</i>	CHAMP N° 2. <i>(Près de la vigne).</i>	CHAMP N° 3. <i>(A côté du four).</i>	CHAMP N° 4. <i>(Vers l'étang)</i>	CHAMP N° 5. <i>½(Près de la route).</i>
1856	Culture fumée.	(°°)			
1857	Froment et trèfle.	Culture fumée.			
1858	Trèfle	Froment et trèfle.	Culture fumée .		
1859	Froment et colza.	Trèfle	Froment et trèfle	Culture fumée .	
1860	Avoine	Froment et colza	Trèfle	Froment et trèfle	Culture fumée .
1861	— Culture fumée.	Avoine	Froment et colza.	Trèfle	Froment et trèfle.
1862	Froment et trèfle.	— Culture fumée.	Avoine	Froment et colza.	Trèfle
1863	Trèfle	Froment et trèfle.	— Culture fumée.	Avoine	Froment
1864	Froment et colza.	Trèfle	Froment et trèfle.	— Culture fumée.	Avoine
1865	Avoine	Froment et colza	Trèfle	Froment et trèfle	— Culture fumée.
1866	— Culture fumée.	Avoine	Froment et colza.	Trèfle	Froment et trèfle.
1867	Froment et luzerne.	— Culture fumée	Avoine	Froment et colza.	Trèfle
1868	Luzerne	Froment et luzerne.	— Culture fumée	Avoine	Froment
1869	id.	Luzerne	Froment et luzerne.	— Culture fumée.	Avoine
1870	id.	id.	Luzerne	Froment et luzerne.	— Culture fumée.
1871	id.	id.	id.	id.	Froment et luzerne.

(*) On doit désigner les champs non-seulement par des numéros mais encore par des particularités relatives à leur situation.

(°°) Les cases supérieures vides indiquent que le terrain est supposé contenir une prairie naturelle.

Législation.

Les lois, dans tout gouvernement bien organisé, étant faites pour tous, la connaissance de celles qui sont dans un intérêt général ne saurait être trop répandue.

Afin de populariser la connaissance des élémens sur lesquels est basée actuellement notre organisation politique et civile, nous allons énumérer les principaux travaux législatifs postérieurs à 1848.

CODE CIVIL.

Un code civil, rédigé en français et en allemand, a été voté par le Grand-Conseil sous date du 4 décembre 1853 et est entré en vigueur le 1 janvier 1855.

On appelle *Code civil* un ensemble de dispositions réunies en un volume et réglant les droits et obligations qui régissent entr'eux les citoyens d'un même Etat.

Jusqu'à ces derniers temps, le Valais avait pour loi fondamentale, sous ce rapport, *les Statuts* dont l'origine remonte à 1569. C'était un bizarre assemblage de toutes sortes de dispositions hétérogènes, concernant le droit politique, le droit civil, la procédure, le tout fort incomplet et rangé presque sans ordre. Ce recueil était d'ailleurs rédigé en latin, c'est-à-dire dans une langue que la plupart des Valaisans ignorent. Il en résultait que lorsqu'on voulait connaître la loi il fallait de toute nécessité s'adresser à un avocat. Bien plus, les *Statuts* contenaient des principes, des dispositions en opposition formelle avec les mœurs et les idées actuelles.

La promulgation d'un *Code civil* où chacun peut, sans le secours de personne, rechercher et découvrir quels sont ses droits et ses devoirs, vis-à-vis de sa famille et de ses concitoyens, a donc été une œuvre éminemment utile et vraiment populaire.

Pour donner une idée des avantages que le pays retirera de cet immense travail, nous allons faire connaître de quoi il traite, quelles sont les matières qui y sont contenues, etc. La seule énonciation des titres de chapitre suffira pour en faire apprécier l'importance.

Le Code civil précédé d'un titre préliminaire relatif aux effets et à l'application des lois en général, est divisé en trois livres.

Le premier livre, intitulé des *Personnes*, se compose de dix titres qui traitent : 1^o de la jouissance et de la privation des droits civils, 2^o des actes de l'état civil et de leur rectification, 3^o du domicile, 4^o des absens, 5^o des fiançailles et du mariage, 6^o de la paternité et de la filiation, 7^o de la puissance paternelle, 8^o de la minorité, de la tutelle et de l'émancipation, 9^o de la majorité, de l'interdiction et du conseil judiciaire, et 10^o de la curatelle.

Le second livre intitulé : *Des biens et des différentes modifications de la propriété*, se compose de quatre titres.

Le premier traite de la distinction des biens, le second de la propriété, le troisième de l'usufruit, de l'usage et de l'habitation, et le quatrième des servitudes ou services fonciers.

Le troisième livre intitulé : *Des différentes manières dont on acquiert la propriété*, se compose de 24 titres qui traitent 1^o des successions, 2^o des successions testamentaires, 3^o des successions *ab intestat*, 4^o des dispositions communes aux successions testamentaires et *ab intestat*, 5^o des donations entre vifs, 6^o des contrats ou obligations conventionnelles en général, 7^o des engagements qui se forment sans convention, 8^o du contrat de mariage et des droits respectifs des époux relativement à leurs biens, 9^o de la vente, 10^o de l'échange, 11^o du contrat de louage, 12^o du contrat de société, 13^o du prêt, 14^o des rentes perpétuelles, 15^o du dépôt et du séquestre, 16^o des contrats aléatoires, 17^o du mandat, 18^o du cautionnement, 19^o des transactions, 20^o de la contrainte par corps en matière civile, 21^o du nantissement, 22^o des privilèges et hypothèques, 23^o de l'ordre entre les créanciers et 24^o de la prescription.

Une loi transitoire du 20 mai 1854 a réglé les effets de la transition des *Statuts* au nouveau Code civil.

Chaque famille devrait se procurer un livre pareil, car elle y trouverait la réponse à cette multitude de cas embarrassans que l'on ne rencontre que trop souvent dans le cours de la vie. Une table alphabé-

tique, rédigée par M. le Dr Cropt, professeur de droit et insérée à la fin du volume, rend faciles les recherches.

CODE DE PROCÉDURE PÉNALE.

Un autre livre, aussi utile que le Code civil, a été promulgué sous date du 24 novembre 1848; nous voulons parler du *Code de procédure pénale*. Jusqu'alors, les tribunaux correctionnels et criminels manquaient presque de guides dans leurs opérations; il n'existait, en effet, sur cette matière, que deux ou trois lois portées en 1802 et qui étaient loin d'imprimer à l'administration de la justice une marche suffisamment régulière. Elles laissaient beaucoup à l'arbitraire des juges et conséquemment ne sauvegardaient point complètement les intérêts des accusés.

Pour compléter la législation, sur ce point on travaille en ce moment-ci à un *Code pénal*. Il y a une grande diversité chez nous, dans les peines qui sont prononcées pour des délits et des crimes identiques. Les tribunaux du H.-Valais suivent de vieux auteurs allemands qui, en général, sont d'une sévérité excessive, tandis que ceux de la partie française se conforment de préférence aux codes plus doux des pays voisins. C'est là un grand mal, car tous les citoyens d'un Etat doivent être régis par les mêmes lois et s'ils se rendent coupables, punis de la même manière. La promulgation d'un Code pénal national, remédiera à ces disparates choquans et introduira une complète uniformité dans la marche des tribunaux.

LOIS POLITIQUES OU MUNICIPALES.

Différentes lois ont été portées depuis 1848. Les plus importantes sont :

1^o La constitution du 10 janvier 1848.

2^o Les décrets du 11 janvier 1848, portant réunion au domaine national des biens du haut clergé, et celui du 29, du même mois, régularisant les effets du premier.

3^o Le décret du 29 novembre 1848, sur la liquidation des frais de guerre à l'Intérieur.

4^o La loi du 31 mai 1849, sur l'Instruction publique.

5^o La loi du 1 juin 1849, sur les privilèges et hypothèques.

6^o La loi du 20 novembre 1849 sur la police des auberges, etc., et sur la danse.

7^o La loi du 20 novembre 1849 sur l'usage du tabac à fumer.

8^o La loi du 20 novembre 1849 sur la chasse.

9^o La loi du 24 novembre 1849 sur la police sanitaire.

10^o La loi du 24 novembre 1849 sur le contrôle des hypothèques.

11^o Le tarif des actes administratifs du 6 décembre 1849.

12^o La loi du 24 mai 1850 sur les attributions des préfets.

13^o La loi forestière du 1 juin 1850.

14^o La loi du 19 novembre 1850, réglant le mode à suivre pour constater les demandes en révision de la Constitution.

15^o La loi du 21 novembre 1850 sur le rachat du parcours.

16^o La loi des finances du 6 décembre 1850.

17^o La loi du 25 mai 1851 sur la tenue des registres de l'état civil.

18^o La loi du 2 juin 1851 sur le régime communal.

19^o Le décret du 2 décembre 1851 sur le taux légal de l'intérêt des créances.

20^o la loi électorale du 2 décembre 1851.

21^o La loi du 2 juin 1852 sur le rachat des fiefs, dîmes et autres redevances.

22^o La loi du 23 novembre 1852 sur la répartition des charges municipales et des travaux dans les communes.

23^o La constitution du 25 décembre 1852.

24^o Le règlement forestier du 1 juillet 1853.

25^o La loi du 29 novembre 1853, sur les sociétés commerciales.

26^o La loi militaire du 1 décembre 1853.

27^o Le décret du 22 mai 1854 sur la nomination des députés au Conseil national.

28^o La loi du 23 novembre 1854, sur la nomination des autorités communales.

29^o La loi additionnelle du 27 novembre 1854, sur la tenue des registres de l'état civil.

30^e La loi du 22 mai 1855, sur l'exercice du droit de libre établissement.

31^e La loi du 24 mai 1855, sur le contentieux de l'administration.

Roger de Bons.

Les mines d'or et les trésors du Valais.

“ *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front et l'argent mal acquis ne profite pas* „ sont deux maximes bien anciennes, bien connues et surtout bien vraies. Et cependant rien de plus général que le désir de s'enrichir rapidement, sans être trop scrupuleux par rapport aux moyens à employer pour y parvenir. Proposez une entreprise laborieuse, longue, mais sûre de rapporter un gain durable ; on ne vous écoutera guère. Parlez par contre d'une mine d'or à exploiter, ou d'un trésor à découvrir, ah ! il en sera tout autrement, et vous serez sûr de produire de l'impression, sans frais oratoires.

Mais les lois de la morale ne se violent pas en vain. Voyez les pays si riches en or, la Californie et l'Australie. L'homme s'y livrant à la recherche acharnée de ce métal, qu'il adore bien plus effectivement que son créateur, y est-il heureux, s'y trouve-t-il bien, y vit-il en paix, y jouit-il en paix des richesses qu'il y acquiert ? Quand vous ne sauriez déjà qu'il n'en est pas ainsi, vous le devineriez instinctivement. — En Amérique, dans ce pays si riche en métaux de tous genres, quelle est la maxime du mineur la plus généralement connue ? C'est que les mines d'or ne profitent pas, que les mines d'argent peuvent profiter et que les mines de cuivre profitent à ceux qui les exploitent. Et cela pour la bonne raison qu'il n'y a que le travail assidu et régulier qui porte des fruits bons et durables. Ce qui vient par la flûte s'en va par le tambour, disait-on autrefois.

Il y a bien aussi des mines d'or, qui font plaisir à voir ; ce sont celles de Schemnitz en Hongrie, par exemple. Et pourquoi ? d'où y vient cette activité régulière et souverainement intelligente ? c'est

de la circonstance qu'il faut y broyer, laver, traiter un millier de quintaux de roche bien dure pour en retirer seulement un tiers de livre pesant d'or.

On connaît encore d'autres moyens de se procurer un gain rapide, quoique peu honnête. Ce sont, par exemple, le jeu et la spéculation, quand celle-ci participe de la nature du jeu. En effet, quand une transaction n'a pour résultat que de faire gagner Paul aux dépens de Pierre, sans qu'il y ait production, sans qu'il s'accomplisse de travail utile, ce n'est qu'une exploitation du moins habile par le plus rusé, où une stricte probité est ordinairement mise de côté par le désir immodéré du gain.

C'est ici le lieu de dire un mot de la recherche de trésors, car plus d'une vieille ruine du Valais, comme à Saxon et à Port-Valais, se trouve toute minée par les chercheurs de trésors, qui paraissent y poursuivre leurs beaux métiers à l'heure qu'il est. Or, on sait bien ce qui se pratique dans ces cas, en fait de sortilèges et d'absurdités, sans parler de l'usage de la baguette divinatoire. Mais il faut laisser faire, car où la superstition s'allie à l'ignorance, la raison ne saurait être écoutée. Quand à la baguette, elle est aussi employée par certaine classe de chercheurs de mines, ne valant pas mieux que les chercheurs de trésors. Aussi sera-t-il parfaitement inutile de rappeler qu'il ne peut exister aucun rapport quelconque entre une baguette de coudrier, ou de tel autre arbre que ce soit et du minerai n'importe par quelle main la baguette soit maniée. Il n'est guère moins absurde de croire que la boussole puisse indiquer la présence d'autres matières que du fer pur et du minerai de fer magnétique. Il était donc bien mal avisé cet habitant du Bas-Valais, qui écrivait dernièrement à un opticien à Lausanne, pour lui demander: « Une bonne boussole, tirant fortement sur les mines d'or et d'argent! » Comme si ceux qui auraient un pareil instrument, en supposant la chose possible, ne s'en serviraient pas eux-mêmes, pour s'enrichir.

Passons maintenant à la considération de la richesse minérale, des mines et minerais, que le Valais pourrait réellement contenir.

Dans le domaine de certains schistes plus ou moins cristallins, oc-

cupant une assez grande étendue de pays au midi du Rhône, il ne manque pas d'indices de la présence de fer, de plomb, de cuivre, de nickel et même d'argent, avec peut-être un peu d'or. Mais ce ne sont que des traces, de faibles quantités disséminées dans toute la contrée. Nulle part on n'a encore trouvé de ces accumulations plus puissantes, sous forme de vrais systèmes de filons bien réguliers; seul cas qui permette des exploitations fructueuses. Même dans le Val d'Anniviers, où une abondance un peu plus grande du minéral de nickel, jointe à une direction bien entendue de l'entreprise, avait donné de bons résultats, l'irrégularité du gisement métallifère est venu compromettre le succès.

Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait pas absolument rien à entreprendre dans la branche de l'industrie minière en Valais, mais s'il y a quelque chose à faire ce n'est certainement pas par le premier venu, ne connaissant rien à l'art si difficile des mines.

On vous dit bien quelquefois, — naturellement ceux qui n'y entendent rien, — que de hautes montagnes, comme celles du Valais, doivent nécessairement recéler des richesses minérales, qu'on ne manquerait pas d'en trouver, si seulement on creusait assez profond. — Ce serait à peu près comme si l'on disait que puisque les sapins sont des arbres, on doit aussi pouvoir y cueillir des citrons, et que, si l'on n'en rencontre pas à la lisière du bois, on en découvrira infailliblement en s'enfonçant plus avant dans la forêt.

Quant à ces récits d'individus, qui se seraient enrichis en emportant de temps en temps quelque minéral de tel ou tel endroit, ce ne sont que des fables, du genre de celles des trésors, de la baguette divinatoire ou des tables tournantes. Il en est de même de ces prétendus essais de minerais, qui doivent avoir accusé une grande teneur en or et en argent. Ce dernier cas paraît surtout donner lieu à un genre de supercherie qu'il sera utile de dévoiler : on assure qu'il s'expédie assez souvent des échantillons de minerais aux orfèvres de Genève, pour que ceux-ci les essayent. Or, si les orfèvres ont bien la pratique pour essayer les alliages métalliques, c'est-à-dire les composés de métaux purs entr'eux, ils sont généralement

incapables d'essayer des minerais proprement dis. Mais en jetant l'échantillon et en indiquant à la bonne-aventure une forte teneur en métaux précieux, l'orfèvre se fera bien payer et encouragera sa dupe à lui adresser de nouveaux échantillons. On dit même que quand ce beau commerce se ralentit trop, l'orfèvre s'avisera d'écrire à quelqu'un de ses clients qu'ayant repris un de ses échantillons oublié dans un coin, il y a trouvé une telle quantité d'or, qu'il a 10, 15, 20 francs à lui rendre en sus des frais de l'essai. Alors les montagnards de se remettre à courir et à grimper, pour trouver une riche mine et d'adresser de nouveau force échantillons à essayer à l'orfèvre rusé.

Le Valais a bien une mine d'or, qui serait grande et riche, quand on l'exploiterait convenablement. — C'est la vallée du Rhône. Ces régions envahies par les débordemens de la rivière, ces marécages malsains, au lieu de ne produire que de la bruyère et des roseaux, seraient susceptibles d'être converties en des plaines aussi productives que les plus belles parties de la Lombardie. Il n'y aurait, pour arriver à ce résultat, qu'à appliquer au diguement du Rhône cette remarquable énergie que le Valaisan déploie, lorsqu'il s'agit de se procurer des eaux d'irrigation. Il faudrait, il est vrai, un ensemble de travaux longs, sérieux et surtout bien combinés. Mais aussi en vaudrait-il la peine et serait-ce par millions qu'on en compterait le profit; un profit sûr, régulier, toujours croissant et du plus grand avantage pour le pays, parce qu'il aurait été produit par le travail intelligent et persévérant de la population.

On peut dire que le limon du Rhône est aurifère, voir même très-aurifère. Résultant de la désagrégation d'une grande quantité de roches, il contient tous les élémens nécessaires à la végétation et il se trouve être ainsi très-ferlile. Au lieu de laisser cette précieuse matière se perdre dans les marécages, ou être entraînée au fond du Léman, on n'aurait donc qu'à la saisir au passage, à la faire se déposer en colmatages bien dirigés, et l'on aurait la poule pondant des œufs d'or.

Mais un aménagement convenable des eaux du Rhône entraîne celui de ses affluents, des torrens qui le grossissent; et pour se rendre maître de ceux-ci il faut un aménagement également bien entendu des forêts, car ce sont elles qui sont en dernier lieu le grand régulateur des cours d'eau. Il faudra donc reboiser artificiellement ce qui a été inintelligemment mis à nu; en général, il faudra pratiquer dans le pays l'art forestier, avec tout le soin possible. Outre le bien que ceci fera à la vallée, on s'assurera un beau revenu par les produits directs des forêts bien cultivées, car les bois sont de plus en plus recherchés et s'exportent très-facilement par la flotaison.

En un mot, au Valais, qui produit des vins généreux et de bons pâturages, il ne manquerait plus que l'aménagement convenable de ces fonds-de-vallées avec la culture rationnelle de leurs forêts, pour devenir riche et prospère, et pour prouver que la meilleure mine d'or, le vrai trésor d'un peuple, c'est le travail appliqué, d'une manière intelligente, à tirer parti des ressources dont le créateur a doté le pays.

Morlot,

professeur de géologie à l'accadémie de Lausanne.

Une mort cruelle.

(Anecdote valaisanne.)

On découvrit en 1851, sur les hauteurs du district d'Hérens, le cadavre d'un jeune homme d'Evolène, dont la disparition remontait à cinq ans environ. Voici des détails sur cet étrange événement.

L'individu en question soignait comme aide-vacher un troupeau qui passait l'été sur une des montagnes de la commune. Il demanda un jour à son maître la permission d'aller à la chasse, ce qui lui fut d'abord refusé puis ensuite accordé. Il partit et ne revient plus. On envoya en vain, dans toutes les directions, des gens à sa recherche. Il devient évident qu'il avait péri.

On ne se trompait pas. Des chasseurs passant dans un endroit

presque inaccessible, qu'aucun pas humain n'avait foulé depuis longtemps, furent étrangement surpris de voir tout-à-coup devant eux, sous une espèce de rocher faisant voûte, le corps d'un homme dont la jambe se trouvait prise sous une énorme pierre. A ses vêtements qui étaient encore bien conservés, ils reconnurent le malheureux qu'on n'espérait plus retrouver. Le corps lui-même était facile à reconnaître : les animaux et les intempéries l'avaient respecté. Non loin de là, adossé au rocher, se trouvait le fusil de chasse dont un mouchoir de poche entourait encore la platine. Vivement émus, nos chasseurs cherchèrent à s'expliquer les causes de cette catastrophe; ils jugèrent que le jeune vacher, en passant dans cet endroit qui était couvert de rocs éboulés, avait déplacé involontairement une de ces masses qui, retombant sur lui, avait saisi sa jambe comme dans un étau, sans cependant la briser, car on trouva les os intacts. C'est dans cette position horrible que la victime vit venir la mort, sans pouvoir se dégager ni se faire entendre des nombreuses personnes qui le cherchaient. Combien de temps dura cet effroyable agonie? Dieu, qui l'abrégea sans doute, le sait! Toujours est-il que l'infortuné mourut de faim.

Lorsque la nouvelle de cette triste découverte parvint au village, on se rappela avoir entendu des cris lointains pendant qu'on fouillait les bois et les abîmes. Par un concours de circonstances fatales, cet endroit de la montagne est remarquable par ses échos : les plaintes de la victime, repercutées par les rochers, conduisirent maintes fois ses parens et ses amis du côté opposé à celui où elle se trouvait réellement!



Tremblemens de terre du Valais.

(Extraits de deux lettres de M. le chanoine Rion.)

Sion, 8 septembre 1855.

Ce tremblement de terre ne présente, à part les détonations, les secousses et leurs effets physiques sur le sol et sur les constructions, aucun des phénomènes merveilleux dont les historiens de ces catastrophes sont avides : leur but étant fréquemment de produire de l'effet, et leurs allégations n'étant souvent que le produit plus ou moins coloré d'une imagination frappée.

Viège, Stalden et St-Nicolas paraissent être placés au-dessus du foyer d'action de ce terrible phénomène. L'espace occupé par ces localités est probablement le centre d'où les secousses se sont dirigées, en rayonnant en tout sens, à travers une partie considérable de l'Europe, sur une surface, dont la ligne de circonscription paraît devoir être plus ou moins circulaire.

En examinant avec un peu d'attention et *dans leur ensemble* les cheminées abattues, les flèches de clochers renversées, les bâtimens et les murs écroulés, on peut facilement reconnaître que, entre St-Nicolas et Viège, les secousses ont à peu près suivi la direction du méridien, et qu'elles se sont dirigées du sud vers le nord. Les constructions ébranlées sont généralement tombées vers le nord. Cette circonstance peut facilement induire en erreur sur la direction de la secousse ; car, en posant un objet sur une table, cet objet tombera du côté d'où le choc lui est imprimé, s'il est frappé à sa base. Mais en réfléchissant que les constructions sont attachées au sol et qu'elles ne sont renversées qu'après avoir participé aux mouvemens ondulatoires du sol, on comprendra facilement qu'elles sont tombées par l'effet d'une projection et qu'elles sont lancées dans la direction vers laquelle les secousses se propagent.

Les déversemens de cuvettes remplies d'eau, les pendules et sismomètres placés dans l'intérieur des appartemens, ne peuvent servir à déterminer la direction des tremblemens. Le seul fait que les

mouvements de ces instrumens sont presque constamment *parallèles* à deux parois de l'appartement dans lequel ils sont placés, prouve que ces oscillations sont la résultante de plusieurs forces, dont la direction dépend de la construction et de l'orientation de l'édifice.

De Saint-Nicolas au Mont-Rose, les secousses ont remonté la vallée, c'est-à-dire ce sont dirigées du nord vers le sud ; dans la vallée de Conches, au contraire, du sud-ouest vers le nord-est, et du bourg de Viège à Bex de l'est vers l'ouest. Les nombreuses secousses ressenties en Valais, de Sion à Bex, ont constamment été parallèles à la direction de la vallée. Il s'ensuit que les secousses se propagent suivant des rayons qui partent des environs de Viège comme du centre commun.

Dans les descriptions des ravages causés par les tremblemens de terre, on trouve ordinairement l'assertion que les édifices les plus hauts ont plus à souffrir que ceux qui ne dépassent que de quelques pieds le niveau du sol. A Viège et dans les environs, les ruines démontrent la fausseté de cette assertion, qui ne repose que sur une illusion. Des murs, qui n'ont que trois à quatre pieds d'élévation, ont aussi complètement subi l'action destructive des secousses, et dans une proportion égale à celle des édifices les plus élevés. C'est sur l'*extrémité supérieure* des constructions, quelle que fût leur hauteur, et sur la surface du sol, que toute l'énergie de l'action destructive s'est manifestée. Et, en effet, il ne peut pas en être différemment selon les lois de la physique. En frappant une bille à l'une des extrémités d'une série de billes contiguës, le coup est communiqué rapidement à la bille située à l'extrémité opposée, et cette dernière seule s'écarte selon la force du choc communiqué à la première ; les billes intermédiaires ne sont point déplacées. Cette loi s'applique en grand dans les phénomènes qui nous occupent.

Le foyer d'action, qui produit le tremblement de terre, est indubitablement situé à une profondeur qui en raison directe de l'étendue de la surface ébranlée. De ce foyer, les ondulations, qui est propagent le son et les secousses, doivent arriver perpendiculairement au point de la surface du globe le plus rapproché du centre de l'action

souterraine, et, par contre, d'autant plus obliquement, et par une voie d'autant plus longue, que ce point est horizontalement ou verticalement plus éloigné du premier.

Par cette théorie, qui, si je ne me trompe, a été proposée en premier lieu par M. le professeur Noggerath de Bonn (Prusse Rhénane) et par la loi de physique bien connue que les vibrations, en se propageant, perdent de leur intensité en raison du carré de la distance, on explique parfaitement, non-seulement pourquoi la surface ébranlée par le tremblement de terre est un espace circulaire, dont le centre est occupé par la contrée la plus dévastée, mais encore pourquoi l'action destructive des secousses diminue avec la hauteur verticale. Cette diminution est inappréciable dans les constructions de diverses hauteurs; elle est moins sensible qu'on est tenté de le supposer, même dans les montagnes situées dans le cercle de destruction autour de Viège. Le plateau d'Eschol, Unterbach et Bûrchen, dont la hauteur moyenne au-dessus de la plaine est d'environ 600 mètres, a presque autant souffert que le bourg de Viège lui-même; à Törbel (sur une élévation de 840 mètres), les ravages ne sont pas moins considérables. A Zermatten, les secousses avaient sensiblement perdu de leur violence; elles ont été à peine ressenties au Riffell. Mais nous pensons que cet affaiblissement graduel doit être plutôt attribué à l'effet de la distance horizontale qu'il y a entre St-Nicolas et ces lieux, qu'à la différence d'élévation. Ce qui nous confirme encore dans cette manière de voir, c'est le fait qu'au même instant où, par suite du tremblement de terre, des blocs de rochers se sont détachés des parois du mont qui domine le village de Zermatten, on a vu d'autres blocs se détacher du sommet du Mettelhorn (2904 mètres) et toute une paroi de rochers descendre de la sommité du Mont Cervin (4515 mètres ¹⁾)

Je passe ensuite aux fentes, aux crevasses profondes entr'ouvertes par les tremblemens de terre dans cette malheureuse contrée.

¹⁾ A l'hospice du Grand-St.-Bernard les secousses ont été aussi violentes qu'à Martigny et dans d'autres localités de la vallée d'Entremont.

Ces fentes, ainsi que les nombreux éboulemens, la disparition d'un certain nombre de sources situées sur des hauteurs, l'apparition même de sources nouvelles aux pieds des monts, ne sont que l'effet mécanique des violentes secousses des 25 et 26 juillet.

Toutes les fentes coupent verticalement la direction des pentes des montagnes, elles sillonnent des terrains qui reposent presque partout sur une couche argileuse constamment humectée par de nombreuses sources ; ces fentes ne sont donc produites que par le glissement de ces terrains. Il en est cependant qui méritent plus particulièrement de fixer notre attention : je veux parler de celles qui se sont ouvertes dans les rochers. La plus remarquable de ces fentes traverse longitudinalement les rochers qui bordent, vers le nord, le plateau d'Unterbach ; elle s'étend du Hochkartler jusqu'au-dessus du hameau d'Olbenried, sur une longueur d'environ un kilomètre. Dirigés de l'est à l'ouest, ces rochers, qui présentent vers le nord des parois presque verticales, ont reçu, par la secousse venue du midi, une impulsion qui tendait à les lancer vers l'abîme ; ils se sont fendus et attendent le moment où, complètement détachés par les pluies ou par la fonte des neiges, ils se précipiteront.

En jetant un coup d'œil sur la carte militaire de la Suisse, N^o 18, ou sur la carte des Alpes méridionales du Valais, par J. Studer, on se rendra facilement compte de ce phénomène, ainsi que de ceux que présentent les éboulemens des rochers dont nous avons parlé. Une paroi de rochers très-escarpée, souvent verticale, longe presque sans interruption le torrent de la vallée de Viège, à partir de ce bourg jusqu'à Zermatten, et de Stalden à Saas. Entre le pied de ces rochers et le torrent, il n'y a que l'espace occupé par quelques villages isolés et les cultures qui les entourent. Les énormes blocs disséminés au pied de ces rochers, cédant à la violence des secousses, se sont précipités vers la rivière et sur les hameaux, brisant tout ce qui s'est présenté sur leur passage, et répandant partout la terreur et l'épouvante. Par malheur ces mêmes secousses, celles des 25 et 26 juillet, disloquèrent une foule d'autres blocs, qui menacent en-

core ces pauvres villages de nouveaux sinistres et de nouvelles alarmes.

Ce qu'on a dit sur les fentes explique la disparition de certaines sources; elles-ci se sont perdues dans les crevasses, au fond desquelles les eaux amassées se sont frayé un nouveau passage, et ont reparu sur un autre point de la vallée. Ce qui me paraît remarquable, c'est que de nouvelles sources ont jailli au pied de plusieurs rochers, par exemple entre Viège et Stalden, sur la rive gauche du torrent, preuve évidente que des fentes traversent ces masses. Je fais observer en passant que toutes ces sources sont froides.

Je devrais encore exposer mes observations relatives au mode d'action du tremblement de terre sur les édifices. Ce mode d'action est fort remarquable et son étude peut fournir d'utiles conseils pour la reconstruction des bâtimens écroulés. Mais des explications de ce genre exigent des dessins de reconstruction, et ces planches ne pouvant d'ailleurs trouver place dans ces notes, dont la longueur dépasse déjà les limites voulues, je terminerai ces lignes en réservant pour un autre moment ces détails et le développement des idées que je viens d'émettre.

Sion, 9 septembre 1855.

Les notes précédentes seraient par trop incomplètes, si je n'ajoutait encore un mot sur les secousses et sur les détonations.

Dès qu'on se fut un peu remis de la frayeur causée par la secousse du 25 juillet, vers une heure du soir, on s'est occupé à compter les secousses et à tenir note des phénomènes qui les accompagnaient. Le journal où ces faits sont consignés a été continué jusqu'au 6 septembre.

Plusieurs personnes se sont successivement chargées de la continuation de ce travail; il en résulte que l'appréciation de l'intensité des secousses et des détonations varie; quelques pages surtout portent l'empreinte de l'épouvante dont on était saisi durant certains jours. Les heures sont désignées approximativement; les se-

cousses et les détonations se succédèrent quelquefois avec une rapidité telle qu'on s'est lassé de les compter. Ainsi, par exemple, le 25 juillet, la secousse de 1 heure du soir fut suivie de secousses avec ou sans détonations, de quart d'heure en quart d'heure, jusqu'au lendemain vers six heures du matin. Le 26 juillet, vers neuf heures du matin, les détonations recommencèrent en se succédant toutes les cinq minutes à peu près, et continuèrent en se ralentissant jusque vers dix heures du lendemain. Le 27 juillet, vers deux heures du soir, les détonations recommencèrent avec une nouvelle intensité, et ne cessèrent que vers minuit. [Il en fut de même le 28 juillet, de 1 à 2 heures du soir.

En parcourant le journal, j'ai compté environ 150 secousses accompagnées de détonations, 60 secousses sans détonations et 80 détonations sans secousses. ¹

Les explosions souterraines, qui causent les tremblemens de terre, produisent, entre autres, deux effets distincts : le *choc*, qui ébranle violemment la croûte terrestre, et le *bruit* qui résulte du choc. L'un et l'autre sont transmis à la surface du sol, mais avec une vitesse différente, et en ne perdant pas de leur intensité dans la même proportion ; les sons paraissent être rendus avec plus de rapidité et avec moins de perte que les secousses. En admettant cette théorie, on s'explique comment il se fait que dans les violentes secousses la détonation et la commotion sont presque simultanées ; que dans les secousses plus faibles, la détonation est aperçue en premier lieu, que les détonations, enfin, sont très-souvent entendues sans qu'on ressente de secousses appréciables. Parmi les secousses qui, selon le journal, n'ont pas été accompagnées de détonations, il en est qui se réduisent à un balancement du sol, et à un léger frémissement,

¹ Je dois faire observer que le second chiffre est probablement trop fort, parce qu'il paraît qu'on a souvent oublié d'annoter les détonations qui accompagnaient les secousses ; quoi qu'il en soit, les deux derniers chiffres ont une importance scientifique, puisqu'ils servent à constater le phénomène de secousses sans détonations et de détonations sans secousses.

qui n'a été aperçu que dans l'intérieur des habitations, et qui peut aussi provenir de quelque cause étrangère au tremblement de terre.

A l'égard des détonations, je dois encore ajouter une objection qui ne manque pas d'intérêt. Elles ressemblaient, en général, à des coups de canon ou de mine. Souvent elles étaient isolées, d'autres fois elles se succédaient avec une telle rapidité que l'on croyait entendre des décharges de plusieurs batteries. Les détonations violentes paraissaient arriver *verticalement* ; en les entendant, on se croyait soulevé ; les détonations faibles semblaient devenir d'un point très-éloigné, par exemple du fond de la vallée de Viège, ou du côté du village de Lalden, tandis qu'à Lalden, à Rarogne, etc., les détonations paraissaient venir de Viège.

Les observations météorologiques ont été négligées. Comme il ne paraît pas qu'il y ait une connexion entre ces phénomènes souterrains et l'état atmosphérique, cette négligence ne cause aucune perte à la science. Il n'en est pas de même des observations relatives au magnétisme terrestre, et je regrette vivement que le manque d'instrumens n'ait pas permis de faire d'observations, surtout dans les premiers jours du tremblement de terre.

Une excursion dans le district de Viège.

Je ne pense pas avoir jamais, en fait de spectacle matériel, rien vu de plus désolant que l'aspect de Viège. De loin, la ville a encore une certaine tournure, une apparence de bonne tenue ; les maisons n'ont pas de cheminées, mais elles ont des toits ; la plupart des murs sont encore debout ; mais en approchant on comprend l'étendue et l'universalité des ravages : cette maison, peinte en rouge, qui semblait avoir fort bien résisté, est traversée du haut en bas comme par un coup de l'épée de Roland ; dans cette autre qui la touche, la ruine s'est manifestée intérieurement ; elle ne forme plus qu'une sorte de tour complètement vide ; chaque habitation a ainsi

sa blessure mortelle ; il en est d'autres qui sont mortes ; j'ai vu une maison qui n'était plus, et ceci est littéralement vrai, qu'un amas informe de pierres et de planches.

En arrivant sur la plate-forme et en tournant mes yeux vers le presbytère, je fus très-intrigué au premier abord, pour comprendre le genre d'accident dont cette petite demeure avait été la victime ; à travers une immense ouverture béante opérée à moitié sur le toit, à moitié dans le mur, je voyais un confus amalgame de tôle brillante, de barres de fer, de métal doré, tout cela jetant quelques reflets au travers d'un monceau de gypse, de briques et d'ardoises. On me montra le haut de l'église qui est toute voisine, et je vis que le clocher manquait ; le fait est qu'il avait été détaché par une violente secousse et qu'il était aller donner, la croix la première, dans le presbytère qu'il avait traversé du toit à la cave, et dans lequel il s'était emboîté d'une façon inextricable.

On a beaucoup parlé d'eaux souterraines qui ont jailli à Viège ; j'ai, en effet, vu moi-même des mares presque partout et les sources suintent à chaque pas ; mais cette circonstance n'a aucunement lieu de surprendre, si l'on réfléchit pour un instant à la position de Viège relativement à la rivière ; celle-ci est distante d'une centaine de mètres de la ville et lui est supérieure par son niveau ; il n'est donc pas étonnant que l'ébranlement causé par le tremblement de terre ait facilité l'infiltration des eaux de la Viège et provoqué leur brusque entrée dans ce terrain bas et rapproché.

Après avoir traversé l'église et jeté un rapide coup d'œil sur la nef jonchée de débris, nous suivîmes une rue étroite et tortueuse qui aboutissait à une prairie parsemée de grands arbres ; c'est là, sous ce feuillage touffu, qu'avaient couru s'abriter les gens de Viège après la première secousse. C'était, dit-on, une chose lugubre que ces groupes de femmes et d'hommes effrayés, que ces troupeaux inquiets, rassemblés dans cet étroit espace, se serrant les uns contre les autres ; la nuit était venue, nuit d'orage dans le ciel comme dans la terre. Une pluie battante détrempait le sol qu'ébranlaient les terribles roulemens d'un tonnerre continu : à chaque nouvel ébranlement,

on entendait un crépitement sinistre ou un bruit éclatant ; pauvres gens ! c'était le toit paternel qui s'abîmait, c'était le modeste mobilier écrasé, c'était le foyer disparu.

Quand nous arrivâmes dans cette prairie, elle n'offrait point le triste spectacle dont je viens de parler. — Sur un petit plateau un peu plus élevé que le reste, étaient dressées une double rangée de tentes dont le soleil couchant faisait gaiement ressortir la blancheur ; autour de ces maisons de toile, quelques petits enfans aux grands yeux étonnés nous regardaient et cessaient leurs jeux à notre approche ; ils composaient pour le moment les seuls habitans de ce village provisoire ; les parens cultivaient les champs, soignaient les troupeaux ; chacun avait repris sa tâche habituelle. En dehors du camp, à quelques pas seulement, s'élevait une espèce de baraque bâtie avec un soin évident, quoique les planches grossières dont elle était revêtue témoignassent d'une construction très-rapide. A la vue de quelques femmes que j'aperçus de loin à genoux sur le gazon, je compris la nature de l'édifice. — La première pensée, le premier besoin de cette population foudroyée, avait été de placer son asile sous la protection de Dieu. Ils étaient bien simples les ornemens de ce temple improvisé ; pour toute tenture, se la cotonnade rouge et quelques lambeaux de toile bleue ; sur l'autel, recouvert d'une nappe blanche, quelques vases et les fleurs des environs ; la nuit avançait rapidement, l'heure de l'angelus approchait, et, comme je l'ai dit, les femmes venaient se presser, s'agenouiller sur la prairie déjà humide, et, la tête baissée, murmurer la prière du soir. Tandis que je contemplais l'émouvant spectacle de cette humble et profonde ferveur, je vis arriver deux jeunes filles qui montaient le long d'un petit sentier sinueux ; elles s'avancèrent vers la chapelle, et là déposèrent sur les marches de bois de l'autel chacune un beau bouquet, sans doute péniblement rassemblé ; l'offrande faite, elles se reculèrent, et, d'un mouvement naturel et plein de grâce, s'affaisant sur elles-mêmes, elles se confondirent dans le groupe pieusement recueilli.

A une petite distance de Viège, sur la route de Stalden, mon at-

tention fut vivement frappée par la vue d'une maison située sur la rive gauche de la Viège, au pied d'une gigantesque paroi de rochers; cette habitation était littéralement entourée d'une ceinture de blocs et de débris que le tremblement de terre avait détaché de la montagne; il y avait un énorme rocher dans le jardin contigu à la maison; il y en avait un autre non moins formidable dans le petit champ qui touchait à l'autre côté de la demeure; dans le torrent même, et presque en face de l'habitation, on voyait trois ou quatre gros blocs montrer leurs crocs aigus et leurs flancs déchirés; enfin, un rocher, ne le cédant en rien aux autres pour le volume non plus que pour le poids, était venu mourir tout doucement contre le toit, dont il s'était contenté d'écorner les bords.

La route que l'on suit pour aller à Stalden est très-pittoresque; elle est pleine de points de vue inattendus, de gracieuses surprises; les pentes de la montagne sont douces et faciles; à son début, la vallée de Zermatt a quelque chose de riant, de fleuri; plus loin, ses parois se rapprochent, son lit se rétrécit, ses falaises se dressent roides et solennelles; aussi, sauf deux ou trois rochers plantés près du chemin, et dont la blancheur décelait la toute récente arrivée, rien ne parlait aux yeux du tremblement de terre. — J'excepterai cependant un gros ruisseau ou un petit torrent, comme on voudra, qu'on nous dit être né le 25 juillet, et qui se précipitait en bouillonnant dans la Viège; on ne saurait voir d'eaux aussi ferrugineuses que celles de ce ruisseau nouveau-né; ces flots rouges, étincelant au soleil et bondissant en petites cascades empourprées, présentaient un singulier aspect; on eût dit que, du sein de la terre meurtrie, jaillissait le sang comme d'une profonde blessure.

En arrivant à Stalden, je passai devant l'Eglise, dont quelques paysans attristés contemplaient les mutilations; tandis que notre petite caravane se dirigeait vers l'auberge, je cherchais, conduit par mes souvenirs, à retrouver l'amphithéâtre où, douze ans auparavant, j'avais, en si nombreuse compagnie, assisté à la représentation dramatique d'un mystère, spectacle si simple tout à la fois et si bizarre dans ses allures et dans son intrigue.

Nous ne nous arrêtâmes guères à Stalden que le temps de faire honneur au déjeuner que nous offrit le préfet dans la chambre haute d'une auberge, et de jeter un rapide coup d'œil sur les ruines occasionnées par le tremblement de terre. Quelques habitations avaient été renversées de fond en comble, mais à tout prendre, Stalden est parmi les blessés l'un des moins dangereusement atteints; cela tient à ce que la plupart des maisons sont bâties en bois. Les vigoureuses cloisons de mélèze joignent à la fermeté une souplesse inconnue aux rigides murs de pierre; les poutres cèdent au balancement du sol, elles plient et ne rompent pas; leurs fibres, tendues et tourmentées, gémissent et crient sous la violence de l'effort; puis elles se redressent, et tout se retrouve comme devant, sauf quelques lourdes ardoises précipitées, sauf la fragile vaiselle brisée, sauf les enfans effrayés; quant à moi, je puis déclarer que, dans ces contrées secouées, la maison de bois est extrêmement séduisante; on respire avec bonheur son atmosphère résineuse; c'est un oasis dans le désert.

A partir de Stalden, la vallée prend un aspect sérieux et imposant; la Viège, profondément encaissée, roule avec fracas dans son lit sonore; le sentier, tantôt glissant le long des rochers, tantôt découpé sur la pente rapide, surplombe le torrent, qu'on traverse par deux fois sur de hardis ponts de bois avant d'arriver à St-Nicolas; nous admirions avec une sorte d'effroi ces falaises grandioses et inaccessibles portant çà et là sur leurs flancs, en taches blanches, comme de pâles cicatrices, l'empreinte des déchiremens causés par le tremblement de terre. La route serpentait à travers les débris, arrêtés dans leur course, tantôt au-dessus, tantôt au-dessous du chemin, par un plateau, par un arbre géant, par quelque roc moussu, antique épave d'une autre convulsion; à chaque pas le sentier, fraîchement réparé, attestait le foudroyant passage du rocher; parfois le pied se heurtait contre quelque grosse pierre ensevelie dans le sol humide.

De tous les villages que nous avons parcourus, St-Nicolas est certainement celui où le tremblement de terre a laissé sa plus sauvage

empreinte ; ce ne sont que murs renversés, que maisons entr'ouvertes, que parois béantes, que toits effondrés ; le mal n'est peut-être pas en réalité plus grand qu'à Viège, mais il est plus sensible, plus apparent ; il n'y a pas eu de demi-dévastations, les ruines sont complètes ; les habitations ne sont pas fissurées, elles jonchent la rue de leurs débris ; et cependant la population ne m'a semblé nulle part moins abattue ; une des auberges avait pour ainsi dire disparu ; la façade n'existait plus ; le maître avait rapidement transporté dans une maison de bois ce qui lui restait d'ustensiles intacts ; il y avait cloué son enseigne, et là il débitait les excellents petits vins du Valais tout en racontant tranquillement les terribles péripéties par lesquelles il avait passé. Vis-à-vis, une autre auberge avait vu les planchers s'abîmer, la cuisine s'écrouler, le grenier venir mêler ses provisions aux assiettes, aux verres de la salle à manger. Eh bien, tout cela avait été, tant bien que mal, relevé, arquebouté, soutenu, raccomodé, et le fait est que nous y dinâmes fort bien. Guidé par le préfet, je parcourus le village jusque dans ses moindres recoins ; partout nous trouvions les femmes sereines, les hommes graves mais résolus, les enfans jouant au milieu des décombres ; nous vîmes entre autres une famille tout entière assise sur une poutre brunie par le temps et que le tremblement de terre avait lancée du haut d'une habitation. Tous se levèrent à notre approche pour venir saluer le préfet ; le grand-père ôta sa pipe de ses dents pour murmurer un amical bonjour ; la jeune femme nous tendit un marmot rose et blond ; le père nous expliqua les plans de réparation ; tous étaient calmes, je dirai même heureux, et cependant la poutre sur laquelle ils étaient assis était celle qui avait longtemps fait la force et l'ornement du toit paternel.

Le village de Saint-Nicolas est enfoui dans le repli d'une prairie qui se relève {en}pente douce jusqu'au pied des montagnes. Cette prairie est semée de rochers qui se sont incrustés dans le sol un peu tendre ; cette circonstance a sauvé le village ; si le terrain eût été durci par la gelée ou par tout autre circonstance, il ne resterait plus aujourd'hui aucun vestige de Saint-Nicolas ; on peut suivre sur la

pelouse verte les traces du passage des blocs comme on suit le lit d'un torrent; on voit qu'ils ont procédé par bonds immenses; les pas du géant sont profondément creusés dans le sol; les premiers sauts sont prodigieux, mais chaque contact avec le terrain, chaque dépression use sa force, et l'intervalle entre les empreintes diminue jusqu'à ce qu'on arrive à une dernière et plus longue ouverture, dans laquelle ce roc semble s'être planté avec une sorte de rage désespérée. Ces rochers forment une barrière au-dessus de St-Nicolas; quelques-uns sont parvenus à une trentaine de mètres du village; on le voit, il ne s'en est fallu que de bien peu qu'il ne fût enveloppé et étouffé dans un de ces durs et sinistres linceuls de pierre, semblables à celui sous lequel Goldeau dort, à jamais enseveli.

Il nous fallut enfin partir de St-Nicolas; le temps s'écoulait et nous voulions aller coucher à Græchen, village situé sur un plateau d'une assez grande élévation, au-dessus de la rive droite de la Viège; le sentier pour y parvenir est tortueux et rapide; je dois avouer que nous ne nous aperçûmes qu'à peine des difficultés qu'il offrait, grâce aux mulets qui nous avaient été, avec une bienveillante prévenance, pour ainsi dire imposés. On ne saurait rien imaginer de plus riant que ce hameau de Græchen, ou plutôt que cette série de hameaux éparpillés sur une grande et ondulante prairie; toutes les maisons sont construites en bois; au fond, le plateau est bordé par une vaste forêt qui s'élève en pente douce et dont les derniers arbres se détachent sur les blanches montagnes qui forment l'arrière-plan. Tout, dans le village, révèle l'existence obscure mais paisible, monotone mais sereine; tout y respire l'abondance: les vaches aux gaies clochettes à demi-enfoncées dans les hautes herbes, une atmosphère de propreté circulant autour des maisons, l'hospitalité debout devant le seuil de chaque porte; il y avait dans l'aspect de ces lieux écartés du reste du monde comme un frais parfum de rustique bonheur et d'idéale simplicité.

Nous vîmes de loin le curé, qui nous attendait devant sa demeure, jolie habitation aux volets verts, à l'escalier extérieur soigné, à l'apparence toute entière d'agreste élégance; à voir ces solives finement

découpées, ces innombrables petites fenêtres, ces grands toits protecteurs, on eût dit le modèle d'un de ces chalets sculptés que vendent les marchands d'Interlaken. Au reste, je n'eus guère le temps, au premier moment, d'examiner l'extérieur du presbytère bien minutieusement, car le curé nous emmena presque immédiatement dans l'intérieur; charmant accueil que le sien: le sourire sur les lèvres et dans le cœur; il nous fit asseoir devant un souper, dont sa table modeste gardera longtemps le souvenir.

Le lendemain matin nous quittâmes Græchen pour aller rejoindre le chemin qui serpente au fond de la vallée et que nous avons suivi la veille, en traversant directement, et dans sa plus grande longueur, le terrain menacé de ruine.

A quelques mètres au-dessous du bord du plateau, nous rencontrâmes la première fissure, large d'une quarantaine de centimètres, et dont la profondeur était inappréciable par les moyens tout-à-fait insuffisants, tels que bâtons et baguettes de bois, que nous avons seuls sous la main; cette fissure, comme du reste la plupart des autres, se manifestait non-seulement par un déchirement, mais encore par une dépression de la partie inférieure. Cette dépression était même parfois très-sensible; ainsi, nous avons vu des endroits où la différence du niveau s'élevait à plus de vingt pieds. Les fissures n'avaient point, du reste, toutes le même aspect; les unes étaient innombrables et très-rapprochées, et en même temps fort étroites; le sol semblait plutôt écaillé qu'entr'ouvert; ailleurs, la déchirure était large et profonde, les arbres étaient déracinés, les rochers remués; mais quelle que fût l'apparence extérieure, c'était partout le même travail sur une longueur de près d'une lieue et une largeur moyenne d'une demi-lieue. La plus grande partie de la montagne est recouverte d'une magnifique forêt de mélèzes; il ne manque cependant pas de clairières, et çà et là on rencontre une prairie, parfois même un champ; en outre, certaines parties de la forêt sont parsemées d'une quantité très-grande de rochers de toutes dimensions.

Ce qu'il y a de vraiment saisissant dans cette catastrophe, c'est la lenteur de son développement, c'est sa durée; une minute, une se-

conde même, une fraction insaisissable de temps suffit au tremblement de terre pour accomplir son œuvre de destruction.

A Græchen, il en est tout autrement: la secousse a détaché le terrain qui reposait sur les flancs argileux de la montagne; maintenant ce terrain glisse; chaque jour il marche, il avance; chaque jour c'est quelque nouvelle fissure, quelque nouvel éboulement. — Tout cela dure depuis des semaines et durera pendant des mois encore, jusqu'au moment où la masse, enflée par les pluies, appesantie par les neiges, roulera lourdement dans le torrent dont elle interceptera le cours.

En arrivant au bas de la montagne, nous ne trouvâmes plus le sentier sur lequel nous avions passé la veille; à la place, un terrain boueux et marneux disposé en pente rapide; des cantonniers étaient déjà sur les lieux occupés à cet ouvrage de Pénélope, la création d'un chemin sur un sol mobile. — Notre excursion était alors terminée, il ne nous restait plus qu'à retourner sur nos pas; le curé de Græchen ne nous quitta qu'à Stalden, et à Viège nous nous séparâmes du préfet. Ce ne fut pas sans émotion que nous leur serrâmes la main à l'un et à l'autre. Le spectacle des grands désastres, tout en manifestant l'impuissance des hommes, resserre les liens qui les unissent; d'ailleurs nous avons trouvé chez ceux dont je parle cette dignité qui ennoblit le malheur, et cette simplicité qui les rend touchant. *(Extrait de la Bibl. universelle de Genève.)*

De l'établissement d'une caisse d'épargne en Valais.

Un des caractères distinctifs de l'époque que nous traversons est, sans nul doute, la transition heureuse qui s'opère dans les opinions qui tendent à abandonner, de plus en plus, les luttes stériles des partis pour chercher à créer, dans un intérêt commun, les institutions qui peuvent développer le bien-être moral et matériel du peuple.

Les caisses d'épargne viennent se placer au premier rang de ces institutions utiles et peuvent être considérées comme un des moyens les plus efficaces, pour faire naître dans les populations, l'amour du travail, des habitudes d'ordre et d'économie propres à combattre les progrès du paupérisme.

L'extension considérable que ces institutions de crédit ont prise en Suisse depuis une vingtaine d'années, prouve, plus que tout autre recommandation, plus que tout autre éloge, combien elles sont utiles et populaires dans notre patrie suisse.

La première caisse d'épargne en Suisse prit naissance à la fin du siècle passé; en 1825, il existait déjà 44 caisses d'épargne comptant ensemble environ douze mille souscripteurs et un capital de six millions, et aujourd'hui nous comptons 167 caisses d'épargne avec 180 mille souscripteurs et un capital de soixante millions, résultat des économies de la classe ouvrière; c'est-à-dire que dans l'espace de 25 ans, le chiffre des caisses d'épargne, des dépôts et des économies réalisées s'est à peu près décuplé.

C'est après avoir constaté un résultat aussi satisfaisant devant la Société d'utilité publique réunie à Zurich, le 21 septembre 1853, que M. le Pasteur Spori signala avec peine que deux cantons seuls, le Valais et Appenzell Rhodes Int. étaient encore dépourvus de cette utile institution.

“ Et cependant, s'écrie-t-il, il y a dans ces deux cantons des
 “ hommes auxquels les intérêts du peuple tiennent à cœur, qui se
 “ sentent disposés à faire pour lui des sacrifices utiles; courage
 “ donc, il y a là un champ digne de leur patriotisme, qu'ils essayent
 “ de créer des caisses d'épargne, qu'ils ne se laissent pas rebuter
 “ par les difficultés nombreuses qu'ils rencontreront sur leur che-
 “ min, ni par les préjugés contre lesquels ils auront à lutter. Avec
 “ de la persévérance la victoire est à eux et la postérité bénira leurs
 “ efforts. „

Cet appel adressé au Valais, du sein d'une société qui a donné en mainte circonstance des preuves de l'intérêt qu'elle porte à sa po-

pulation, ne devait pas passer inaperçu. Toujours animé du désir d'être utile à son pays, l'auteur du *Livre du Village* voulut consacrer quelques colonnes de son intéressant ouvrage à l'institution des caisses d'épargne en Valais. Nous regrettons seulement, qu'au lieu de traiter lui-même, avec le talent qui le distingue, cet intéressant sujet, il nous ait laissé l'honneur de cette tâche que d'autres auraient beaucoup mieux remplie.

Dans un moment où tant de généreux efforts se font jour dans toutes les classes de la société pour venir en aide à la classe moins fortunée, pour soulager les souffrances du pauvre, la pensée se porte tout naturellement vers les institutions qui ont pour but de prévenir le paupérisme.

Les caisses d'épargne doivent leur existence à cette pensée toute chrétienne, elles appartiennent aux institutions de bienfaisance les plus appropriées à notre époque, qui viennent le plus en aide à cette partie de la société qui vit de son travail.

Combien il est difficile pour le journalier, le domestique, le prolétaire non pas seulement de se former sur ses salaires une petite réserve de 1 à 2 francs par semaine, mais de résister aux occasions qui l'engagent à dépenser cette petite économie ! Est-il parvenu à réaliser quelques économies plus considérables à la fin du mois ou de l'année, il est forcé de les conserver improductives, bien des mois dans son coffre. De plus, il est exposé à perdre le fruit de son travail et de ses privations, faute de trouver des placemens convenables, souvent à devenir la victime d'un escroc, à être privé de son petit capital par défaut de garanties suffisantes de la part du débiteur ou par inobservance des prescriptions de la loi.

Enfin, combien de difficultés il éprouve à faire rentrer ses fonds si une maladie, le manque de travail, la cherté des denrées lui rendent son capital nécessaire. Le procureur absorbe alors une partie de ses bénéfices et souvent il aura plus de peine d'en obtenir son argent que du débiteur primitif.

Une institution qui aurait donc pour but de recueillir chaque se-

maine les petites économies de la classe ouvrière, de les accumuler, d'en faire un capital productif d'intérêt, de l'administrer à son profit, avec une surveillance intelligente et consciencieuse, et qui cependant, à la première demande, au premier besoin, est prête à le rembourser sans frais ;

Une institution qui aiderait à se procurer un capital qui n'est pas nécessaire d'accumuler avant de le placer, mais qui se grossit et augmente par l'économie de chaque jour, et où l'on peut néanmoins toujours aller puiser en cas de maladie, de cessation de salaire, etc.

Une institution de cette nature, doit certainement exercer une influence bienfaisante sur la situation sociale de l'ouvrier, du prolétaire, du professionniste, et c'est là la tâche et le but de la caisse d'épargne.

Non-seulement elle encourage au travail par l'ordre et l'économie, ces deux compagnes indispensables du bien être moral et matériel, mais elle se charge d'administrer, de conserver, de faire fructifier les économies du travailleur mieux qu'il ne pourrait le faire lui-même.

Considérée au point de vue d'institution de crédit, la caisse d'épargne peut dans un pays dépourvu de toute autre institution de cette nature, rendre des services à toutes les classes de la société.

Des parents, des bienfaiteurs, des parains qui veulent favoriser leurs protégés peuvent le faire facilement au moyen du dépôt d'une petite somme dont les intérêts accumulés doubleront le capital dans 14 ans, et leur faciliter ainsi l'apprentissage d'un état, d'une profession.

L'enfant, le fils de famille, au lieu de conserver improductif dans sa tire-lire ou de dépenser en gourmandises son petit trésor, va le déposer à la caisse d'épargne et prend plaisir à voir grossir son capital par les petites privations qu'il s'impose.

L'industriel, le petit négociant qui veulent pouvoir disposer au premier signe, à la première occasion favorable, d'une somme sans qu'elle reste improductive ; le capitaliste même, qui, avec le mode

de placement et de poursuites que nous avons en Valais, ne peut pas compter sur un paiement à jour fixe et qui, avec 10 à 20 mille francs de capitaux, se trouve souvent dans l'impossibilité de réaliser une somme de 500 francs à un moment donné, trouvera dans cette institution une ressource utile. Ces avantages la caisse d'épargne les présente également aux administrations, aux tuteurs, aux masses en liquidation.

Comme on le voit, cette institution qui a principalement pour but de développer le goût du travail, de l'ordre et de l'économie dans la classe ouvrière, est également utile aux autres classes de la société et appropriée aux convenances de tous.

Abordant la question d'organisation des caisses d'épargne, nous ferons remarquer en premier lieu que presque toutes doivent leur existence à des sociétés privées sans intervention de l'Etat, à la généreuse initiative de citoyens désintéressés. Serait-il opportun de placer en Valais la caisse d'épargne sous l'administration de l'Etat? nous ne le pensons pas. Les administrateurs seraient, il est vrai beaucoup plus à l'aise et mieux rétribués, mais aussi longtemps que le système des finances du canton n'aura pas été mieux organisé et ne sera pas soumis à un contrôle plus régulier, il pourrait en advenir des économies de la classe ouvrière comme des caisses du Giétruz et de la gendarmerie, lesquels sont une cause permanente et indirecte d'augmentation de la dette de l'Etat.

Déjà au surplus l'expérience a démontré que ces institutions, confiées aux soins d'une société privée, inspirent autant de confiance et sont en général plus florissantes que celles patronées par l'Etat; il est cependant convenable de soumettre les statuts à la sanction du Conseil d'Etat.

Quelles sont les garanties que la caisse d'épargne fournit pour les fonds confiés à son administration? En général toute remise de fond est une affaire de confiance dans laquelle on se contente ou de la signature ou d'une assurance réelle. Dans les institutions administrées par une société privée la meilleure garantie, celle qui donne le plus

de confiance est le caractère, le désintéressement, la position sociale et la capacité des directeurs. Presque partout les caisses d'épargne ont pris naissance sous les auspices d'un nom avantageusement connu, d'une personne qui se chargeait d'administrer pour d'autres sans autre garantie qu'un caractère probe et capable. Ainsi est-il arrivé à Neuchâtel, à Genève, Berne et St-Gall.

Dans d'autres circonstances, ces sociétés privées ont fourni des garanties par un fonds de réserve ou une hypothèque, dont les valeurs ne dépassaient généralement pas le dixième des sommes déposées. Ce fonds de réserve, qui est la propriété de l'administration, sert à couvrir les pertes éventuelles.

Une des difficultés essentielles à résoudre est celle de mettre la caisse d'épargne à la portée de tous et de faciliter autant que possible la transmission gratuite des dépôts au bureau de l'administration. Dans un pays peu peuplé et où les distances sont grandes, il est difficile que le déposant puisse se transporter au siège de l'administration chaque fois qu'il veut y déposer une valeur souvent bien minime.

Il faut donc à la caisse d'épargne des agens intermédiaires qui lui viennent en aide pour recevoir les dépôts dans les localités plus éloignées et qui se chargent de les faire parvenir à destination. C'est pourquoi les caisses d'épargne ont partout de nombreux receveurs, mais comme ces fonctions ne peuvent être rétribuées, ce sont dans la plupart des cantons les curés, les pasteurs, les maîtres d'école qui le font par dévouement; dans d'autres cantons les receveurs de l'Etat ont l'obligation de recevoir et transmettre les dépôts qui leur sont confiés.

Le placement des capitaux confiés est certainement l'opération principale qui exige aussi le plus de soin. C'est une affaire de prudence et de tact qu'il est difficile de pouvoir limiter par des règles fixes sans gêner la marche de l'institution. Là où une signature peut suffire, elle est bien préférable à l'hypothèque par rapport aux nombreuses formalités que celle-ci exige; et avec le système suivi en Valais

dans les taxes judiciaires, le créancier est souvent à découvert alors même que sa créance est nantie de bonnes hypothèques.

Ces placements se font sous la garantie du fonds de réserve et de manière que, en cas de cessation ou de liquidation de l'institution, les titres qui représentent en réalité les valeurs déposées puissent toujours être reçues comme de bonnes valeurs courantes par les déposans. Dans quelques institutions, le capital qui peut être déposé par un même créancier, ne doit pas dépasser le chiffre de 4 à 5 mille francs; cette disposition nous paraît moins importante en Valais où le numéraire n'abonde pas.

L'intérêt que la caisse d'épargne paie à ses créanciers varie beaucoup; en général l'intérêt ne commence à courir que lorsque le capital déposé a atteint le chiffre de 5 à 10 francs au moins. Quant au taux de l'intérêt, il était dans les premières caisses de 2 $\frac{1}{2}$, 3 et à Genève il a été porté à 3 $\frac{1}{2}$ pour $\frac{0}{0}$ en 1855; ce n'est qu'en dernier lieu et dans les institutions les plus récentes, à St-Gall, qu'il a été porté au 4 pour $\frac{0}{0}$, taux qui pourrait aussi être adopté chez nous dans ce moment.

Il est impossible d'aller à un taux plus élevé parce que tous les frais d'administration ne sont couverts que par la différence d'intérêt que paie le débiteur de la caisse et celui que la caisse paie au déposant.

La date à laquelle l'intérêt commence à courir a aussi été fixée bien différemment; car il était nécessaire, pour que la caisse ne soit pas en perte, que les sommes déposées ne fussent pas immédiatement productives d'intérêts. Dans quelques caisses, l'intérêt ne commence à courir que tous les 6 mois; dans d'autres, tous les trois mois et dans les plus favorables tous les deux mois, de manière qu'une somme déposée avant le 31 décembre est productive d'intérêt dès le premier mars et celle déposée en janvier, dès le premier avril. Il est en effet assez difficile de trouver à placer toujours d'une manière convenable les fonds confiés à la caisse sitôt après les dépôts.

Dans la règle les caisses d'épargne capitalisent les intérêts, ce-

pendant aujourd'hui elles se règlent généralement d'après les demandes des déposans qui peuvent aussi toucher leur intérêt chaque année.

Partant de ces considérations, nous pensons qu'on pourrait adopter les bases suivantes pour les statuts de la caisse d'épargne en Valais

1.

La caisse d'épargne se charge de placer à intérêt et d'administrer les petites sommes que les ouvriers, les artisans, les domestiques et autres personnes, ainsi que les tuteurs, les administrations et corporations légalement reconnues, domiciliés dans le canton, voudront lui confier.

2.

La caisse est ouverte tous les samedis de 1 heure à 4 heures de relevée; elle a son siège à Sion et peut désigner sur différens points du canton des agens pour recevoir les dépôts.

3.

Elle reçoit les dépôts qui ne sont pas inférieurs à 1 franc.

4.

Il sera remis à chaque déposant pour le prix de cinquante centimes un livret de dépôt numéroté et contresigné par l'administration. Ce livret énoncera les noms du déposant, la date et le montant de chaque dépôt et de chaque remboursement avec le compte des intérêts en toutes lettres et en chiffres.

Chaque versement et chaque remboursement seront signés par un des administrateurs.

5.

Aucun déposant ne peut être titulaire de plus d'un livret.

6.

Les dépôts faits seront placés à intérêt avec une attention scrupuleuse sur des fonds, des hypothèques ou deux signatures offrant des garanties reconnues suffisantes.

7.

La caisse d'épargne paie à ses créancier un intérêt fixé au 4 pour % par an.

8.

L'intérêt ne commence à courir que lorsque la somme déposée a atteint le chiffre de dix francs. Il prend cours deux mois après le dépôt, ainsi au premier janvier pour les sommes versées avant le 1 novembre, au 1 février pour les sommes déposées avant le 1 décembre; au 1 mars pour les sommes déposées avant le premier janvier; au 1 avril pour les sommes déposées avant le 1 février; au 1 mai pour les sommes déposées avant le 1 mars; au 1 juin pour les sommes déposées avant le 1 avril et ainsi de suite.

9.

Le compte des déposans sera réglé chaque année au 31 décembre et inscrit au livret à la première présentation après cette date. Les intérêts non réclamés dans les deux premiers mois de l'année seront ajoutés au capital et porteront intérêt dès ce moment.

10.

Lorsque les dépôts d'un créancier seront parvenus à la somme de 4000 francs, la caisse d'épargne pourra, si elle le juge convenable, en faire le remboursement. L'intérêt de ce capital ne pourra plus être capitalisé mais devra être perçu à la fin de chaque année.

11.

Tout créancier de la caisse d'épargne peut exiger le remboursement partiel ou total de ce qui lui est dû. Ces remboursements n'auront lieu que le premier samedi de chaque mois et moyennant une demande adressée par le créancier un mois d'avance si la somme à débours ne dépasse pas 500 francs et de deux mois d'avance si elle dépasse ce chiffre. L'intérêt du capital réclamé cesse de courir dès le moment de la demande en remboursement.

12.

Si un créancier désire être remboursé sans avoir donné cet avertissement au préalable, la caisse d'épargne pourra toujours effectuer ce rembours contre l'abandon de l'intérêt du dernier trimestre.

13.

L'administration se compose de deux administrateurs également responsables qui ont la signature de la société.

14.

Les comptes seront réglés au 31 décembre de chaque année et vérifiés annuellement par un délégué du Conseil d'Etat.

15.

L'administration fournit par hypothèque ou par cautionnement un fond de réserve de trois mille francs qui sera élevé successivement au dixième des fonds déposés pour servir de fonds de garantie pour les pertes éventuelles.

16.

Si les versements à la caisse d'épargne prenaient un accroissement assez considérable pour qu'il devint difficile d'en faire le placement avec la sûreté indispensable, ou si à raison des circonstances graves les administrateurs estimaient qu'il convint de suspendre les remboursements ou de dissoudre l'établissement, il leur sera facultatif de le faire. Dans ce cas les remboursements pourront se faire avec les titres représentant les dépôts moyennant qu'ils soient reconnus de bonne valeur courante par le Conseil d'Etat.

17.

Quelque soit la date des dépôts, les déposans sont créanciers de la caisse d'épargne par compte courant sans priorité les uns envers les autres.

Antoine de Riedmatten.



Coup-d'œil sur les travaux publics et l'agriculture en Valais.

Quatorze années nous séparent du jour où, sous le titre de : *Coup d'œil agricole sur le Valais*, nous consignions dans le *Livre du Village* quelques conseils sur les améliorations les plus importantes et les plus faciles à réaliser dans la vallée du Rhône, en vue du perfectionnement de l'agriculture.

Nos avis ne sont pas restés sans échos, et nous éprouvons un bien grand plaisir aujourd'hui à signaler les travaux les plus considérables qui, tout en augmentant la fortune territoriale du canton, ont fait disparaître bien des germes d'insalubrité. Notre revue rétrospective commencera par les rives du lac Léman, dans lequel le Rhône se décharge des terres que cinquante torrens enlèvent à nos vallons ; nous remonterons les bords du fleuve en marquant le pas pour constater et apprécier, autant qu'il est en nous, les digues, canaux, routes et autres ouvrages analogues qui nous paraîtront mériter une mention spéciale.

Commune de Port-Valais. Un large canal vient d'être ouvert dans la Praille, grande plaine où croupissaient naguère les eaux de source, qui abondent dans cette contrée. — Ce canal, étant accessible aux barques, facilite l'exploitation agricole de ses rives tout en les assainissant.

Les frais ont été supportés par les propriétaires de la Praille et par la commune.

Cette opération ne peut manquer d'être profitable, mais elle ne le sera complètement qu'après l'érection d'une digue, pour prévenir les attérissemens que procure la vague du lac.

L'ouverture de fossés latéraux est le complément nécessaire du grand canal.

L'Etat a fait ouvrir un autre canal dans cette commune pour le colmatage des bas fonds de la Lanche.

Ce terrain, qui n'est que le littoral du lac entre le Port du Bouvet et les Bouches du Rhône au Fort à Culet, appartient à l'Etat comme grève du lac, ou a été acheté de la commune en vue de l'établissement des chemins de fer.

Le canal de colmatage s'est rempli de limon dès la première année ; avec plus de châte et quelque frais de surveillance il remplira son but.

Port-Valais a construit de fortes douves-chaussées sur une partie considérable des rives du Rhône ; cette commune a fait aussi des perrés (enrochemens) très-coûteux, qui ont mis ses terres à l'abri des eaux du fleuve. Il lui reste encore à régler le cours du torrent de Tové, dont les divagations menacent les excellentes vignes des Evouettes ainsi que la grande route.

Vouvry. Cette commune vient de décréter et enfin d'entreprendre le prolongement du canal Stockalper, dont la jonction avec le Rhône n'aura lieu qu'au fond de ses terres, bien en aval de la Porte du Scex, au lieu de rester où elle est aujourd'hui immédiatement sous le village.

Ce bel ouvrage complété par la formation d'une douve-chaussée sur les bords du fleuve, délivrera cette plaine immense du fléau de l'inondation qui la ruine depuis tant d'années.

L'encaissement du torrent de Fosseau dans des murs-digues cimentés, avec pavage réglé, tend à sa fin. Ce diguement aura coûté bien des milliers de francs, mieux placés là que dans une banque.

Le cassis ou pavage de Fosseaux, pêche, à notre avis, par défaut de concavité.

La bourgeoisie de Vouvry ne s'est pas bornée à diguer le torrent, elle a voulu en embellir les rives, et les a réparties, dans ce but, entre ses bourgeois, pour qu'ils les rendent à la culture, dans un terme préfixé, sous une peine que nul n'a voulu encourir : la privation des portions si productives de bois taillis. Sous le coup de cette privation, chacun s'est mis à l'œuvre et les monceaux de pierralles

et de graviers ont disparu, comme par enchantement, sous une belle couche de terre arable.

Vionnaz. Il nous serait agréable d'avoir à signaler à son tour cette commune, pour le diguement des torrens qui ravagent ses terres et submergent la route de première classe.

Puisse un progrès si désirable ne pas se faire trop attendre!

Collombey-Muraz. Nous voici dans un lieu où la désolation semble s'être fixée en permanence depuis une dizaine d'années. — Les malheurs de cette commune ne sont ignorés de personne ; ils se succèdent d'année en année pour ainsi dire avec plus de gravité. Un accident toujours renouvelé prend à la fin les proportions d'un désastre. Une récolte manquée se compense par les valeurs en réserve, ou par une bonne récolte, mais des inondations consécutives consomment la ruine du laboureur.

Les brèches qui eurent lieu dans les digues de Collombey-Muraz, de 1847 à 1850, peuvent être attribuées à l'insuffisance ou à la mauvaise direction des travaux ; on bâtit dès lors plus solidement et les constructions récentes ont bravé l'impétuosité du fleuve. La brèche de 1855 s'est formée sur le littoral à la charge de Vionnaz, dont l'administration est loin d'être à l'abri de reproche.

Le village d'Illarsaz est la principale victime des débâcles qui se succèdent dans ses environs. — L'état florissant dans lequel nous avons vu cette localité, il y a douze ans, contraste très-douloureusement avec sa détresse actuelle.

Tel particulier qui possédait alors 25 pièces de gros bétail, est réduit à deux aujourd'hui.

Cette peuplade est digne de toute notre commisération, et nous ne connaissons pas de localité en Valais qui ait plus de droits aux secours publics.

Les déversemens du Rhône dans la plaine du district de Monthey ont cependant produit quelques bons résultats. Une étendue considérable de bas fonds a été colmatée ; une couche de limon de 3 à 4

pieds d'épaisseur remplace aujourd'hui d'immenses étangs d'eau croupissante.

Les dernières irrptions des eaux ont d'ailleurs déposé, sur les bords du fleuve, des bancs d'un gravier qui remplacera avantageusement le bois et le sable pour la construction des digues.

Nous avons lieu d'espérer que la commune de Collombey-Muras ne tardera pas à recueillir les fruits de sa courageuse persévérance à résister aux envahissemens du Rhône. — Encore deux ou trois années de travail appliqué avec intelligence et cette vaste et riche contrée sera rendue à l'aisance et à la sécurité.

Monthey a élevé de très-belles douves gazonnées le long du Rhône depuis 1840 ; d'autres travaux considérables ont été faits sur le littoral du fleuve dans ces dernières années, mais c'est surtout le diguement de la Viéze qui absorbe, depuis quelque temps, le plus clair des revenus de la commune.

Le lit de ce torrent, qui atteint parfois les proportions d'une rivière impétueuse, a été vidé à grands frais, et bordé de murailles sur une étendue assez notable, mais le point le plus dangereux n'a pas encore été abordé ; il est toujours là qui menace le Bourg de Monthey, en dépit des ordres réitérés de la commission cantonale de diguement.

Ce point est au débouché de la Viéze dans la plaine. Le travail consisterait dans le déplacement de quelques blocs de rocher, et dans le redressement du cours du torrent, sur un trajet de deux à trois cents pieds.

Le sacrifice d'un millier de francs ferait disparaître le danger, et voilà trois ans passés qu'on en diffère l'application.

Reconnaissons, en passant, que Monthey s'est imposé, dans ces dernières années, le lourd fardeau de la reconstruction de son église paroissiale, et qu'il a été ainsi momentanément distrait de l'œuvre permanente du diguement.

Après avoir visité la plaine du district de Monthey, nous dirons un

mot de ces trois communes alpestres, Trois-Torrens, Vald'Illicz et Champéry.

Trois-Torrens est une commune riche, s'il en est en Valais. La fertilité des champs, la richesse des pâturages, l'étendue considérable des forêts sont l'apanage de cette localité. Un quarteron de froment en produit souvent 30 et jusqu'à 40. Il est vrai qu'on y sème clair, et que les champs sont fortement fumés et sarclés à la main. Il n'est pas rare de trouver à Trois-Torrents du chanvre de 10 pieds de long.

Vald-Illicz est aussi une belle et riche commune, dont l'élevé du bétail constitue la principale ressource.

Nous lui conseillions, dans le Livre du Village de 1842, de s'adonner davantage à la culture des céréales, et nous sommes encore du même avis aujourd'hui.

Notre avis n'est pas que l'on y sème du blé au-delà des besoins de la consommation des habitans; nous croyons que les fourrages sont généralement un produit plus certain et moins dispendieux, mais il nous paraît d'une économie domestique bien ordonnée qu'une peuplade, intelligente et peu occupée, ne fût pas dans l'usage d'acheter un pain qu'elle pourrait produire si facilement dans la métairie héréditaire.

Champéry complète d'une manière ravissante le vallon d'Illicz, parsemé de *chalets* bien tenus, de sites pittoresques, de pelouses émaillées de fleurs, de bois verts et touffus, dont l'ensemble se reflète si beau dans les eaux de la Vièze et dans les nappes de glace qui enserment le gigantesque massif des Dents du Midi.

Sur un espace de quelques lieues carrées le district de Monthey offre une grande variété de produits et l'on rencontre tous les mercredis, au marché du chef-lieu, le batelier de St.-Gingolph ou du Bouveret à côté du bucheron de Vouvry ou de Torgon causant affaires ou patrie avec le laboureur de Collombey, le vigneron des Evouettes ou de Vionnaz, en compagnie du pâtre d'Illicz ou de Champéry.

Ce district produit beaucoup de bois, du vin, des châtaignes, noix et autres fruits ; il élève de nombreux bestiaux dont il vend les produits ; on y exploite des mines de houille, des carrières de marbre, de chaux, mais sa richesse principale consistera un jour dans les fourrages et le blé : ce jour ne saurait être bien éloigné, il luira sur la génération présente, à condition qu'elle poursuive sans relâche l'œuvre déjà bien avancé du diguement du Rhône, et le dessèchement, si facile à opérer, de la plaine qui s'étend de la Vièze au Léman.

L'industrie n'a pas fait des progrès marquans dans le district de Monthey, on y compte cependant plusieurs établissemens industriels, dont le plus grand est, sans contredit, la verrerie de Monthey, qui prend de jour en jour plus d'extension.

Le verre blanc qu'elle produit est remarquable par la pureté de son éclat : nous regrettons vivement qu'aucun échantillon de ce verre ne figure à l'exposition universelle de Paris.

Ce district donna le jour à plusieurs magistrats distingués par leur patriotisme et leurs talens ; nous citerons entr'autres des noms dont la mémoire contemporaine est chère aux Valaisans pour qui la probité civique est une vertu : Dufour, Delacoste, Torrent, Pottier, du Fay, Bonjean, Pignat ; ces noms seuls assurent au district de Monthey une large part aux succès du Bas-Valais et à la consolidation du régime libéral dans le Canton.

Les communes du district de St.-Maurice ne sont point restées stationnaires depuis 1842-1843.*

Massongex améliore le diguement du Rhône, en y adaptant les pratiques nouvelles ; la culture des terres est mieux soignée ; on y remarque des essais d'assolement bien entendu.

La ville de St.-Maurice s'ingénie à conquérir sur les bords du fleuve quelques lambeaux de terre à cultiver. — La viticulture y est en honneur et en progrès. — Une particularité commune à plusieurs officiers valaisans rentrés des services étrangers, mais plus spécialement applicable à ceux de St.-Maurice, est que ces anciens serviteurs de Charles X, ou de tel autre souverain, ne sont point revenus

en enfans désappris de la liberté : nous les voyons au contraire figurer, en première ligne, parmi les amis de tout progrès véritable, faisant ainsi contraste, à la honte de l'éducation purement indigène, avec plusieurs élèves de nos ci-devant collèges.

Les bourgeois de St-Maurice viennent d'opérer entre eux le partage en jouissance de la majeure partie du Bois-Noir, avec l'intention de rendre à l'agriculture ce champ des dévastations du torrent de St.-Barthélémy et des chûtes partielles de la Dent du Midi. A moins qu'une main supérieure ne vienne à l'appui des réglemens, nous craignons bien que les plans de défrichement ne restent à l'état de projet et que bon nombre des *usufruitiers* ou *tenanciers* de l'immeuble bourgeoisial ne se contentent de faire main basse sur les bois à eux départis par le sort.

Evionnaz, érigé en paroisse depuis quelques vingt cinq ans, a bâti une église et un presbytère. Cette commune a construit aussi quelques bonnes digues, pour ramener le fleuve à sa largeur normale. Celle du fond des Sablons entr'autres a parfaitement réussi.

A propos des Sablons, nous nous permettrons de reproduire ici quelques paroles du Livre du village, 1842 ; „ Ces malheureux, (ces „ bourgeois pauvres de St.-Maurice et d'Evionnaz) sont condamnés „ à voir paltre le bétail du *bon* paysan d'Evionnaz sur un bien qui „ est leur propriété, et dans lequel prospéreraient le blé et les „ pommes de terres, dont ils ont tant besoin. Hommes influens de „ l'une et l'autre commune, que le dénûment, que la détresse de „ quelques-uns de vos administrés vous émeuve ! “

Nos vœux sont accomplis et c'est un plaisir toujours nouveau pour nous, quand nous traversons cette plaine des Sablons, d'y voir aujourd'hui de riches moissons, des plantages bien tenus, à la place des buissons et de la chétive pâture qu'un bétail affamé y disputait, il y a douze ans, aux insectes et aux mulots.

Salvan et Fins-Hauts. Ces deux communes n'en formaient qu'une autrefois. Une partie des communaux est restée indivise, et l'antique division en *quarts* est conservée dans le langage traditionnel, on dit

encore : le *quart de Ville*, le *quart de Fins-Hauts*, des *Marécottes* et des *Granges*. — Un grand nombre de galeries souterraines, dont les orifices s'aperçoivent facilement depuis la route, à Vernayaz, ont été ouvertes dans le mont de Salvan pour l'exploitation des carrières d'ardoises, les plus belles et les meilleures que nous connaissions en Suisse. Ces carrières sont d'un beau produit pour la commune ; 40 à 50 ouvriers sont occupés à l'extraction et à la taille des ardoises, et plusieurs chars à leur transport jusqu'au Lac Léman à destination de Genève et du Canton de Vaud.

Les digues élevées sur le littoral du Rhône depuis 1848, rière Salvan, ont procuré à cette commune des alluvions considérables et, ce qui est plus précieux encore, la plaine de Vernayaz, que le fleuve inondait presque annuellement naguères, se trouve aujourd'hui à l'abri des plus hautes eaux, grâce à la douve qui la borde sur presque toute sa longueur.

Il reste à construire quelques centaines de pieds de digues longitudinales vers la porte de la Balmaz ; ce sera l'œuvre de deux années au plus, et au moyen de ce complément de travaux, tout le territoire de Vernayaz et de Miville pourra être rendu à la culture. Il suffira pour l'assainir entièrement de tenir bien vidés les canaux de dessèchement qui ont été mis cette année en assez bon état, et de porter aussi loin que possible, en aval de la Porte de la Balmaz, l'embouchure des eaux réunies de la Salanfe [(Pisse-Vache)] et des sources nombreuses qui jaillissent sur plusieurs points.

Pour le transport des graviers et des terres, les Salvanens remplacent la brouette par le *panier à cornes* qu'ils hissent sur le cou et charient avec beaucoup de dextérité. Une manœuvre générale, dans les cas pressans, est une vraie fourmillière ; les hommes forts manient la pelle, les autres la pioche, tandis que le mouvement de va et vient au panier est réservé aux femmes et aux enfans.

Le territoire de Salvan et des Fins-Hauts étant très-restreint, la population virile est obligée d'aller chercher du travail ailleurs. Un grand nombre vont dans les Etats-Sardes, à Aoste et en Savoie,

comme pâtres ou fromagers ; les femmes filent et tissent pour les communes voisines. La terre y est cultivée avec soin, jusque sur les rochers. Mais le travail le plus pénible et le plus périlleux en même temps, auquel se livre cette intéressante peuplade, est sans contredit la fenaison qu'elle a l'habitude de faire dans les hautes Alpes, jusqu'au fond de la région des bois, dans des parois rocailleuses que les chèvres mêmes n'osent pas aborder. Après avoir souvent nupieds gravi ces sommités, fauché et fané un peu d'herbe, au péril de leur vie, ces *gens de peine* en font des bottes, qu'ils emportent à travers des précipices pendant plusieurs heures. Ils amassent et charrient de même, à quelques lieues de distance, la litière de leurs étables, et le tout, foin et litière, leur passe une seconde fois sur le cou, pour l'engraisement des terres. La rentrée des récoltes, du bois etc. ne s'opère pas différemment, et la femme y a sa grande part. Salvan et Fins-Hauts ont mis en culture la majeure partie des communaux de la plaine.

La paroisse d'Outre-Rhône, ainsi nommée sans doute parce qu'on n'y aborde qu'en traversant le fleuve, sauf par des sentiers escarpés, forme deux communes, Collonges et Doréaz.

Cette localité a également réussi, à force de peines, à se prémunir contre les débordemens et les érosions du Rhône.

Doréaz surtout a élevé une multitude de digues en pierre depuis 1848 et nous croyons qu'elle a lieu de s'en applaudir.

Là aussi de belles alluvions sont acquises, et une étendue considérable d'un terrain fertile, qui ne donnait, il y a 7 ou 8 ans, qu'une vaine pâture, produit aujourd'hui les meilleures denrées. Une grande et urgente opération est à conseiller aux deux communes d'Outre-Rhône, c'est l'approfondissement et le prolongement du canal destiné à saigner leurs marais.

Nous n'avons pas visité de long-temps les communes de Verossaz et de Mex, dont les terres sont exclusivement en montagne, mais nous apprenons avec plaisir que l'agriculture y est aussi en voie de perfectionnement.

Nous ne quitterons pas le distrit de St-Maurice sans dire un mot des trois cours d'eau qui causent si souvent des ravages dans les terres avoisinantes.

Dès 1848, le Trient combla itérativement son lit d'énormes galets, après avoir renversé les digues qu'il avait épargnées pendant un siècle. On est parvenu à en procurer de nouveau l'encaissement, mais la prudence commande que l'on avise au reboisement de ses rives jusqu'au cœur des vallées, et que l'on complète à la fois le diguement du Rhône et du Trient à leur confluent.

Le torrent de St-Barthélemy est difficile à diguer régulièrement eu égard aux faibles moyens dont disposent les communes. On doit se borner, pour le moment, à purger le lit des gros cailloux qui gênent le courant, et à redresser les sinuosités trop choquantes.

Il y aurait lieu peut-être à ramener ce torrent dans son ancien lit.

Le *Mauvoisin* (mauvais-voisin et non Bonvoisin, comme l'appellent quelques-uns) nous semble devoir être encaissé au moins en aval de la grande route, dans un cassis longitudinalement et régulièrement pavé.

Pour la partie en amont de la route, il convient de se borner à élever les bords en y ramenant les cailloux de l'intérieur du lit auquel il faut un grand évasement.

Parmi les travaux d'encaissement du Rhône, que le Livre du Village de 1842-4843 recommandait à la sollicitude de l'Etat et des communes riveraines, figure l'enlèvement des blocs de rocher, dont le lit du fleuve est pavé à Verdun, sous Evionnaz. — Ce point est un détroit qui enserre le Rhône entre les cônes formés des alluvions du torrent de St.-Barthélémy et de celui de Colonges. Les eaux s'échappent de ce détroit en chutes successives accolées à la montagne à travers le pied rocailleux du Bois-Noir. Le courant naturel du fleuve étant impuissant à entraîner ces masses de cailloux accumulés sur ses bords et dans son lit, il a fallu se résoudre à escarper la pierre à coup de mine et à retirer sur les bords les blocs réduits en éclats.

Ce travail a été fait pendant les basses eaux dès 1852 à 1854 et le résultat qu'il a produit sur le cours du Rhône, rière Outre-Rhône, Evionnaz et Salvan portera, nous n'en doutons point, l'administration supérieure à le faire continuer avec vigueur.

Les frais de cette utile amélioration sont payés au moyen d'une retenue que l'Etat exerce sur le produit des flottages (indemnités des digues) revenant aux communes intéressées des districts de St.-Maurice et Monthey.

Poursuivant notre coup-d'œil en remontant la vallée du Rhône, nous arrivons au district de Martigny, dans lequel de grands et nombreux travaux ont été accomplis depuis 1848.

Mentionnons d'abord la construction d'un arrière-bord, (autrement dit : douve ou parapet) sur les deux rives du Rhône dans toutes les communes de ce district.

Ce mode de diguement rencontra d'abord une répulsion presque générale qui ne tarda pas à disparaître à la vue des résultats, à tel point que nous en sommes presque à appréhender aujourd'hui que la confiance exagérée aux arrières-bords ne tourne au détriment du diguement proprement dit.

On entend répéter souvent en parlant du Rhône, *c'est l'arrière-bord qui nous a sauvé*. Oui, sans doute, cette heureuse innovation nous préserve des débordemens du fleuve grossi par ces orages soudains qui succèdent aux jours de grande chaleur, mais en considérant attentivement la résistance que chaque partie du diguement présente aux eaux, on ne tardera pas à voir que c'est la digue en bois ou en pierre qui règle le grand courant, qui fait *filer les graviers*, pour nous servir d'une expression vulgaire, tandis que la douve n'est mise à l'épreuve qu'une ou deux fois par an. On reconnaîtra de même facilement, au premier coup d'œil, que sans la digue, qui résiste au choc et au frottement des eaux, l'affouillement aurait bientôt miné la berge qui ne tarderait pas à s'écrouler avec l'arrière-bord qu'elle supporte.

La rectification du lit du Rhône, au tournant du Fourgnon sous les Feulateires, a fait de grands progrès dans ces dernières années, mais elle n'a point encore atteint le degré de perfectionnement dont elle est susceptible.

Il reste encore à porter plus loin en aval le confluent de la Drance, à exhausser les digues de la rive droite littoral de Dorénaz, à extraire des boules ou galets granitiques du lit du fleuve, et à compléter la digue continue dans les environs du confluent du Trient, Quiconque a vu les environs du pont de Brançon avant 1848 lorsque le Rhône était très-grand, a pu remarquer avec quelle vitesse les eaux coulaient du nord au midi, dans le petit Rhône, pour former dans les bas-fonds du Guercet un immense étang qui submergeait très-souvent toutes les terres et la grande route elle-même.

Pour remédier à un état de chose aussi fâcheux pour la salubrité, pour l'agriculture et pour la sûreté de la grande route, la commission cantonale de diguement ordonna le prolongement du canal du petit Rhône dont le confluent fut porté près de celui de la Drance en aval du contour du Fourgnon. — Jamais dès lors, il n'y a eu un instant nous ne dirons pas de reflux, mais même de stagnation dans le Petit-Rhône, pendant les plus hautes eaux du fleuve.

Nous invitons ceux qui révoqueraient en doute cette assertion à se rendre sur les lieux, au moment où le fleuve atteint ces proportions majestueuses qui font frissonner quand on longe ses rives : ils verront les eaux du petit Rhône courir vers leur embouchure avec une vitesse au moins double de celle du fleuve au contour du Fourgnon.

Cette utile opération n'est point achevée, le canal du petit Rhône est trop étroit et trop peu profond. Espérons que les communes de Martigny (Ville et Bourg) et de Charat ne tarderont pas à y mettre la dernière main.

Un autre grand travail a été entrepris à Martigny, c'est le canal qui longe le pied du mont de Chemin et dont la destination principale est le colmatage des étangs du Guercet. La pente et le profil de ce

canal ont été calculés de manière à produire de très-grandes alluvions en une campagne. Depuis six ans qu'il existe, il aurait changé en riches prairies des milliers de toises de cet immense nappe d'eau putréfiée, si l'administration locale avait pris souci de sa mission. Avouons, hélas ! la rougeur au front, que cette belle entreprise est demeurée stérile. Un canal de colmatage ne charrie du limon que lorsque l'eau y coule à pleins bords, or celui dont nous parlons ne s'est jamais vu rempli. Le peu d'eau que l'on y a entretenu a fait prospérer, il est vrai, les vastes prairies de Charrat, résultat que l'on eut obtenu avec un canal dix fois moindre en grandeur, mais le comblement des marais n'a pas eu lieu, faute d'eau.

Le canal du Guercet doit aussi faciliter la dérivation des eaux de la Drance pendant l'Etraye (plus basses eaux) afin que l'on puisse enlever ou ramener sur les bords les énormes galets qui tendent de plus en plus à combler le lit de cette rivière, (voir le Livre du Village de 1843). Cette dérivation annuellement ordonnée par la commission de diguement, est encore à l'état de projet.

Puissent nos concitoyens de Martigny n'avoir pas à déplorer un jour les suites de la fatale incurie dont ils sont les impassibles témoins.

Depuis 1848, Martigny-Ville, Martigny-Bourg, Charrat et la Batiar ont conquis quelques alluvions sur les bords du fleuve, au moyen des travaux de diguement; Fully, Saxon, Riddes et Leytron ont obtenu des résultats plus importants encore, mais c'est Saillon, (la plus petite commune du Bas-Valais, sauf Mex), qui a réalisé les plus grandes conquêtes sur le Rhône, cet ancien roi de la plaine du Valais. Proportion gardée, il n'est aucune commune dans le canton qui dépense autant en travaux publics.

Depuis 1840, elle a affecté environ 40,000 francs en construction de digues, de routes ou de canaux. Dans ce chiffre ne figurent que les travaux payés à deniers comptants de la Bourse communale; en dehors de ces entreprises, données à forfait, il y a les corvées hebdomadaires qui constituent un impôt annuel, variant entre 8 et 12 pour mille.

De 1848 à 1856 Saillon aura élevé un arrière-bord sur tout le littoral du Rhône dans son territoire : c'est une étendue d'environ 15000 pieds.

Les autres communes du district de Martigny fournissent très-peu matière aux observations que comportent les limites de cet article ; Martigny-Combe pourrait fertiliser la majeure partie de ses terres au moyen d'un canal d'irrigation. Il a été fait un projet de cette entreprise dont la réalisation nous paraissait si nécessaire déjà en 1843, mais le chiffre énorme de la dépense présumée en a fait ajourner l'exécution.

Bovernier lutte avec courage contre les érosions dont les flots écumans de la Drance menacent son territoire déjà si rétréci. Le côteau septentrional de cette commune nous paraît susceptible d'améliorations : on y remarque de belles parcelles de terre en friche, un défoncement profond de 15 à 20 pouces les rendrait indubitablement très productives ; on objectera l'aridité du sol, la sécheresse, etc., à quoi nous répondons : faites des essais sur une petite échelle et vous ne tarderez pas à reconnaître si nous avons dit vrai.

Isérable continue paisiblement cette vie laborieuse et austère dont nous parlions, il y a douze ans ; à force d'économie et de travail cette peuplade alpicole étend sur les communes environnantes le cercle de ses opérations économiques.

Le district d'Entremont est exposé comme le reste du canton aux nombreux accidens qui résultent du voisinage des eaux et des montagnes. Rupture de glaciers, débordemens de torrens, avalanches, éboulemens sont autant de faits calamiteux qui se succèdent avec un triste retentissement depuis quelques années.

Le bourg de Sembrancher a été atteint, il y a huit ans, par une chute de rochers qui ruina plusieurs bâtimens et répandit l'effroi dans tout le vallon. Volèges a subi la perte d'un aqueduc créé à grand frais pour l'irrigation des prairies du Levron. Bagnes, à peine relevé du sinistre de la débâcle du Giétroz, a vu la Drance emporter ponts, digues et champs en 1854 et le torrent de Bruson ravager une belle

prairie il y a quelques mois; la rupture du lac qui se forme dans les flancs du glacier du val de Forey causa beaucoup de dommages l'année dernière au Bourg de St-Pierre, à Orsières et surtout à Liddes; des torrens enflés par des chûtes de sacs d'eau ont ravagé des terres sur un grand nombre de points. Ces accidens variés ont frappé sans doute bon nombre de familles, mais ils n'ont heureusement point enlevé aux côteaux de l'Entremont ce cachet d'aisance et de bonne tenue qui les distingue de la plupart de nos vallées.

La main laborieuse de l'habitant se trouve à chaque pas dans ces communes populeuses; nous aimerions cependant à voir disparaître encore bien des buissons du bord des champs à Bagnes et à Vollèges; il reste bien des parcelles de terre à soustraire par le défoncement aux influences de la sécheresse à Sembrancher, et à Orsières; la jachère n'a pas encore disparu des champs de Liddes qu'il serait si facile de convertir en grasses prairies.

Les vastes pâturages du Bourg de St-Pierre sont loin d'être purgés d'une multitude de plantes parasites ou délétères qui en réduisent et altèrent les produits.

Le mot de jachère qui vient de sortir de notre plume nous rappelle ces lignes du Livre du Village de 1843, que nous demandons la permission de reproduire ici :

« La faute capitale de l'agriculture en Entremont est, à notre avis, la jachère. » « Le parcours dans les champs est une vraie déception, un abus en agriculture. » « Le conseil de Sembrancher vient d'interdire le parcours des champs-secs en dépit des clameurs d'une foule de routiniers, et M. Luder sème du blé hivernal au milieu des jachères de ses voisins. » « Que les entraves, que les menaces ne les troublent point dans cette voie d'amélioration, un avenir prochain leur fera rendre justice. » « Et ceux qui les calomnient aujourd'hui applaudiront à leur fermeté. »

Nos prévisions se sont réalisées à Sembrancher : les plantes sarclées et le trèfle incarnat y ont pourchassé la jachère, et il n'y a qu'une voix pour applaudir à ce véritable progrès.

Il y aurait des volumes à écrire sur la nécessité d'aménager les bois en Entremont et dans d'autres parties du Valais, mais le temps et l'espace nous font défaut. Peut-être reviendrons-nous un jour sur ce sujet si digne de nos plus sérieuses méditations.

Le district de Conthey n'a pas exécuté, depuis 1848, des travaux d'une grande importance.

Chamoson a reconstruit convenablement une partie considérable de la douve arrière-bord de son littoral, Ardon a fait une douve pareille tout le long de ses communaux.

Ces deux communes ont réparti entre les bourgeois résidentaires des lots considérables de terrain naguères inculte et soumis à la vaine pâture ; ces portions bourgeoisiales, rendues à la culture et à la production ont donné de si abondantes récoltes dans ces années de cherté que ceux-là même qui en avaient d'abord envisagé le partage comme une calamité, le considèrent aujourd'hui comme une mesure de salut public.

Ardon s'est frayé un chemin par la rive droite de la Lizerne pour l'exploitation des terres qu'il possède dans la vallée des Diablerets, dont l'accès n'avait lieu auparavant que par le chemin neuf, rive gauche du torrent, sur le territoire de Conthey.

Il est à désirer que ce chemin qui abrège les distances facilite également l'utilisation des menus bois qui se perdaient dans les forêts, ainsi que l'exploitation des carrières d'ardoises de la vallée.

La commune de Conthey s'applique depuis trois ou quatre ans à interrompre les ravages du Rhône dans ses terres ; quelques fortes digues ont été construites dans ce but au sommet du littoral, mais elles n'ont pas toujours pu résister aux assauts que leur livraient de front et de revers les eaux débordées du littoral sédunois.

Le diguement des fleuves et des torrens est à peine commencé rière Conthey. — Il en reste à construire plus des trois-quarts, et pourtant les bois y sont dépeuplés, les pierres très-distantes du lieu d'emploi, et le lit du Rhône est comblé de sable ou de gravier ainsi que celui des torrens de la Morge et de la Lizerne.

Cet état d'abandon des cours d'eaux dans la plaine de Conthey est d'autant plus effrayant que la charge du diguement n'incombe pas à toute la commune. Quatre villages sur huit en sont exonérés. Nous voyons un remède à ce danger éminent dans la cession d'une partie des communaux de la plaine à une compagnie capable de créer les digues et de rendre à la culture, les marais à bon droit dénommés : *Les prés pourris*.

Le mal est immense, il grandit de jour en jour, on ne saurait le conjurer en le considérant de loin, il faut l'attaquer à la source et le combattre résolument et sans relâche.

La commune de Nendaz ne peut que s'associer à une entreprise qui fixerait définitivement le cours du Rhône. Elle pourrait alors construire un pont permanent au lieu d'être réduite à passer le fleuve sur un méchant bateau pour l'exploitation des nombreuses propriétés qu'elle possède sur la rive droite du fleuve.

Nous ne pouvons pas parler, d'une manière bien précise, de la culture des terres à Nendaz, n'ayant point visité cette commune depuis plusieurs années. — Des travaux considérables sont à faire dans les plaines de cette commune pour le diguement du Rhône: ils n'ont pu être entrepris jusqu'à présent par un motif que la ligne du fleuve devant servir de démarcation territoriale entre Nendaz et Conthey n'est pas encore arrêtée.

La ville de Sion donne, depuis longtemps, l'exemple d'un diguement bien ordonné. L'encaissement de la Sionne dans des murs et sur un gros pavage réguliers date déjà du siècle précédent au moins en grande partie; il a sauvé le chef-lieu du canton de maintes catastrophes. — Nous voudrions au pavé plus de cavité, afin que le torrent puisse entraîner les graviers qu'il charrie quelques fois avec un volume d'eau disproportionné.

Bramois est l'une des premières communes du Valais qui ait donné à l'arrière-bord, longeant le Rhône, les proportions d'un chemin à char. Cette amélioration a été faite à Bramois au moyen de graviers et de pierrailles charriés de la montagne voisine.

Cette commune a sensiblement amélioré la culture de ses vastes champs de maïs, elle n'a qu'à s'en applaudir et nous avons lieu de croire que l'exemple de l'un de ses magistrats y a puissamment contribué.

La ville de Sion s'est enfin résignée à de grands sacrifices pour diguer le Rhône dans la partie occidentale de son territoire qu'elle avait un peu trop délaissé antérieurement à 1848. Elle a de même entrepris des travaux importans pour le diguement de la Reye (Rielle, ou Lienne) torrent limitrophe des communes de Sion et de St-Léonard.

Des progrès marquans sont à signaler pour la culture de la vigne dans les communes septentrionales du district de Sion. Savièse surtout a vu les conditions économiques d'un grand nombre de ses ressortissans gagner de 100 pour 100 depuis 1848. — Nous n'avons pas besoin d'énoncer ici la cause principale de ce progrès réel, cette cause la voix publique l'a proclamée: c'est la rentrée dans le commerce d'une étendue considérable de terres et surtout de vignes qui en étaient distraites pendant des siècles.

Nous ne poursuivons pas plus loin cette revue des améliorations matérielles qui se sont accomplies en Valais dans ces derniers temps, espérant y revenir une autre fois, pour la partie du canton que nous n'avons pas abordée aujourd'hui.

Il a été fait beaucoup de bons travaux, nous aimons à le constater encore une fois, mais il en reste bien plus à réaliser encore et des plus indispensables, tant sous le rapport de l'augmentation des produits, que sous celui de la salubrité publique.

On nous permettra de signaler ici ce que nous croyons être un obstacle parmi plusieurs autres au développement des grandes améliorations dans les communes. Cet obstacle est d'autant plus fatal qu'il émane des institutions du pays et qu'il est très-difficile de le faire disparaître partout.

Heureux si ces lignes peuvent au moins contribuer à ce qu'il ne prenne pas plus d'extension.

Nous voulons parler de l'institution de deux conseils dans la même commune.

Indépendamment de l'augmentation des frais, il en résulte presque toujours des méfiances, des tiraillemens et même parfois des oppositions systématiques qui entravent la marche régulière de l'administration.

Nous avons cité la commune de Saillon, comme l'une de celles où il y a eu le plus d'impulsion par les travaux utiles depuis 1840; hé bien, nous avons la conviction que l'accord qui règne dans ce petit village en fait d'entreprises (proportionnellement grandioses et d'un intérêt général), n'aurait pas tardé à faire place à des divisions intestines, s'il y avait eu deux conseils dans la commune.

Lorsqu'un travail est reconnu nécessaire et profitable à la généralité, sans pouvoir être mené à bonne fin par les bras de la commune, on en fait dresser devis par un expert de la partie, on le met au concours, et quand il est achevé et reconnu par des hommes compétens, on le paie des deniers que l'on a en disponibilité, sans s'inquiéter de la provenance *bourgeoiale* ou *municipale* de ces deniers.

Nulle part, que nous sachions, il n'y a moins de récriminations sur l'emploi des revenus publics; il en serait autrement, nous le croyons, s'il y avait un conseil bourgeoisial.

Il nous est avis que le plus sûr moyen, pour les bourgeoisies, de n'être pas entravées dans l'emploi de leurs avoirs par le Conseil d'Etat, est de les affecter à des objets d'utilité publique. Le préfet ne fera jamais difficulté d'approuver les dépenses à cette destination.

La bourgeoisie dont nous parlons est une des plus aisées du canton, aucune répartition de deniers n'y est faite, tout s'applique aux routes, aux digues, aux canaux d'irrigation ou de défrichement; l'habitant y jouit des pâturages, des carrières etc. sur le même pied que le bourgeois, et celui-ci n'en est point jaloux; jamais l'idée ne lui est venue que la bourgeoisie allait être *minée, pillée, partagée* au profit des habitans.

En disant que l'existence simultanée de deux conseils est un obstacle au développement du progrès matériel, nous n'entendons point en condamner l'institution constitutionnelle, qu'il a fallu consacrer comme une *nécessité*. Nous essayerons de le prouver par le droit et l'équité si cela ne nous menait pas trop loin.

Le lecteur voudra bien passer indulgemment sur les incorrections, les répétitions, etc. qu'il remarquera dans cet article, écrit comme au pas de course et livré à l'impression par lambeaux, sans avoir été ni coordonné, ni relu.

Maurice Barman.

Dons en faveur des écoles.

Nous consignons ici une liste des personnes qui, à notre connaissance, ont fait récemment des dons en faveur des écoles primaires.

MM. Georges Mathieu Gillet, a légué 36 francs 23 centimes, en faveur des écoles de Vissoie.

Anne-Marie Roux, née Pierroz, a légué 28 francs 99 centimes à l'école des *Rappes* (Martigny-Bourg).

Jean-Antoine Besse a doté l'école de *Brignon* (Nendaz) d'une valeur de 144 frs. 93 centimes.

Louis Darbellay a légué 30 francs aux écoles de Liddes.

François Meilland a fait don de 30 fr. à l'école de *Drône* et 30 fr. à l'école de *Vuichère* (Liddes).

M. le curé Ignace Aloys Rey a légué 1200 fr. pour fonder une école de filles à Grimisuat.

M. le Député Augustin Romaillet a légué 1086 francs à l'école de Chermignon (Lens).

Le public est prié de nous faire connaître les donations de même nature qui seraient faites en 1856, afin que les noms des bienfaiteurs puissent être mentionnés dans le *Livre du Village de 1857*.

Le drainage.

Ce mot est d'une introduction toute nouvelle dans notre langue; il dérive du mot anglais *drain* qui signifie : *tranchée, fossé d'écoulement, canal, égoût, rigole*; mais pour le comprendre dans l'acception qu'on lui donne, on doit l'expliquer ainsi; c'est l'opération par laquelle on assainit des terres par le moyen de tuyaux de terre cuite, mis les uns au bout des autres dans le fond d'une tranchée étroite, et dans lesquels s'écoulent les eaux incommodes ou nuisibles. Cette opération est nécessaire pour beaucoup de terrains qui n'absorbent pas toute l'eau qu'ils reçoivent, et qui la retiennent à la manière d'une éponge, ce qui les rend très-difficiles, souvent même impossibles à cultiver. Elle est nécessaire aussi à un point de vue de salubrité publique, afin d'empêcher la formation sur ces terrains défectueux d'étangs ou de marais, d'où se dégage, par l'action du soleil, une énorme quantité de gaz délétère qui vicie l'air tout à l'entour.

Le sol, on le sait, n'est jamais parfaitement plane, il a une inclinaison quelconque dont il est facile de se rendre compte. C'est dans le sens direct de cette pente qu'il faut, pour accomplir l'opération dont nous parlons, ouvrir de petites tranchées parallèles entre elles, à la distance de 10 à 25 mètres les unes des autres, et à la profondeur de 1 mètre à 1 mètre 50 centimètres, suivant les besoins. Au fond de ces tranchées, on place des tuyaux de terre cuite, du diamètre de 0 mètre 05 centimètres à 0 mètre 08 centimètres, les uns au bout des autres, que l'on dirige vers la gorge plus ou moins prononcée à laquelle aboutit la pente du terrain que l'on veut assainir, et d'où sortiront toutes les eaux dont on cherche à se débarrasser. Les tranchées sont ensuite recouvertes et recomblées avec la terre qui en est sortie.

Le prix de revient de l'ensemble de ces travaux varie de 100 à 300 et 400 francs par hectare (3 seiteurs environ); mais l'augmentation des produits qui en résulte peut être estimée à 50, à 75 et souvent à 100 pour 100 au-dessus de ceux qu'on obtenait auparavant.

La dépense à faire pour l'achat des tuyaux peut être évaluée de 16 à 20 et à 27 francs le mille. On peut prévoir que lorsque le drainage aura pris une certaine extension 100 mètres (330 pieds) de conduits souterrains, y compris la main d'œuvre, ne coûteront que 150 frs.

Ce nouveau mode d'assainissement des terres est en bonne voie de progrès; pour prendre tout le développement qu'on doit lui souhaiter, il ne demande qu'à être plus connu et mieux apprécié. En le favorisant, les propriétaires travaillent dans leur propre intérêt et dans celui du pays.



Table des rappes anciens réduits en cent. féd.

anc.	nouv.	anc.	nouv.	anc.	nouv.
rp.	ct.	rp.	ct.	rp.	fr. ct.
1	1½	34	49	67	- 97
2	3	35	51	68	- 99
3	4	36	52	69	1 »»
4	6	37	54	70	1 01
5	7	38	55	71	1 03
6	9	39	57	72	1 04
7	10	40	58	73	1 06
8	12	41	59	74	1 07
9	13	42	61	75	1 09
10	14	43	62	76	1 10
11	16	44	64	77	1 12
12	17	45	65	78	1 13
13	19	46	67	79	1 14
14	20	47	68	80	1 16
15	22	48	70	81	1 17
16	23	49	71	82	1 19
17	25	50	72	83	1 20
18	26	51	74	84	1 22
19	28	52	75	85	1 23
20	29	53	77	86	1 25
21	30	54	78	87	1 26
22	32	55	80	88	1 28
23	33	56	81	89	1 29
24	35	57	83	90	1 30
25	36	58	84	91	1 32
26	38	59	86	92	1 33
27	39	60	87	93	1 35
28	41	61	88	94	1 36
29	42	62	90	95	1 38
30	43	63	91	96	1 39
31	45	64	93	97	1 41
32	46	65	94	98	1 42
33	48	66	96	99	1 43

Table de réduction

des francs de Suisse anciens en nouveaux francs féd.

ANC.	NOUV.	ANC.	NOUV.	ANC.	NOUV.	ANC.	NOUV.
Liv.	fr. ct.	Liv.	fr. ct.	Liv.	fr. ct.	Liv.	fr. ct.
1	1 45	31	44 93	61	88 41	91	131 88
2	2 90	32	46 38	62	89 86	92	133 33
3	4 35	33	47 83	63	91 30	93	134 78
4	5 80	34	49 28	64	92 75	94	136 23
5	7 25	35	50 72	65	94 20	95	137 68
6	8 70	36	52 17	66	95 65	96	139 13
7	10 14	37	53 62	67	97 10	97	140 58
8	11 59	38	55 07	68	98 55	98	142 03
9	13 04	39	56 52	69	100 00	99	143 48
10	14 49	40	57 97	70	101 45	100	144 93
11	15 94	41	59 42	71	102 90	200	289 86
12	17 39	42	60 87	72	104 35	300	434 78
13	18 84	43	62 32	73	105 80	400	579 71
14	20 29	44	63 77	74	107 25	500	724 64
15	21 74	45	65 22	75	108 70	600	869 57
16	23 19	46	66 67	76	110 14	700	1014 49
17	24 64	47	68 12	77	111 59	800	1159 42
18	26 09	48	69 57	78	113 04	900	1304 35
19	27 54	49	71 01	79	114 49	1000	1449 28
20	28 99	50	72 46	80	115 94	2000	2898 55
21	30 43	51	73 91	81	117 39	3000	4347 83
22	31 88	52	75 36	82	118 84	4000	5797 10
23	33 33	53	76 81	83	120 29	5000	7246 38
24	34 78	54	78 26	84	121 74	6000	8695 65
25	36 23	55	79 71	85	123 19	7000	10144 93
26	37 68	56	81 16	86	124 64	8000	11594 20
27	39 13	57	82 61	87	126 09	9000	13043 48
28	40 58	58	84 06	88	127 54	10000	14492 75
29	42 03	59	85 51	89	128 99	25000	36231 88
30	43 48	60	86 96	90	130 43	50000	72463 76

Foires.

<p>Janvier.</p> <p>Berne 2</p> <p>Brigue 17</p> <p>Gessenay 4</p> <p>Martigny-Bourg 28</p> <p>Vevey 22</p> <p>Viège 28</p> <p>Février.</p> <p>Berne 5</p> <p>Monthey 1</p> <p>Sion 1</p> <p>Sierre 4</p> <p>Zweisimmen 7</p> <p>Mars.</p> <p>Bex 27</p> <p>Zweisimmen 6</p> <p>Aigle 12</p> <p>Avril.</p> <p>Conthey 23</p> <p>Viège 30</p> <p>Sierre 26</p> <p>Vevey 29</p> <p>Mai.</p> <p>Loèche 2</p> <p>Sion 5, 26</p> <p>Martigny-Bourg 12</p> <p>Massongex 13</p> <p>St-Maurice 26</p> <p>Sembrancher 2</p> <p>Trois-Torrens 2</p> <p>Vouvry 8</p> <p>Bex 2</p>	<p>Juin.</p> <p>Sion 7</p> <p>Loèche 2</p> <p>Martigny-Bourg 9</p> <p>Monthey 4</p> <p>Liddes 4</p> <p>Orsières 3</p> <p>Juillet.</p> <p>Gessenay 4</p> <p>Vevey 29</p> <p>Août.</p> <p>Viège 11</p> <p>Vald'Illiez 18</p> <p>Zweisimmen 7</p> <p>Septembre.</p> <p>Annivier 27</p> <p>Bagnes 29</p> <p>Berne 2</p> <p>Loèche 29</p> <p>Monthey 10</p> <p>Rarogne 25</p> <p>Reckingen 29</p> <p>Sembrancher 23</p> <p>Vald'Illiez 27</p> <p>Vouvry 30</p> <p>Unterbäch 26</p> <p>Octobre.</p> <p>Bagnes 25</p> <p>Berne 21</p> <p>Bex 15</p> <p>Brigue 16</p> <p>Colombey 25</p>
--	---

Gessenay	3	Martigny-Ville	10
Martigny-Bourg	20	Massongex	27
Monthey	8	St-Maurice	3
Orsières	6	Sierre	26
Sierre	27	Sion	8, 15, 22
Sion	6, 18, 25	Vouvry	13
Vald'Illicz	20		
Vionnaz	27		
Novembre.		Décembre.	
Bex	1	Martigny-Bourg	1
Loèche	10	Monthey	31
		Trois-Torrens	4, 18
		Bex	26

Table des matières.

	<i>Page.</i>
Une nouvelle charrue, histoire servant d'introduction, par <i>M. Germain-le-Duc</i>	1
Coup-d'œil sur les écoles primaires du Valais, par <i>M. le curé Mengis, inspecteur scolaire du second arrondissement</i>	16
Lettre sur les assolemens, par <i>M. Charles-Louis de Bons</i>	36
Législation, par <i>M. Roger de Bons</i>	53
Les mines d'or et les trésors du Valais, par <i>M. Morlot, professeur de géologie à l'académie de Lausanne</i>	57
Une mort cruelle, anecdote valaisanne	61
Notes sur le tremblement de terre du Valais, en 1855, par <i>M. le chanoine Rion</i>	63
Une excursion à Viège et dans ses environs, par un Genevois	69
De l'établissement d'une caisse d'épargne en Valais, par <i>M. Antoine de Riedmatten, député au conseil national</i>	78
Coup-d'œil agricole sur le Valais, par <i>M. Barman, Conseiller d'Etat</i>	87
Dons en faveur des écoles	106
Le drainage	107
Table des rappes anciens réduits en cent. féd.	109
Table des francs de Suisse anc. réduits en fr. féd.	140

